

SÉNAT

DÉBATS PARLEMENTAIRES

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES JOURNAUX OFFICIELS
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15.
TELEX 201176 F DIRJO PARIS



TÉLÉPHONES :
STANDARD : (1) 40-58-75-00
ABONNEMENTS : (1) 40-58-77-77

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1992-1993

COMPTE RENDU INTÉGRAL

5^e SÉANCE

Séance du jeudi 15 avril 1993

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

1. **Procès-verbal** (p. 59).
2. **Conférence des présidents** (p. 59).
3. **Politique générale.** - Débat et vote sur une déclaration du Gouvernement (p. 59).
MM. Edouard Balladur, Premier ministre ; Claude Estier, Mme Hélène Luc, MM. Marcel Lucotte, Ernest Cartigny, Josselin de Rohan, Maurice Blin.

PRÉSIDENCE DE M. JEAN FAURE

MM. Jean-Pierre Masseret, Jacques Habert, Félix Leyzour, Jean-Pierre Fourcade, Paul Girod.

Suspension et reprise de la séance (p. 82)

MM. Christian Poncelet, Jean Arthuis, Maurice Schumann, Michel Souplet.

PRÉSIDENCE DE M. RENÉ MONORY

MM. Yvon Bourges, Louis Jung, le Premier ministre, le président.

PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD

- Approbation, par scrutin public à la tribune, de la déclaration du Gouvernement.
4. **Communication de M. le président de l'Assemblée nationale** (p. 93).
 5. **Dépôt d'une question orale avec débat portant sur des sujets européens** (p. 93).
 6. **Dépôt d'une proposition de loi constitutionnelle** (p. 93).
 7. **Dépôt de propositions de loi** (p. 93).
 8. **Dépôt de propositions d'actes communautaires** (p. 94).
 9. **Dépôt de rapports** (p. 94).
 10. **Ordre du jour** (p. 94).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTICE DE M. RENÉ MONORY

La séance est ouverte à quatorze heures trente-cinq.

M. le président. La séance est ouverte.

1

PROCÈS-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la précédente séance a été distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté sous les réserves d'usage.

2

CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

M. le président. La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances du Sénat, sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement :

A. - **Mardi 27 avril 1993**, à seize heures :

Eloge funèbre de M. Jean Lecanuet.

B. - **Mercredi 28 avril 1993**, à dix-sept heures :

Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° QE 1 de M. Michel Poniatowski à M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le principe de subsidiarité.

La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 *ter* du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes.

C. - **Jeudi 29 avril 1993**, à quatorze heures quarante-cinq :

Questions d'actualité au Gouvernement.

D. - **Vendredi 30 avril 1993**, à quinze heures :

Questions orales sans débat.

Y a-t-il des observations en ce qui concerne les propositions de la conférence des présidents qui ont été faites sous réserve de l'application de l'article 32, alinéa 4, du règlement pour les jours de séance autres que mardi, jeudi et vendredi ? ...

Y a-t-il des observations à l'égard des propositions de la conférence des présidents concernant la discussion d'une question orale avec débat ? ...

Ces propositions sont adoptées.

3

POLITIQUE GÉNÉRALE

Débat et vote sur une déclaration du Gouvernement

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration de politique générale du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 49, quatrième alinéa, de la Constitution.

Monsieur le Premier ministre, je vous remercie de votre présence et de celle de nombreux ministres. Je vous sais gré également d'avoir demandé au Sénat d'approuver votre politique ; nous y sommes sensibles.

Vous avez la parole, monsieur le Premier ministre. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, appelés à exprimer leur volonté, à l'occasion des élections législatives des 21 et 28 mars derniers, les Français ont décidé de changer de politique, de rompre avec la gestion précédente. Ils l'ont fait nettement, certains parce qu'ils étaient déçus dans leurs illusions, d'autres, plus nombreux, parce qu'ils savaient qu'une autre politique, inspirée par un esprit de réforme, pourrait seule contribuer au redressement de notre pays.

Le gouvernement que j'ai constitué est déjà à l'ouvrage. Sa mission est difficile : je ne l'ai pas caché aux Français. Sa mission est exigeante : il faut redresser, raffermir, rénover notre pays, et pour cela il faut rassembler les Français. Sa mission est exaltante : il s'agit, au fond, de faire renaître l'espoir, non par des promesses inconsidérées ou irréalisables, mais en expliquant nettement quelle est la situation, ce vers quoi nous tendons, comment et quand nous comptons y parvenir. C'est la méthode de ce gouvernement : elle est connue, elle seule nous permettra de donner une chance à la France. Notre ambition, pour être raisonnable - ce n'est pas forcément un défaut - n'est pas timide : elle est à la portée et à la mesure des difficultés de notre temps.

La semaine dernière, j'ai engagé devant l'Assemblée nationale la responsabilité du Gouvernement sur une déclaration de politique générale, dont il vous a été donné lecture par M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. L'Assemblée nationale a bien voulu approuver cette déclaration. Me voici aujourd'hui devant vous, mesdames, messieurs les sénateurs, pour vous présenter les grandes orientations du programme gouvernemental, pour en préciser certains aspects et pour réaffirmer que le succès de la politique de réforme que nous avons commencé à mettre en œuvre repose sur le soutien de tous, appelle le concours et les avis de tous, et en particulier de la Haute Assemblée que vous constituez.

Je l'ai dit, le Gouvernement est animé d'une volonté : celle de refaire de la France un exemple. Il s'agit de susciter l'adhésion de nos concitoyens, de faire en sorte que le plus grand nombre d'entre eux se reconnaissent dans une même ambition et réunissent leurs efforts au service de notre pays.

Notre politique, vous la connaissez dans ses grandes lignes. Elle repose sur quatre principes essentiels : affermir l'Etat républicain, assainir notre économie au service de l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société et, enfin, mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde.

Le succès de la politique de ce gouvernement dépend aussi du soutien que vous lui apporterez. C'est la raison pour laquelle je sollicite, en son nom, l'appui de la Haute Assemblée, en application du dernier alinéa de l'article 49 de notre Constitution.

Avant tout, il nous revient d'affermir l'Etat républicain et de reconstruire une démocratie plus équilibrée.

Toutes les mesures utiles seront prises pour préserver l'administration française de la politisation, qui est contraire à la tradition républicaine. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.) Cette politisation affaiblit notre administration. Elle ternit son image dans l'opinion. Pour mettre un terme à une dérive qui nuit à la force et au crédit de l'Etat républicain, j'ai décidé de demander la publication des avis motivés des responsables des corps concernés par les nominations au tour extérieur (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste) et la suspension des nominations trois mois avant les élections législatives ou présidentielles. (« Très bien ! » et applaudissements sur les mêmes travées, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

Une démocratie équilibrée suppose aussi que les représentants élus du peuple soient associés plus étroitement à l'œuvre de redressement du pays. Je sais la grande qualité des travaux de votre assemblée et le rôle déterminant qu'elle joue dans l'enrichissement des projets de loi ; j'entends faciliter son expression. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai indiqué la semaine dernière devant l'Assemblée nationale, le Gouvernement privilégiera, chaque fois que cela sera possible, l'inscription à l'ordre du jour d'une proposition de loi.

Si nos institutions ne justifient pas une refonte, elles méritent cependant des retouches. Vous serez donc appelés à vous prononcer rapidement sur la réforme de la Haute Cour et sur celle du Conseil supérieur de la magistrature. Ces réformes constituent une priorité pour le Gouvernement, notamment parce qu'il convient que les citoyens n'aient pas le sentiment que le Parlement diffère l'examen des responsabilités encourues lors d'une affaire tellement douloureuse et que chacun a encore présente à l'esprit. (*Applaudissements sur les travées du RPR et sur certaines travées de l'UREI.*)

Vous serez également conduits à vous pencher de nouveau sur la réforme du code de procédure pénale, après que M. le ministre d'Etat, garde des sceaux, ministre de la justice, aura fait des propositions à cet effet.

Un Etat efficace, c'est un Etat qui laisse toute sa place au mouvement de décentralisation. Votre assemblée a puissamment contribué à cet effort.

La décentralisation approfondit la démocratie locale...

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Merci !

M. Edouard Balladur, *Premier ministre.* ... en même temps qu'elle donne une nouvelle dimension aux collectivités territoriales. Elle n'a pourtant pas toujours suffisamment été accompagnée d'une réflexion sur l'administration du territoire. Je suis certain que vous aurez à cœur de vous y attacher.

Affermir l'Etat républicain, c'est aussi garantir la sécurité des citoyens. L'état de droit ne doit pas souffrir d'exception. Les magistrats et auxiliaires de justice, les policiers, les gendarmes et les fonctionnaires de l'administration pénitentiaire connaissent leur mission, savent sa grandeur et sa difficulté. Certes, des incidents inattendus et profondément répréhensibles sont toujours possibles. J'approuve pleinement la réaction rapide, ferme et équilibrée de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*) La volonté de ce gouvernement est claire : redéfinir les conditions dans lesquelles les policiers exercent leurs fonctions, faciliter leur travail, dans le strict respect de nos principes juridiques et des droits légitimes des citoyens.

Cependant, qu'on ne généralise pas : les forces de l'ordre font d'ores et déjà preuve, dans des conditions souvent difficiles,...

M. Roger Chinaud. C'est vrai !

M. Edouard Balladur, *Premier ministre...* d'une grande compétence et d'une grande maîtrise. Leurs incontestables qualités seront indispensables au succès de la politique que nous entendons mettre en œuvre pour mieux assurer la sécurité de tous.

L'Etat républicain, c'est aussi une nation assurée d'elle-même, de sa cohésion, de son identité et de son avenir. Mesdames et messieurs les sénateurs, vous connaissez déjà les grandes lignes de la politique de l'immigration du Gouvernement : les flux d'immigration doivent être mieux contrôlés et les décisions de reconduite à la frontière exécutées ; l'accession à la nationalité française pour les enfants nés sur notre sol, de parents étrangers, devra répondre à une volonté clairement affirmée. Le Sénat a examiné et adopté un nouveau code de la nationalité conforme, pour l'essentiel, aux conclusions de la commission présidée par M. Marceau Long. Ce texte sera donc, dans les toutes prochaines semaines, transmis à l'Assemblée nationale.

Deuxième grande orientation : assainir notre économie, au service de l'emploi. Pour recréer un exemple français de société, il faut redresser l'économie, qui est le fondement de tout, il faut retrouver des marges de manœuvre financières et rétablir les conditions de la croissance au service de l'emploi, priorité absolue de notre action.

La solidité et la stabilité de notre monnaie nous y aideront. Elles passent par le maintien de la parité avec le deutsche Mark et l'approfondissement de la coopération de notre pays avec ses partenaires européens, au premier rang desquels figure l'Allemagne. La solidité et la stabilité du franc seront garanties par l'autonomie de notre institut d'émission. Déjà, la claire détermination du Gouvernement nous a permis d'enregistrer une baisse de plus de la moitié de la différence des taux d'intérêts à court terme entre l'Allemagne et la France. Je suis convaincu que nous pouvons faire mieux encore, à condition de mener la politique de redressement financier que le Gouvernement vous propose.

Un collectif budgétaire, qui comportera des économies d'au moins 20 milliards de francs, permettra de mettre l'accent sur de nouvelles priorités : ainsi, le logement, le bâtiment et les travaux publics seront appuyés, l'allègement des charges sociales sera recherché et les petites et moyennes entreprises seront soutenues.

Au-delà de ces mesures immédiates, il faut absolument – vous le savez, mesdames, messieurs les sénateurs – mener une action économique et sociale à moyen et à long terme, afin de poursuivre trois objectifs : la diminution du chômage, la maîtrise des finances publiques et la modernisation de nos structures économiques. Sur ces trois points, nul ne peut prétendre obtenir des résultats immédiats. Il faut mener de front la réflexion et le mouvement, ne pas prendre d'engagements à la légère sur un sujet aussi douloureux que celui du chômage, mais programmer l'action et se fixer des objectifs ; il faut non pas sous-estimer les déficits publics mais, quand ils seront bien connus, s'assigner des objectifs chiffrés pour les réduire, peu à peu.

La troisième grande orientation de notre action, mesdames, messieurs les sénateurs, sera la garantie des solidarités essentielles à notre société. Ces solidarités essentielles – j'ai déjà eu l'occasion de le souligner – doivent être entendues au sens large. Elles englobent la protection sociale, le système éducatif et la culture, l'aménagement du territoire et l'équilibre entre les collectivités de la République, comme entre toutes les activités économiques, ou entre les villes et leurs banlieues.

La garantie d'une bonne protection sociale, sur la base d'un modèle français hérité de l'immédiat après-guerre, suppose de répondre à quatre questions urgentes : comment mieux organiser la lutte contre le chômage, ce fléau qui est à l'origine de bien des exclusions et qui pèse lourdement sur les régimes sociaux ? Comment sauver ceux-ci de la crise financière dans laquelle ils s'enfoncent ? Comment améliorer le statut des salariés et garantir le financement de la politique familiale ? Comment, enfin, résoudre les situations de précarité et de dépendance que font apparaître l'histoire de notre pays, l'évolution de la société et l'allongement de la durée de vie ?

En évoquant ici des situations de précarité nées de l'histoire de la France, je pense tout particulièrement à la communauté des rapatriés, Français, musulmans, aux harkis, à l'égard desquels le Gouvernement tiendra les engagements pris par ses prédécesseurs, notamment par le gouvernement de M. Jacques Chirac, dont l'action a été exemplaire. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

L'objet du collectif budgétaire, qui sera soumis au Parlement dans le courant du mois de mai, sera d'apporter des réponses à ces questions après que les organisations syndicales auront été consultées.

S'agissant de l'équilibre des régimes sociaux, la création d'un fonds destiné à apurer leur situation déficitaire a été mise à l'étude.

Le système éducatif requiert également l'attention et le souci de tous. Il a contribué par le passé, d'une façon déterminante, à bâtir la France républicaine. Il doit aujourd'hui être modernisé, et le corps enseignant, dont je tiens aujourd'hui à saluer l'excellence et le dévouement à sa mission, est le premier à souhaiter son adaptation au monde actuel. Plus d'autonomie, plus de formation professionnelle et de formation en alternance, plus de solidarité entre les établissements, par une décentralisation soucieuse d'éviter les déséquilibres, tels sont les traits principaux de la réforme que nous voulons mettre en œuvre.

Les pratiques culturelles, elles aussi, seront mieux soutenues, par l'accent mis sur les enseignements artistiques et la défense du patrimoine, dans le cadre de l'approfondissement de la décentralisation ; les activités culturelles seront mieux réparties sur l'ensemble du territoire. (« Bravo ! » et *applaudissements sur les travées du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de l'UREI et du RDE.*)

Nous voulons assurer un développement équilibré à toutes les activités dans le respect de l'environnement, ce qui implique, en particulier, la garantie d'une place éminente à l'agriculture et à l'aménagement de l'espace dans notre pays. Nous ne saurions nous résigner à une agriculture affaiblie ; c'est à la fois un enjeu économique - peu nombreux, en effet, sont les domaines dans lesquels la France est le deuxième exportateur au monde - un enjeu humain et de société, et un enjeu national. C'est pourquoi le Gouvernement ne peut se satisfaire de la façon dont ont été menées les négociations du GATT. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées de l'UREI et du RDE.*)

Dans le domaine agricole en particulier, mais dans d'autres aussi, elles ne répondent pas aux critères d'une bonne négociation, qui doit préserver les justes intérêts de chacun. Il faudra donc négocier encore, pour l'agriculture comme pour d'autres secteurs, afin que les règles de la concurrence internationale soient plus équitables.

Une politique volontaire d'aménagement du territoire est une solide garantie d'une plus grande justice, dans notre pays, entre les différentes régions et entre les villes. Qui le

sait mieux que vous, mesdames et messieurs les sénateurs, qui représentez si bien la pluralité et la richesse des collectivités territoriales françaises, vous dont les travaux, notamment ceux qui sont consacrés à l'aménagement de l'espace, ont permis d'effectuer en ce domaine de considérables progrès ?

Les régions seront associées à la préparation des grandes décisions concernant les équipements et les infrastructures indispensables. D'ores et déjà, j'ai demandé que soit suspendue, jusqu'à nouvel ordre, toute fermeture de services publics en zone rurale. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

Cette mesure est une étape indispensable avant la redéfinition d'une politique visant à mieux assurer l'efficacité de l'action administrative sur l'ensemble du territoire.

Dans le même esprit, je crois qu'il y a lieu de mettre à l'étude les conditions dans lesquelles des implantations commerciales nouvelles conduisent souvent à la disparition de la vie locale dans les villages et dans les bourgs. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Il ne s'agit nullement de s'opposer au progrès ; il s'agit de vérifier que la modernisation du système de distribution, tel qu'on le concevait voilà quelques dizaines d'années, est toujours adaptée aux besoins de la société française et de la vie sociale. Je souhaite donc - mais ce n'est qu'un souhait - que soit suspendue toute nouvelle autorisation, en attendant le résultat de la concertation que M. le ministre des entreprises et du développement économique va s'employer à mener sans tarder.

La solidarité entre les collectivités locales riches et les collectivités locales pauvres doit être encore approfondie, sous l'égide de l'Etat, qui en reste le principal organisateur.

M. Jean-Pierre Masseret. Sauf dans les Hauts-de-Seine !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Solidarité et aménagement du territoire sont encore liés quand on aborde le délicat problème des villes et des banlieues.

Aujourd'hui, plus d'un Français sur deux habite dans une banlieue. La violence urbaine est le révélateur de crises multiples : crise des activités économiques, qui entraîne un taux de chômage élevé ; crise de l'habitat urbain, car on ne peut ignorer à quel point certains grands ensembles ont été mal conçus, mal construits et ont mal vieilli ; crise sociale et familiale aussi, car de nombreux jeunes, après une scolarité souvent négligée, manquent de points de repère, l'autorité de parents trop souvent au chômage ne s'exerça plus et la jeunesse doutant de son avenir.

Une véritable politique de la ville doit être mise en œuvre afin d'engager rapidement la réforme dans tous les domaines de la vie collective, économique et sociale. Dans cette action, il ne faudra pas négliger la mise en œuvre d'une politique d'éducation et de pratique sportive renouvelée. Le sport est, en effet, un facteur d'intégration sociale essentiel à notre société.

La quatrième et dernière orientation de notre action, mesdames et messieurs les sénateurs, tendra à mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde. En Europe, depuis à peine plus de trois ans, tout a changé : l'Union soviétique s'est disloquée et, derrière elle, l'Europe de l'Est ; l'Allemagne a pu enfin se réunifier ; le traité sur l'Union européenne a été ratifié par dix de ses signataires, dont la France, alors que le Grand Marché entrera en vigueur le 1^{er} janvier 1993.

Une politique européenne réaliste et concrète doit être mise en œuvre, inspirée de l'idée qu'il n'y a pas de véritable antagonisme entre les intérêts de la nation et ceux d'une construction européenne respectueuse de la nation. Mesdames et messieurs les sénateurs, vous serez appelés à partici-

per à cette action, à contrôler plus strictement et plus régulièrement les textes émanant de la Communauté.

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Vous aurez également à vous interroger sur le mode de scrutin pour l'élection au Parlement européen, afin de rapprocher davantage les citoyens des élus. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Vous ne manquerez pas, j'en suis certain, d'appuyer le Gouvernement dans son souci d'établir un dialogue politique fructueux et constant avec l'Europe orientale et de contribuer au règlement des conflits dans l'ex-Yougoslavie. Le caractère atroce des combats, la multiplication des exactions, la prise en otage des populations civiles sont autant de motifs pour tous les Européens de se sentir concernés et d'agir.

Il ne sera certes pas simple de parvenir à un règlement de la question bosniaque. Les risques sont grands. Mais la France, avec l'Europe des Douze, doit se mobiliser encore plus et agir en liaison étroite avec l'Organisation des Nations unies pour parvenir au règlement de conflits qui menacent la stabilité de tout le continent. Il n'y aura pas d'Europe occidentale heureuse sans une Europe orientale apaisée. Tout nous rapproche de ces pays, tout doit nous inciter à établir avec eux des liens étroits.

J'ai indiqué devant l'Assemblée nationale que, pour parvenir à l'équilibre, à la stabilité politique et à la paix sur l'ensemble du territoire de l'Europe, la Communauté des Douze devait prendre ses responsabilités.

J'ai donc suggéré, dans l'esprit de ce qui avait été antérieurement proposé par notre pays, une procédure qui comporterait plusieurs étapes : la première, durant laquelle, en liaison avec les autorités compétentes de l'Etat, le Gouvernement mettrait rapidement au point le contenu et les formes des propositions qu'il compte faire à nos partenaires de la Communauté. La deuxième, durant laquelle nos partenaires seraient saisis de ces propositions, qui devraient comporter à la fois l'énoncé des problèmes à résoudre, une méthode pour en discuter à douze, un calendrier optimal pour parvenir au terme de la discussion. Au cours de la troisième étape, il s'agirait, au-delà des Douze, mais une fois que ceux-ci auraient arrêté leur décision, d'associer tous les pays directement intéressés par la stabilité et la paix en Europe à la discussion internationale qui devrait alors s'ouvrir. Son objectif viserait à l'établissement d'un traité - ou d'un accord général - garantissant cette stabilité et précisant les instruments propres à l'assurer.

Il s'agit, mesdames, messieurs les sénateurs, d'une affaire d'une grande envergure. A dessein, j'entends ne fournir aucune précision complémentaire, dussé-je me voir reprocher de rester vague. L'idée que je me fais de l'objectif à atteindre dans les meilleures conditions est précise.

Encore faut-il laisser au Gouvernement le temps de vérifier que notre pays peut s'engager dans cette voie avec une chance raisonnable de succès. C'est pourquoi j'ai suggéré que l'Europe des Douze étudie les conditions dans lesquelles pourraient être assurés l'équilibre et la paix sur le continent, avant de les proposer à l'ensemble des nations intéressées. D'ores et déjà, toutes les autorités de l'Etat concernées par ce grand problème ont commencé à y réfléchir en commun.

Dans le même temps, l'affirmation de notre politique de défense doit être une priorité et tenir compte des données nouvelles de la situation. Un Livre blanc sera préparé, sur la base duquel sera élaborée par M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, une loi de programmation militaire qui sera soumise au Parlement au printemps de 1994. Cette loi

décriera notamment les conditions de la garantie et de la pérennité de notre capacité nucléaire.

Le troisième volet de notre politique étrangère, au-delà de la politique européenne et de la politique de défense, a une dimension plus large. La France doit continuer à jouer un rôle dans le monde : en Afrique, bien évidemment, par une politique de coopération qui vise à faciliter un développement au service de l'homme, de sa liberté et de sa dignité ; dans les négociations économiques mondiales, aussi, pour limiter les déséquilibres monétaires et pour éviter que les échanges commerciaux ne soient perturbés par eux, comme par la différence des régimes sociaux.

Les grandes orientations de l'action du Gouvernement vous ont été rappelées. Il le fallait, je crois, car elles définissent une politique de réforme pour construire un nouvel exemple français ; c'est cette politique que je vous demande aujourd'hui d'approuver.

Mais que les choses soient bien nettes : est-ce là le changement politique, la volonté de changement qu'ont voulu nos concitoyens ? Je le crois.

Nous avons commencé à mener une politique bien différente de celles des divers gouvernements qui se sont succédé de 1988 à 1993. L'ambition est différente, la méthode est différente, nombre de mesures proposées sont différentes, même si, de toute évidence, il ne s'agit pas de prendre systématiquement le contre-pied de ce qui a été fait antérieurement, au seul motif que cela aurait été fait par d'autres.

Cette action novatrice du Gouvernement a été exposée avec précision.

Peut-on parler de continuité dans la méthode ? Certainement pas. Ce n'est pas, par exemple, l'avis de nombre d'organisations syndicales qui se félicitent de l'ouverture d'une phase de concertation active et d'échanges de vues, afin de préparer des décisions dont je souhaite qu'elles entraînent l'adhésion du plus grand nombre.

Est-ce vraiment un signe de continuité que de réunir enfin la commission des comptes de la sécurité sociale (*applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste ainsi que sur certaines travées du RDE*), alors qu'elle aurait dû être réunie depuis plusieurs mois, pour connaître les chiffres exacts des déficits de nos régimes sociaux avant de prendre les mesures qui pourront, à terme, en rétablir l'équilibre ?

Faut-il encore voir, sur le fond cette fois, une continuité dans la politique de l'immigration quand on annonce que les décisions de reconduite à la frontière seront bel et bien exécutées et que la lutte contre l'immigration clandestine sera accentuée, au moment où un sens sera redonné à notre tradition d'accueil pour tous ceux qui entendent séjourner paisiblement et régulièrement en France ? Est-ce une marque de continuité que de souhaiter redonner à l'acquisition de la nationalité française une signification plus forte ?

M. Jean Chérioux. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. N'y-a-t-il pas une rupture par rapport au passé dans le lancement, de façon transparente et clairement définie, d'un programme de privatisations, après une période quelque peu confuse qui a vu des privatisations partielles se succéder alors qu'on déclarait ne pas vouloir en mener ? (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Et ne faut-il pas voir un vrai changement dans l'annonce de l'usage exact qui sera fait du produit des privatisations, à savoir désendetter notre pays ou donner un appui financier à une ambitieuse politique de la ville ?

Certaines mesures ont déjà été prises ou vont l'être très rapidement, d'autres vous seront proposées à l'automne ;

certaines ont un effet immédiat, d'autres s'inscrivent dans une perspective quinquennale.

Notre programme de travail est important. Son contour est précis. Qu'il me soit permis, mesdames, messieurs les sénateurs, d'en rappeler les traits essentiels.

Avant tout, un bilan très détaillé de la situation de notre pays sera établi. Puis, dès le mois prochain, sera soumis à votre approbation un collectif budgétaire prévoyant des mesures indispensables à la relance de l'activité économique et à la lutte contre le chômage. Ce collectif imposera à tous des sacrifices, mais il prévoira aussi des mesures en faveur du logement et des aides pour les petites et moyennes entreprises.

Plusieurs projets de loi viendront ensuite, certains très vite, sur les privatisations, sur la Banque de France, sur la Caisse des dépôts et consignations, ainsi que sur la justice - notamment la Haute Cour et le statut de la magistrature - sur la réforme du code de la nationalité, sur la sécurité.

Lors de la session d'automne, vous seront soumis, en même temps que le projet de budget pour 1994, un autre ensemble de mesures législatives. J'en énumère quelques-unes : un plan quinquennal pour la réduction du déficit et de la dette, une loi quinquennale sur la lutte contre le chômage, récapitulant toutes les mesures permettant de développer l'emploi, des projets de loi sur la famille.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Dans le même temps, vous aurez à connaître des conclusions de la conférence de Maignon sur la protection sociale, qui se tiendra au printemps et à l'automne et qui permettra, je l'espère, l'élaboration d'une loi quinquennale sur l'avenir des régimes sociaux.

Vous serez également saisis d'une politique d'ensemble sur l'agriculture, quand les organisations agricoles, dans leur diversité, auront été entendues. Je vous rappelle d'ailleurs que je les recevrai à nouveau toute la journée du 7 mai prochain.

Un peu plus tard, après l'élaboration d'un Livre blanc sur la défense de la France dans un monde nouveau, un projet de loi de programmation militaire vous sera soumis, afin d'assurer la cohérence de notre effort de défense et son évolution, tant du point de vue de la doctrine qu'il y a lieu d'élaborer que de celui des moyens qui lui seront consacrés.

Voilà un programme de travail que je crois important. Son contenu est précis, je vous l'ai rappelé, et il est économiquement réaliste.

Certes, à la différence de certains de ses prédécesseurs, le Gouvernement ne dispose pas d'une situation budgétaire confortable et ne peut pas profiter d'une période de haute conjoncture, bien au contraire.

M. Christian Poncelet. C'est le moins que l'on puisse dire !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Mais, malgré cela, il est possible d'agir. Un effort important d'économies budgétaires et le lancement d'un programme de privatisations permettront de dégager quelques marges de manœuvre.

Quelques sacrifices devront également être demandés.

Enfin, le programme du Gouvernement s'inscrit dans la durée. C'est un programme à cinq ans et c'est dans ce délai que les recettes nécessaires au financement de notre action devront être trouvées.

Renouveau, tolérance, rassemblement, tels sont les principes de notre action. Le Gouvernement est placé dans une situation difficile, un véritable effort de redressement est indispensable.

Le redressement ne peut attendre, pas plus que ne peuvent attendre les Français, de plus en plus nombreux à être frappés par le chômage.

C'est au pays tout entier qu'il faut donner des raisons d'espérer. C'est du pays tout entier que nous attendons le soutien. C'est pourquoi, mesdames, messieurs les sénateurs, j'attends de votre avec confiance. (*Mmes et MM. les sénateurs du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que certains sénateurs du RDE, se lèvent et applaudissent longuement.*)

M. le président. Monsieur le Premier ministre, je pense que vous avez été entendu !

M. Michel Dreyfus-Schmidt. Pas par le Sénat tout entier !

M. le président. Nous allons procéder maintenant au débat sur la déclaration de politique générale du Gouvernement, faite devant le Sénat.

Je rappelle que la conférence des présidents a décidé l'organisation de ce débat.

Elle a accordé un temps de parole de quinze minutes au premier orateur de chaque groupe. L'ordre des interventions des orateurs des groupes sera le suivant :

Groupe socialiste ;

Groupe communiste ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen ;

Groupe du rassemblement pour la République ;

Groupe de l'union centriste.

Elle a, en outre, fixé à trois heures le temps de parole supplémentaire attribué aux groupes et à la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe.

Compte tenu de cette organisation, l'ordre de passage des groupes et les temps de parole supplémentaires sont les suivants :

Groupe socialiste : 35 minutes ;

Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe : 13 minutes ;

Groupe communiste : 15 minutes ;

Groupe de l'union des républicains et des indépendants : 26 minutes ;

Groupe du rassemblement démocratique et européen : 16 minutes ;

Groupe du rassemblement pour la République : 40 minutes ;

Groupe de l'union centriste : 33 minutes.

La parole est à M. Estier. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Claude Estier. Monsieur le Premier ministre, vous avez souhaité venir aujourd'hui devant le Sénat pour lui soumettre directement le plan d'action que vous entendez mettre en œuvre et solliciter sa confiance.

Nous sommes sensibles, nous aussi, à ce geste qui vient de vous permettre de réaffirmer devant nous les grandes principes de votre politique, que vous aviez définis la semaine dernière devant les députés.

Dans notre assemblée, comme désormais dans l'autre, une large majorité vous est acquise. Je ne vous étonnerai pas en vous disant d'emblée que le groupe socialiste n'en sera pas. (*Exclamations ironiques sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

Un sénateur du RPR. C'est un scoop !

M. Claude Estier. Cela ne signifie nullement que nous ayons décidé d'adopter un comportement d'opposition systématique. Comme vous l'a dit la semaine dernière à l'As-

semblée nationale mon collègue et ami M. Martin Malvy, nous entendons être une opposition responsable, rejetant les pratiques d'obstruction utilisées naguère par nombre de ceux qui maintenant vous soutiennent (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*), mais vigilante sur la défense de ce que nous considérons, dans plusieurs domaines essentiels, comme les acquis de la gestion précédente.

M. Emmanuel Hamel. Les déficits !

M. Claude Estier. Nous constatons d'ailleurs que, si vous avez cru devoir présenter une description particulièrement sombre, et par là même excessive, de la situation économique de la France en négligeant les résultats obtenus, par exemple, en matière d'inflation, de commerce extérieur, de bonne tenue du franc, vous n'avez pas véritablement, quoi que vous en disiez, choisi de prendre le contre-pied de la politique des gouvernements précédents ; vous venez d'ailleurs de l'admettre, au moins partiellement.

Ce n'est pas seulement moi qui le dis : le journaliste Thierry Bréhier, au lendemain de votre discours d'investiture à l'Assemblée nationale, écrivait dans *Le Monde* que vos propositions « ne paraissent guère en rupture avec les dernières années de la gestion socialiste... Sur bien des sujets au contraire, le nouveau Premier ministre paraît même, quoi qu'il en dise, partager l'analyse de son prédécesseur ». (*Rires sur les travées de l'UREI, du RPR, de l'union centriste et sur certaines travées du RDE.*)

Vous vous éloignez ainsi de nombre d'affirmations abondamment ressassées par vos amis politiques pendant la campagne électorale.

Par exemple, s'agissant du chômage, vous faites de la lutte contre ce fléau une priorité, et vous avez raison. (*Exclamations sur les mêmes travées.*) C'était aussi la nôtre.

M. Gérard Larcher. Ah bon !

M. Claude Estier. Mais vous ne dites plus que le chômage est un mal que la France doit aux socialistes. Vous êtes devenu prudent, car vous savez bien que le chômage frappe toutes les sociétés industrielles, quelle que soit la couleur politique des gouvernants, et qu'il faudra beaucoup de temps et beaucoup d'imagination pour en inverser la courbe.

M. Jacques Delong. Ce n'est pourtant pas ce que vous disiez !

M. Emmanuel Hamel. Le socialisme l'a aggravé !

M. Claude Estier. Du temps, vous en prenez en n'espérant pas d'amélioration avant l'an prochain et en annonçant une loi quinquennale pour l'emploi.

De l'imagination, je ne doute pas, monsieur le Premier ministre, que vous en ayez, mais nous attendons de voir vos actes, car, pour l'instant, nous ne sommes pas convaincus - je vous le dis franchement - que les mesures que vous annoncez, en particulier l'allègement des charges des entreprises, soient vraiment créatrices d'emplois.

J'ai bien noté que le patronat accueille avec faveur votre arrivée au pouvoir ; je ne suis pas sûr que vous soyez entendu par lui quand vous l'invitez à ne plus céder à la recherche d'une productivité financière étroitement conçue et à ne considérer les réductions d'emplois que comme une solution ultime après que toutes les autres ont été explorées.

Toujours au chapitre des distances prises avec les grandes proclamations de campagne électorale, nous constatons que vous ne parlez plus, malgré vos critiques du passé, de renégocier la réforme de la politique agricole commune ni d'opposer un veto français dans les négociations du GATT.

Vous refusez une politique de « saucissonnage » qui conduirait à des accords séparés sur l'agriculture, sur l'indus-

trie, sur les services, au grand profit des Américains. Nous vous soutiendrons d'autant plus dans cette attitude que c'était aussi la nôtre, quoi que vous en ayez dit. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Ce que vous avez annoncé sur la poursuite de la construction européenne ne nous paraît pas non plus en rupture avec la politique précédente, pas plus que votre volonté de maintenir l'actuelle parité franc-mark et de contribuer au renforcement du système monétaire européen.

Ce sont là des sujets où il y aura peut-être - peut-être ! - moins de conflits entre vous et nous qu'entre vous et certains membres de votre majorité, notamment parmi ceux qui firent campagne, l'an dernier, contre la ratification du traité de Maastricht. (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Exclamations sur les travées du RPR et de l'UREI.*)

M. Josselin de Rohan. Et M. Chevènement !

M. Claude Estier. Sur bien d'autres sujets brûlants, vous avez manifesté des intentions, dont certaines nous inquiètent. Il en va ainsi de la révision du code de la nationalité. A ce propos, qu'allez-vous reprendre dans le texte déjà voté par la majorité sénatoriale et sur lequel, vous le savez, nous formulons, quant à nous, plusieurs réserves ?

Un sénateur de l'UREI. L'essentiel !

M. Claude Estier. A également retenu notre intérêt ce que vous avez dit la semaine dernière, mais que vous n'avez pas repris aujourd'hui, s'agissant de l'éducation, et plus particulièrement du maintien des attributions de l'Etat en matière de recrutement, de formation et de rémunération des enseignants.

Là encore, nous voulons espérer que la distance que vous prenez ainsi avec les projets de certains membres de votre majorité sera réelle et durable.

Vous annoncez la suspension de la suppression des services publics en zone rurale. Fort bien ! Nous sommes tout à fait d'accord. (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

Un sénateur du RPR. Il fallait le faire !

M. Claude Estier. Cependant, permettez-moi d'ajouter, monsieur le Premier ministre, que nous souhaitons qu'il en soit de même dans les banlieues défavorisées, qui sont, elles aussi, victimes de cette situation.

Pour aborder un sujet que vous n'avez pas évoqué, quelles sont vos intentions concernant les textes sur la bioéthique, déjà votés à une très large majorité par l'Assemblée nationale et auxquels nous attachons, nous, une importance particulière ?

Nous attendons aussi d'en savoir davantage sur la façon dont vous entendez poursuivre et développer la politique de la ville et des banlieues, qui fait désormais partie des attributions particulièrement lourdes de Mme Simone Veil, et qui doit faire l'objet, si j'ai bien compris, d'un débat au Palais-Bourbon à la fin du mois d'avril. Ce que vous nous en dites aujourd'hui n'est qu'un énoncé de bonnes intentions ; le sujet mérite des précisions concrètes.

Au passage, permettez-moi de constater que si, dans votre gouvernement, huit ministres sur trente sont élus de la région parisienne, Neuilly et les Hauts-de-Seine y sont mieux représentés que la Seine-Saint-Denis et ses quartiers difficiles ! (*Applaudissements sur les travées socialistes. - Murmures sur les travées du RPR et de l'UREI.*) Sont également absents du Gouvernement des élus des banlieues de Lille, de Lyon ou de Marseille !

M. Paul Masson. Vous n'avez rien compris !

M. Claude Estier. Autre sujet brûlant : la sécurité.

Si nous vous approuvons de vouloir mener l'action contre la criminalité organisée, nous ne pouvons pas ne pas nous

inquiéter – et nous ne sommes pas les seuls ! – d'une dérive qui vient de conduire à des bavures policières ressemblant plus à des meurtres qu'à des accidents ! (*Murmures sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*) Je pense, en particulier, à ce qui s'est passé dans un commissariat du XVIII^e arrondissement, monsieur Chinaud, dont je suis, comme vous, l'élu.

Je donne acte à M. le ministre de l'intérieur qu'il a réagi, en cette circonstance, avec rapidité et fermeté. (« *Très bien !* » et *applaudissements sur les travées du RPR.*)

Attendez la suite ! (*Rires sur les mêmes travées.*)

Mais je lui dis que nous ne pouvons pas partager l'analyse des causes de l'insécurité qu'il a présentée, hier, au conseil des ministres et qu'il a reprise en réponse à des questions à l'Assemblée nationale.

Il ne suffit pas, cher monsieur Pasqua, ... (« *Ah !* » sur les travées du RPR.)

M. Josselin de Rohan. Quelle familiarité !

M. Claude Estier. Permettez que je m'adresse en ces termes à un ancien collègue ! Cela ne veut pas dire que je suis d'accord avec lui, vous vous en doutez bien. (« *Oh !* » de *déception sur les mêmes travées.*)

Il ne suffit pas, monsieur le ministre de l'intérieur, de dire que vous avez trouvé, place Beauvau, « une police démotivée, mal encadrée et mal commandée ».

M. Roger Chinaud. C'est pourtant vrai !

M. Claude Estier. Peut-être faut-il réfléchir à ce qui arrive lorsqu'on lâche la bride à certains agents de l'ordre – je ne les confonds pas plus que vous, monsieur le Premier ministre, avec l'ensemble de la police – qui ont tendance à épouser le slogan du Front national en mettant un signe égal entre insécurité et immigration.

Un sénateur de l'UREI. Immigration que vous avez encouragée !

M. Claude Estier. Sachez, en tout cas, monsieur le Premier ministre, que, si nous n'avons pas de raison particulière de vous faire confiance, nous ne vous faisons aucun procès d'intention. Nous vous jugerons au fur et à mesure que seront déposés les textes que vous venez de nous annoncer pour les prochains mois, et je vous dis de nouveau que nous serons vigilants, comme l'opposition doit l'être dans une démocratie.

L'un de nos prochains rendez-vous concernera le collectif budgétaire, dont vous nous annoncez qu'il comportera des économies d'au moins 20 milliards de francs. Nous sommes curieux, évidemment, de savoir sur quoi porteront ces économies, car 20 milliards de francs – permettez-moi de le dire ! – c'est autre chose que les petits signes que vous avez voulu donner en diminuant le nombre de membres des cabinets ministériels, en interdisant à vos ministres de changer de voiture ou en restreignant l'utilisation des avions du GLAM !

M. Emmanuel Hamel. Ce sont de bons signes !

M. Claude Estier. Nous attendons également de connaître la manière dont vous entendez financer certaines mesures coûteuses, comme l'allègement des charges des entreprises, la relance du logement et des travaux publics, la suppression du décalage d'un mois du paiement de la TVA, les compensations promises aux agriculteurs...

C'est M. Marc Blondel, secrétaire général de Force ouvrière, qui s'inquiète, avec raison de savoir qui va payer. « Qui – demande-t-il – va ramener l'argent nécessaire pour maintenir les taux de remboursement de la sécurité sociale, le taux des retraites, le financement du régime de l'Unedic ? »

M. Blondel souligne encore que la baisse des cotisations sociales Unedic qui résulterait de l'abaissement des charges des employeurs consiste « à déplacer un problème pour en créer un autre » et n'est pas une bonne solution. Mme Norat, secrétaire générale de la CFDT, a exprimé, de son côté, une opinion identique.

De toute façon, vos 20 milliards de francs d'économies seront loin de suffire à tous ces besoins, même en y ajoutant le produit que vous attendez, mais qui reste incertain, d'une nouvelle vague de privatisations qui ne trouvera sans doute pas sur le marché boursier des conditions aussi favorables que celle que vous aviez engagée en 1986.

M. Roger Chinaud. N'avez-vous pas confiance en notre pays, monsieur Estier ?

M. Claude Estier. Vous avez la réputation d'un homme sage. En vous nommant à l'hôtel Matignon, le Président de la République a reconnu vos compétences, dont personne ici ne doute. (« *Bravo !* » sur les travées du RPR.)

M. Emmanuel Hamel. Quel hommage !

M. Claude Estier. Vous êtes maintenant aux prises avec les réalités qui sont celles de la France mais aussi avec celles de la conjoncture internationale, qui sont fort éloignées des slogans simplistes de la campagne électorale.

Comme vous ne croyez pas aux miracles, vous vous gardez bien de faire des promesses. Vous parlez plutôt d'efforts et de sacrifices. Toute la question est de savoir qui les supportera. Tous, avez-vous dit, à l'exception des plus démunis. Mais n'est-ce pas eux qui souffrent, d'abord, de l'augmentation des taxes indirectes que vous annoncez ?

Je constate que, déjà, les syndicats, tout en se félicitant de la concertation que vous leurs proposez, s'inquiètent du sort des salariés, en général, comme de celui des agents de la fonction publique.

Dans le discours d'investiture que vous avez prononcé la semaine dernière, vous vous êtes référé à Marc Aurèle pour nous faire comprendre que vous n'aviez pas peur des obstacles. Ils sont assez nombreux pour que nous ne cherchions pas à en ajouter inutilement.

M. Roger Chinaud. Vous avez fait le plein juste avant !

M. Claude Estier. Je constate, monsieur Chinaud, que vous êtes toujours aussi intransigeant.

M. Roger Chinaud. Avec vous, oui, c'est certain !

M. Claude Estier. Vous nous trouverez toujours ouverts au dialogue s'il peut être constructif, mais fermes sur la critique si tel ou tel de vos projets nous apparaissait néfaste pour notre pays ou dangereux pour sa cohésion sociale.

Pour aujourd'hui, nous vous laisserons seul avec votre majorité (*sourires sur les travées du RPR*) en ne participant pas au vote que l'article 49 de la Constitution, en son quatrième alinéa, vous donne la faculté de demander au Sénat, mais qui n'a qu'une signification symbolique à laquelle nous ne souhaitons pas nous associer. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à Mme Luc.

Mme Hélène Luc. Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les ministres, les 21 et 28 mars derniers, notre peuple a rejeté la politique de chômage et d'austérité qui « tournait le dos » à une politique de gauche.

Ce vote sanction, amplifié par un mode de scrutin injuste, et la tonalité mesurée et prudente de votre discours, monsieur le Premier ministre, montrent bien que le Gouvernement est obligé de tenir compte du verdict des urnes.

La France doute et s'inquiète, affirmez-vous justement, la semaine dernière. Mais le programme politique de la

droite, votre programme, vivement approuvé par le CNPF, enserré dans la logique de Maastricht, peut légitimement semer le doute et l'inquiétude.

Vous parlez de rupture avec la gestion précédente et vous voulez promouvoir un nouvel exemple français. Je vous ai écouté attentivement, monsieur le Premier ministre.

Mais où est, dans votre programme, la rupture avec la logique de l'argent roi, qui ronge toute notre société, détruit ses emplois et multiplie les injustices ?

Mais où donc est la rupture avec cette logique de Maastricht, qui affaiblit notre pays ainsi que ses potentiels agricoles, industriels et sociaux ?

Mais où est, dans votre programme, la rupture avec la politique de précarité, cette politique si dure pour les femmes et les hommes de notre pays ?

Quel sera ce nouvel exemple français, monsieur le Premier ministre, quand vous insistez sur les nécessaires sacrifices à imposer à notre peuple, quand vous préconisez l'accentuation du partage du travail, et donc des salaires, quand vous annoncez l'augmentation de la fiscalité indirecte, et donc de la TVA, quand vous annoncez 2 centimes d'augmentation de l'essence, augmentation qui pourrait s'élever à 20 centimes d'ici à l'été ?

Oui, décidément, nous retrouvons bien là les ingrédients classiques d'une politique d'austérité infligée, hélas ! de longue date à notre peuple. Cette politique de droite, nous la refusons, et ce quels que soient les gouvernements qui la mettent en œuvre, car elle pénalise la France et accentue les difficultés de ses habitants.

Monsieur le Premier ministre, je peux en témoigner personnellement : comme tous les élus communistes, je vis au quotidien la détresse et le désarroi de femmes et d'hommes qui, du jour au lendemain, voient leur compétences niées et leur place bafouée dans la société. En effet, des millions d'entre eux sont privés d'emploi, chassés de leur terre et beaucoup n'ont plus ni droits ni toit. Ils ne peuvent plus faire face à l'insécurité, et la misère les gagne. Il faut vivre et mesurer sur le terrain les drames de tant de nos concitoyens pour qui tout bascule !

Je m'arrêterai quelques instants sur un problème grave et difficile : la sécurité.

Il est urgent d'affirmer que toute lutte efficace contre la délinquance, qui frappe en particulier les plus démunis dans les quartiers difficiles, ne pourra se limiter à la simple répression, bien entendu, nécessaire.

Il faut mettre en avant les causes profondes de la délinquance : le chômage et l'échec scolaire, l'absence de structures sociales et culturelles. Elles doivent être au cœur de toute politique de la ville efficace, par opposition à une mesure telle que la suppression des aides sociales.

Nous regrettons que le conseil des ministres, hier, n'ait ni apporté les réponses de fond ni présenté les moyens pour combattre le chômage et l'exclusion.

Les racines de ce mal qui enfonce notre société dans la crise doivent être rappelées.

Comment accepter qu'une infime minorité confisque toujours la grande majorité des richesses de notre pays ? N'oublions pas que 10 p. 100 des ménages français possèdent plus de 53 p. 100 du patrimoine national !

Comment accepter que, sur 1 200 milliards de francs de profit réalisé par les entreprises en 1992, 500 milliards de francs seulement soient réinvestis pour accroître la production ? Il faut imposer que tous les profits soient utilisés pour générer une nouvelle croissance, en faveur de l'emploi, et les soustraire à la spéculation.

Quand la Bourse augmente de 10 p. 100 en trois mois, ce sont bien les plus démunis qui supportent le poids de la

crise ! Taxer la spéculation et les exportations de capitaux serait une mesure de salubrité publique, et ce au service de l'intérêt général.

Nombre d'entreprises réalisent des profits records, et pourtant elles continuent à licencier massivement. C'est le cas de Renault, de PSA, de Thomson... La liste est longue. Ce gâchis est inacceptable !

Dans ces conditions, comment ne pas exprimer notre profond désaccord quand vous affirmez, monsieur le Premier ministre, que « l'alourdissement régulier du coût du travail a été une cause essentielle du développement du chômage » ?

M. Roger Chinaud. C'est pourtant vrai !

Mme Hélène Luc. La vérité doit être dite aux Français sur ce point. L'heure de travail coûte 130 francs à l'entrepreneur français, charges comprises, contre 164 francs à son homologue allemand, par exemple. Or chacun sait que le chômage dans la partie occidentale de l'Allemagne est nettement plus faible que dans notre pays.

Monsieur le Premier ministre, les députés et sénateurs communistes et apparentés ont obtenu l'adoption d'une loi déclarant nul et sans effet tout licenciement effectué sans reclassement et instituant des commissions départementales de contrôle des fonds publics versés à l'emploi.

Que comptez-vous faire pour en garantir l'application stricte dans chaque entreprise et chaque département ?

Faire un geste significatif pour dire courageusement non aux licenciements, c'est appliquer ces mesures.

Voilà deux dispositions d'intérêt national qu'il vous faut prendre en considération, monsieur le Premier ministre.

Lutter efficacement contre le chômage, c'est tout faire pour stopper le déplacement des productions vers les lieux où les droits sociaux sont moindres. Voyez Hoover et Grundig !

La réduction du temps de travail sans diminution de salaire doit être l'une des clés de voûte de cette lutte pour l'emploi. Il faut aller vers la semaine de trente-cinq heures, avec une première étape à trente-sept heures : ainsi, 500 000 à 600 000 emplois seraient créés, comme le démontre un rapport officiel sur le XI^e Plan.

Une grande politique de relance de notre économie, de lutte contre le chômage doit s'appuyer sur des services publics de qualité. Il importe de privilégier dans le prochain collectif budgétaire le développement des services publics, tels que le logement social et l'école, et non pas le financement de l'aide au patronat que vous proposez.

Vous déclarez, Monsieur le Premier ministre, vouloir suspendre les suppressions de services publics en zone rurale. Cela signifie pour moi que plus un seul lit d'hôpital, plus un seul bureau de poste, plus une classe, plus une gare ne seront fermés. Est-ce bien cela, monsieur le Premier ministre ?

Selon nous, un raisonnement identique devrait s'appliquer aux banlieues.

Ce nécessaire développement des services publics, instrument de la lutte pour le redressement de notre pays, apparaît contradictoire avec votre proposition qui consiste à accroître encore les privatisations.

Le progrès signifie-t-il la casse des instruments originaux dont notre pays s'est doté au fil des décennies, à l'époque du Front populaire et de la Libération notamment ? Faut-il attaquer des potentiels comme Rhône-Poulenc, Elf Aquitaine, Renault, la BNP, voire la SNCF et EDF ?

Comment faire croire aux millions de Français qui bouclent difficilement les fins de mois, comment faire croire à ces femmes qui ont du mal à nourrir leurs enfants - c'est en effet une réalité - que les privatisations sont faites pour leur bien ?

Il faut également renforcer considérablement le secteur du logement social. Cinq millions de Français sont demandeurs, dont nombre de jeunes couples qui sont obligés de vivre chez leurs parents, faute de logement social.

Redonner un nouvel élan à la France, c'est lutter contre les exclusions et les bas salaires. Il faut augmenter le SMIC et le porter à 7 500 francs, et étendre un RMI, financé par l'impôt sur les grandes fortunes, aux jeunes âgés de dix-huit à vingt-cinq ans. Ces mesures d'urgence sont d'autant plus nécessaires que les prix ont augmenté de 1,3 p. 100 au cours des trois derniers mois.

Quant à l'école et à la formation des jeunes, de l'avis de tous, vous leur avez réservé une place bien modeste dans votre déclaration.

La demande de formation est forte en France, et c'est une chance pour notre pays. Elle attend plus et mieux du service public de l'éducation nationale, qui doit être doté des moyens financiers et humains correspondant à l'exigence de qualité actuelle.

Vous avez évoqué la nécessaire démocratisation, que nous prônons depuis toujours. Mais, concrètement, quels efforts le Gouvernement va-t-il engager pour garantir l'égalité des chances pour tous ?

Pour la rentrée prochaine, allez-vous, dans le collectif budgétaire, annuler les centaines, voire les milliers de fermetures de classes et les suppressions de postes et d'heures d'enseignement prévues ?

La jeunesse, c'est l'avenir du pays ; il faut l'écouter. Organiser un grand débat sur la jeunesse, sur ses droits, nous semble de grande urgence.

Vous avez dit à mon ami Alain Bocquet que vous seriez prêt à prendre en considération toutes les propositions communistes qui auraient un intérêt national. Alors, monsieur le Premier ministre, en voilà une. Discutons-la très rapidement.

N'est-ce pas cette jeunesse qui subit les difficultés de l'échec scolaire, affronte de plus en plus nombreuse le chômage, la précarité ?

N'est-ce pas cette jeunesse qui n'accepte plus le « mal-vivre » des cités, de ces banlieues où la misère gagne, où la drogue tue ?

Qui n'a pu constater l'exaspération des jeunes face aux derniers événements que j'évoquais d'entrée, que l'on qualifie pudiquement de « bavures » ?

Qui n'a vu ces jeunes lycéens dans les rues de Tourcoing pleurer de rage devant la vie arrachée de leur copain Rachid ?

Je tiens, au nom du groupe communiste et apparenté, à témoigner notre solidarité aux familles et aux proches des jeunes victimes de ces derniers jours.

Les jeunes exigent - nous les soutenons - que la rigueur de la loi soit appliquée aux policiers gravement fautifs. Mais tout doit être fait pour encourager les policiers qui veulent jouer un nouveau rôle dans leurs rapports avec les jeunes.

Cette exaspération, il faut en tenir compte, et vite ! Sinon, les violences inadmissibles qui se sont déroulées au cours des manifestations risquent de se multiplier.

La sécurité pour tous est un droit imprescriptible. Pour autant, en aucun cas, un réflexe sécuritaire ne doit masquer la détresse des banlieues gangrenées par le chômage, l'exclusion et la drogue. Toute politique efficace de la ville doit partir de ce constat.

Cette jeunesse rejette le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie. Les sénateurs communistes et apparentés continueront de lutter contre ces maux terribles. La communauté nationale ne peut vivre dans la division et l'exclusion. La révision du code de la nationalité ne pourrait que les aiguïser.

Alors que tant de moyens seraient nécessaires, notamment pour lutter contre le chômage, améliorer l'éducation, l'accent mis dans votre discours sur la nécessité de renforcer notre potentiel militaire est inquiétant. L'argent consacré au surarmement doit être réorienté, en particulier au profit de l'enseignement.

Cette question de la défense m'amène à évoquer en quelques mots l'Europe, question sur laquelle reviendra mon ami Félix Leyzour. Je rappelle notre ferme opposition à la PAC et aux accords du GATT.

Votre conception de l'Europe, monsieur le Premier ministre, marque bien la continuité de fond entre la politique d'hier et celle d'aujourd'hui. Ce fut et ce sera la politique de Maastricht, comme le prouve votre volonté d'écarter le contrôle du peuple sur la Banque de France, d'avancer vers la soumission du franc au mark.

L'intérêt des Français est non pas dans cette Europe-là, mais bien dans une coopération nécessaire, créatrice des richesses, pour répondre aux besoins de tous les peuples.

La France, dans le déséquilibre international actuel, doit agir pour la paix, notamment dans les Balkans où les menaces d'explosion s'accroissent avec la nouvelle implication de l'OTAN.

Faire crédit à votre Gouvernement, monsieur le Premier ministre, aurait un sens si la politique...

M. le président. Madame Luc, je vous prie de conclure.

Mme Hélène Luc. Je conclus, monsieur le président.

Les sénateurs communistes, avec la bonne tenue de leur parti aux élections de mars dernier, se proposent d'être pour notre peuple le point d'appui solide, la force de résistance sur laquelle il pourra compter en toutes circonstances.

Bien sûr, nous vous jugerons sur les actes, mais nous serons les artisans inlassables du combat pour faire vivre les valeurs de gauche, la solidarité, l'honnêteté et la justice, pour favoriser le rassemblement des Françaises et des Français dans leur diversité pour une alternance véritablement de gauche. Nous nous opposerons fermement à tous les mauvais coups en même temps que nous poursuivrons, avec tous ceux qui le souhaiteront, la recherche de solutions neuves pour notre pays. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Lucotte.

M. Marcel Lucotte. Monsieur le Premier ministre, dès les premiers mots de votre déclaration de politique générale, le 8 avril dernier, vous avez, pour ainsi dire, « planté le décor ». « Les Français l'ont décidé - disiez-vous - voici que commence une nouvelle période de notre histoire. »

Cette déclaration, dans son ensemble, a suscité un large accord dans l'opinion publique. Elle est généreuse, constructive et précise. Elle n'est inspirée ni par un esprit de revanche ni par une volonté de restauration. Elle fait appel à l'unité des Français et à leur concours dans la solidarité et la tolérance, pour bâtir, selon votre expression « le nouvel exemple français ».

Aujourd'hui, vous venez devant le Sénat auquel vous demandez de se prononcer par un vote ; nous vous remercions très sincèrement de ce témoignage de respect envers notre assemblée.

Je voudrais aborder trois des préoccupations importantes de notre groupe : la nécessaire restauration de l'État, l'indispensable aménagement du territoire et la situation des collectivités territoriales.

La crise française est grave. Elle est économique, sociale, politique et morale.

Elle impose des réformes essentielles, d'autant plus difficiles que la situation n'a jamais été, et depuis très longtemps,

aussi dégradée. Le poids du chômage, si humainement dramatique pour les personnes, les familles et notre société tout entière, est énorme.

Les déficits publics, selon le rapport présenté ces jours derniers par M. Jean Arthuis, au nom de la commission des finances du Sénat, s'élèvent à 265 milliards de francs pour 1992 et atteindraient 400 milliards de francs pour 1993. Monsieur le Premier ministre, le rapport que vous avez demandé à la commission Raynaud apportera sans doute des précisions supplémentaires.

En outre, les perspectives de développement économique pour 1993 sont très faibles.

Dès lors, on comprend que la lutte pour l'emploi soit la priorité absolue et qu'elle nécessite des mesures urgentes, - vous avez déjà défini les premières d'entre elles - pour soutenir l'activité économique et développer la formation des hommes.

Mais rien ne serait sans doute possible si n'était pas restaurée l'autorité de l'Etat. Dans deux domaines déjà, les Français voient douloureusement s'aggraver l'insécurité dans nos villes. La police doit être à nouveau encadrée et soutenue, et l'Etat doit se doter des moyens nécessaires pour lutter contre la toxicomanie, qui fait tant de ravages dans notre jeunesse.

Nous sommes reconnaissants à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire d'avoir pris immédiatement, et avec la dignité qui convenait, les positions qui ont permis aux Français de se reconnaître dans l'action qu'ils souhaitent que vous meniez. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées de l'UREI et du RPR, ainsi que sur certaines travées de l'union centriste et du RDE.*)

La France généreuse, comme elle le fut tout au long des siècles, doit accélérer l'intégration des étrangers quand elle est possible, mais elle doit aussi empêcher l'immigration clandestine et les séjours en situation irrégulière.

Autre thème auquel les Français sont attachés : le pouvoir judiciaire, qui traverse une crise sans précédent, une crise morale, une crise éthique, une crise matérielle, comme s'il s'agissait d'un bateau ivre qui, parfois, perd le cap. L'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique doit, en tout cas, être clairement établie. La sécurité des personnes et des biens n'est-elle pas une des responsabilités essentielles de l'Etat ?

Les mesures que vous avez prévues supposent que soit sauvegardée la solidarité entre les Français - solidarité en faveur des plus démunis - solidarité qui se traduit par le maintien des régimes sociaux en graves difficultés financières actuellement, par un système éducatif ouvert à tous et préparant mieux les jeunes à entrer dans la vie active.

Cette solidarité relève aussi de la reprise d'une politique forte de l'aménagement du territoire, politique, constations-le - d'ailleurs les budgets en témoignent - pratiquement abandonnée depuis de nombreuses années, ce qui nous conduit à des déséquilibres graves. On connaît les chiffres. Aujourd'hui, 85 p. 100 des Français habitent sur 15 p. 100 du territoire. A la fin de ce siècle, c'est-à-dire demain, si rien n'est fait, 95 p. 100 des Français habiteront sur 10 p. 100 du territoire.

Il en découle une double conséquence: d'une part, la désertification, impensable, insoutenable, de vastes espaces ruraux, et, d'autre part, l'engorgement des banlieues, déjà si difficiles à vivre.

La gravité de ce problème ne vous a pas échappé, monsieur le Premier ministre, puisque vous avez confié la charge de l'aménagement du territoire à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, Charles Pasqua, et à son ministre

délégué, M. Daniel Hoeffel, qui avait déjà beaucoup travaillé sur ce thème.

De nombreuses orientations d'actions ont été proposées par le Sénat, grâce aux travaux remarquables de la commission présidée par M. Jean François-Poncet ; cela a été évoqué tout à l'heure.

Il est clair qu'il n'y aurait pas de solution si la situation de l'agriculture devait s'aggraver. Il ne faut pas oublier le cri des agriculteurs français lors de leur grand rassemblement à Paris : « Pas de pays sans paysans ! »

C'est l'ensemble du monde rural qui a apprécié, monsieur le Premier ministre, votre détermination à ne pas accepter la nouvelle et tragique détérioration de l'agriculture française qui se produirait si, après une mauvaise réforme de la politique agricole commune, venaient s'ajouter les contraintes excessives du GATT.

C'est dire combien, dans ce domaine si important pour la France, nous soutiendrons l'action du Gouvernement, spécialement celle de M. Jean Puech, ministre de l'agriculture et de la pêche, qui est des nôtres. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

La vie des collectivités locales doit être maintenant étroitement liée à l'aménagement du territoire si l'on ne veut pas d'une France à deux vitesses, où les régions pauvres seraient toujours condamnées à être plus pauvres. L'Etat seul peut ici assurer la solidarité.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Marcel Lucotte. Cela est d'autant plus nécessaire que la situation des collectivités territoriales est grandement préoccupante. Ce sujet sera développé tout à l'heure par M. Fourcade.

Force est de reconnaître que la décentralisation a été progressivement détournée de ses objectifs, qu'elle a même, depuis plusieurs années, été limitée par des retours insidieux du contrôle de l'Etat. Les pressions d'un Etat impécunieux sur les collectivités territoriales ont été d'autant plus fortes que, dans le même temps, les élus locaux, souvent mis en cause, étaient soumis aux demandes de leur population.

On connaît l'effort gigantesque des départements et des régions en matière de construction de collèges et de lycées. Il n'a pas été accompagné d'un transfert équitable des ressources de l'Etat. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

Mme Hélène Luc. Vous allez le faire maintenant !

M. Marcel Lucotte. Voilà que l'université elle-même, domaine essentiel du pouvoir régional de l'Etat, demande aux régions la construction de nouveaux locaux, sans même, souvent, que puisse être récupérée la TVA.

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Marcel Lucotte. Il y aurait beaucoup à dire par ailleurs de l'action sociale imposée aux départements et aux communes.

Compte tenu de la période d'extrême rigueur financière qui va s'imposer, la situation des collectivités territoriales peut, dans bien des cas, devenir dramatique. A tout le moins, monsieur le Premier ministre, faudra-t-il prévenir les errements anciens et éviter que l'Etat ne soit tenté de transférer aux collectivités locales des charges nouvelles. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI et du RPR.*)

Vous n'avez pas caché que l'action de redressement de la France demanderait des efforts, du travail et de la patience.

Mais il est vrai que le chemin est tracé, et que les Français ne sont pas condamnés à la désespérance. C'est d'ailleurs le sens du vote de nos concitoyens, qui ont envoyé une majorité massive à l'Assemblée nationale.

Homère disait : « Douce est la terre, quand elle paraît aux yeux des naufragés. » Vous nous montrez cette terre, monsieur le Premier ministre. (*Exclamations sur les travées socialistes.*)

Notre confiance doit se parer des couleurs de la lucidité. Il est bien compréhensible qu'après une aussi longue attente le rêve, parfois, fasse s'estomper les réalités. Très vite, vous le savez, mes chers collègues, elles réapparaîtront devant nous.

L'action de redressement de notre pays exigera alors la cohésion des Français. Elle suppose aussi que le Parlement, sans négliger son devoir de propositions et de contrôle – ainsi d'ailleurs que vous le souhaitez, monsieur le Premier ministre – apporte son soutien au Gouvernement.

Le Sénat tiendra toute sa place. Nombre de propositions de loi sont d'ailleurs prêtes et plusieurs rapports ont été établis. La majorité sénatoriale coïncide à nouveau avec la majorité à l'Assemblée nationale, ce dont nous nous réjouissons. L'efficacité de notre travail commun en sera renforcée.

Au nom du groupe des républicains et des indépendants, ainsi que de l'ensemble de la majorité sénatoriale – dont les différents groupes m'ont demandé, une nouvelle fois, de présider la coordination –, c'est pour moi une satisfaction de vous assurer bien sincèrement, monsieur le Premier ministre, de notre soutien actif au Gouvernement. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est M. Cartigny.

M. Ernest Cartigny. Monsieur le Premier ministre, le projet que vous proposez aux Français repose sur un ensemble de convictions et de réflexions mûries – pourquoi ne pas le reconnaître ? – par les expériences antérieures, les nôtres et les autres, les succès et les échecs.

Ce projet évite l'excès. Il entend réconcilier les objectifs de la production, la justice sociale et le bien-être du citoyen, qui dépendent de l'activité économique.

L'essentiel de ce qui est devant nous repose sur l'entreprise, qu'elle soit industrielle ou agricole, sur les marchés, sur la concurrence. Cependant, pas de dogmatisme ni de préventions ; il est des objectifs qui s'inscrivent dans la durée et que l'Etat, seul, peut assumer ou garantir : aider les hommes à lutter contre l'ignorance, la maladie, la pauvreté et les exclusions sous toutes leurs formes est de ceux-là.

Monsieur le Premier ministre, vous l'avez indiqué, le temps est d'abord venu de mettre un terme à l'omniprésence de l'Etat, aujourd'hui illimité, dévorant, partisan, demain Etat impartial et au service de la nation, dont il est l'émanation et le garant. Nous tenons là une des clefs du changement social et la condition du progrès démocratique.

Revenons aux principes républicains de la neutralité politique de l'administration, de la neutralité idéologique dans l'éducation, du respect des opinions concurrentes dans les organismes professionnels et syndicaux, de l'objectivité économique et fiscale à l'égard de ceux qui entreprennent et des particuliers.

Cela ne saurait se faire, à l'évidence, sans recentrer la puissance publique sur ses prérogatives régaliennes : politique étrangère, défense, justice, ordre public et protection des citoyens, dans le respect des solidarités nationales et internationales.

D'abord, il faut parachever la décentralisation et la déconcentration des services de l'Etat, redéfinir des objectifs et des responsabilités, et démêler l'écheveau complexe des enchevêtrements au quotidien : la démocratie, comme les sous-bois, a besoin de clarté.

Ensuite, il convient de gérer avec rigueur les deniers publics. Il importe donc d'engager une diminution importante et volontaire des dépenses en réduisant le coût de fon-

ctionnement de l'Etat, en préférant la qualité à la pléthore parmi ceux qui ont l'honneur de le servir, en définissant les priorités de son action : éduquer, protéger, amener au respect de la loi.

Monsieur le Premier ministre, je viens d'évoquer la décentralisation et le fonctionnement de l'Etat. Chacun sait – ou constate chaque jour – que les mêmes tâches sont bien souvent remplies à la fois par l'Etat et les collectivités locales. Que comptez-vous faire pour arrêter ce gaspillage ?

Mais il y a plus : vous entendez réduire le secteur public de l'économie, à la fois par une privatisation des entreprises de ce secteur, mais aussi en instaurant une gestion responsable dans les organismes qui demeurent – même pour un temps – dans le domaine public.

Qui dira, dans ces conditions, que réformer l'Etat, c'est l'affaiblir ? Bien au contraire ! Dans des temps aussi troublés, au milieu d'événements excessifs, nos concitoyens ont perdu confiance dans la capacité de l'Etat à garantir leurs droits, leurs libertés et leur sécurité. Un Etat impartial, fort et juste, responsable pour ce qui le concerne : voilà une ambition nécessaire et légitime qui doit permettre de retrouver le chemin du respect, donc de la confiance !

La stabilité et l'efficacité du fonctionnement de l'Etat reposent, depuis près de trente-cinq ans, sur une loi fondamentale. Elle a une logique. Il faudra la préserver sans aveuglement, en l'amendant sans la dénaturer.

Il faut également reconnaître, notamment dans des circonstances qui s'y prêtent apparemment peu, que la fonction présidentielle est la clef de voûte des institutions et que le respect de l'équilibre des pouvoirs suppose au moins autant un gouvernement qui gouverne qu'un Parlement qui joue son rôle de législateur et de contrôle de l'action gouvernementale.

Il faut admettre, sans faiblesse ni compromis, la nécessité de toujours renforcer la démocratie et de réduire, par la pratique plus sage de l'ordre institutionnel, l'usage de l'article 49-3 de la Constitution notamment, et instaurer un ordre du jour législatif équilibré sur lequel le Parlement aurait une part plus grande de responsabilité et d'initiative.

Autant dire, monsieur le Premier ministre, que vous aurez besoin de notre soutien et de notre confiance.

Ce soutien et cette confiance ne seront rendus possibles que par un retour à l'état de droit. Je dis bien « retour », parce que le fondement de la démocratie et de l'ordre social repose sur l'indépendance et le fonctionnement régulier de la justice. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. Un changement radical s'impose, tels l'effacement progressif de l'Etat dans les procédures, la réforme du Conseil supérieur de la magistrature et l'abandon par le Gouvernement de la maîtrise de l'action publique.

Cela suppose une revalorisation des fonctions judiciaires et une augmentation des moyens mis à la disposition de la justice, lesquels permettent à l'institution judiciaire de tenir son rang. C'est ce que j'ai cru comprendre, monsieur le Premier ministre, dans la tonalité de vos propos.

J'en viens à présent, monsieur le Premier ministre, au volet économique de votre programme.

Le ralentissement de la croissance, les difficultés économiques qui s'amoncellent, le chômage, la perte énorme de revenus de nos agriculteurs, la dégradation de la situation financière des entreprises sont autant de faits, et par la même de chiffres, dont le défilé nous donne le vertige.

Engageons donc un processus durable et volontaire de réduction des prélèvements obligatoires pour soulager tous ceux qui produisent. Maintenons, envers et contre tout, la politique de stabilité du franc. Contrôlons la masse monétaire. Diminuons les dépenses publiques. Réduisons l'endet-

tement de l'Etat, comme les collectivités territoriales réduiraient le leur, si elles en avaient la possibilité, par une réelle autonomie budgétaire, qu'il faudra bien un jour, monsieur le Premier ministre, leur conférer.

Au cœur de ces questions se trouve notre fiscalité, qui décourage le travail, la création et l'épargne. Il faut simplifier l'impôt, répartir les recettes fiscales entre l'Etat, la région, la commune, en rééquilibrant les ressources fiscales des collectivités locales à due concurrence de leurs compétences élargies, en réformant, en particulier, la taxe professionnelle, dont l'assiette pénalise investissement et emploi.

Il faut également alléger les charges qui pèsent sur les entreprises en cas de création et de développement des emplois, élargir l'assiette de l'impôt sur le revenu et diminuer la progressivité de son taux.

Ces mesures doivent permettre non seulement de relancer la consommation individuelle, mais aussi de dynamiser les entreprises. Elles sont le creuset du développement des emplois, à condition de faire un effort considérable et parallèle en matière de formation.

Le ministère de l'éducation n'était hier qu'un ministère de gestion, et qui gérait mal. Transformons-le en un ministère de mission, dont la taille, les prérogatives, les effectifs soient compatibles avec l'adaptation indispensable aux sociétés modernes.

Décentralisons l'éducation par un transfert de compétences vers les collectivités et les entreprises. La bataille de l'emploi se gagnera localement par une prise en compte, sur le terrain, des besoins, des capacités et des volontés.

Adoptons les mesures juridiques et fiscales qui s'imposent pour développer l'apprentissage dans les entreprises, seul moyen efficace de créer une véritable osmose entre l'éducation et le monde de la production et des services.

Monsieur le Premier ministre, votre programme n'est-il pas un peu en retrait dans ce domaine ?

En revanche, il est un domaine d'action et d'innovation où la volonté de votre Gouvernement se matérialise pleinement, celui de l'aménagement : aménagement du territoire, aménagement de l'espace, aménagement pour l'environnement.

Nos structures administratives sont trop lourdes et trop imbriquées pour être efficaces. Renforçons le fait régional : ressources élargies, compétences redéfinies, ouverture des horizons par des projets interrégionaux, par une simplification des structures et par une implication plus grande des élus dans la vie locale.

Créons des régions fortes et structurées, géographiquement cohérentes, des collectivités aux compétences spécialisées et à l'efficacité renforcée. Menons une recherche constante du développement local et de l'amélioration du cadre de vie. Il s'agit d'intégrer à la fois la dimension européenne, la nécessité du rééquilibrage entre Paris et la province, entre les villes et la campagne, entre les impératifs de la production et la protection de notre environnement.

Cet impératif de solidarité s'incarne aussi dans un système de protection sociale, mais la nation, aujourd'hui, ne peut plus soutenir le rythme de progression des dépenses de ce système sans modifier à la fois les structures et les comportements. Vos objectifs sont les nôtres, inutile de les rappeler.

Je voudrais toutefois, monsieur le Premier ministre, vous féliciter d'avoir, dans votre discours de politique générale, abordé clairement la question du sida. Tous les efforts doivent en effet être menés pour contenir, puis réduire, le fléau de cette fin de siècle.

Cet impératif de solidarité impose également comme un devoir l'intégration de tous les Français à la France. Notre démarche doit allier la volonté d'intégrer - conforme à la

tradition séculaire de la France - au respect de l'identité nationale, dont nous savons bien qu'elle est le résultat d'une longue et patiente sédimentation.

Monsieur le Premier ministre, dans tous ces domaines, vous avez indiqué le bon chemin !

Chacun le sent, il est grand temps de redonner un sens à notre destin. La France est notre préoccupation, mais l'Europe est notre avenir, celui du progrès dans l'ouverture aux autres et non du repli frileux des protectionnistes.

Comment nier que la France, grâce à la construction européenne, est passée d'une société cloisonnée à une société ouverte, d'une économie anémiée à des positions extérieures quelquefois satisfaisantes et souvent reconnues, d'une indépendance souvent chimérique à une souveraineté partagée mais réelle, exercée en commun ?

Voilà bien une noble tâche : tâche à poursuivre, tâche à parfaire, tâche à consolider, dans l'esprit, bien sûr, du traité de Maastricht ! Lier entre elles, plus solidement, les économies européennes et développer leurs convergences sont autant de disciplines strictes, mais qui conduisent à la stabilité et à la croissance - y compris et avant tout pour la France.

C'est à nous qu'il appartient donc de relancer avec force la construction européenne, monétaire et politique, autour de l'axe franco-allemand, en évitant à la Communauté à la fois le rétrécissement autour de quelques pays plus riches que les autres et la dilution dans un espace trop vaste pour lui permettre de faire preuve de bonne volonté, et ce sans renoncer, comme de beaux esprits pourraient le prétendre, à perpétuer le rôle de la France dans le monde.

Ayons donc un débat sérieux sur la défense, sans dogmatisme ni arrière-pensées, en étant à la fois fidèles et modernes !

Qui ne voit qu'il faudra développer la coopération européenne à travers l'Union de l'Europe occidentale, véritable « bras armé » de l'Europe de la défense ? Qui s'opposera à l'idée d'une rénovation indispensable de l'OTAN ? Qui ne pressent que nous devons conserver, dans tel ou tel domaine, ce que nous savons faire - quelquefois mieux que les autres - en acceptant que celui-ci ou celui-là de nos alliés européens prenne le relais dans tel système ou dans telle production ?

Il convient de se préoccuper du développement des capacités opérationnelles dans la coopération renforcée avec nos alliés européens, de la mise en commun des moyens qui confortent nos engagements internationaux en Afrique et ailleurs, et de l'entretien d'une force de dissuasion suffisante et crédible pour protéger nos intérêts vitaux.

Il importe aussi de défendre les valeurs phares de la démocratie en contribuant à faire respecter les droits de l'homme dans toutes les régions du monde, dans le cadre de l'ONU. Il faut donc favoriser le développement économique et l'évolution démocratique du tiers monde, en particulier dans les régions où s'exerce traditionnellement notre influence, l'Afrique noire et le Maghreb, sans intransigence mais avec une grande fermeté, sans renier nos principes, mais en respectant ceux des autres, souvent issus de traditions millénaires.

S'agissant des principes et du sens à donner à l'action politique, économique et sociale extérieure, il n'y a pas d'exemple, dans nos sociétés modernes, d'une prospérité durable qui n'ait été fondée sur un dialogue permanent entre l'élu et l'électeur, entre les acteurs de la vie économique, entre les acteurs de la vie sociale et quotidienne. Telles sont les conditions nécessaires pour que renaisse la conscience de l'intérêt collectif et pour que la nation retrouve confiance en elle.

Alors, oui ! parce que la démocratie est leur passion, parce que votre projet, monsieur le Premier ministre, s'inspire du seul intérêt général et de la volonté de servir, parce que le ton que vous avez su lui donner inspire la dignité des attitudes et impose le respect des comportements, dans la totale liberté de vote dont ils sont les gardiens, les sénateurs du groupe du rassemblement démocratique et européen, dans leur plus grand nombre, vous apporteront, tout à l'heure, confiance et soutien vigilant. (*Applaudissements sur les travées du RDE, de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. le président. La parole est à M. de Rohan. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

M. Josselin de Rohan. Monsieur le Premier ministre, vous voici chargé du redoutable honneur de diriger et de conduire la politique de la nation.

Vos éminentes qualités d'homme d'Etat, votre expérience des affaires, votre connaissance approfondie du fonctionnement de nos institutions, votre culture enfin, vous prédisposaient à la tâche que vous assumez aujourd'hui.

Dans les circonstances difficiles que nous traversons, le pays vous sait gré de la manière simple et tranquille avec laquelle vous avez abordé vos nouvelles responsabilités.

Nous voyons avec satisfaction que vous avez eu à cœur de former une équipe qui sera d'autant plus efficace qu'elle est plus concentrée. Nous nous réjouissons d'y voir figurer quatre de nos collègues, tout particulièrement deux de nos anciens présidents de groupe, que je suis heureux de saluer. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Emmanuel Hamel. Vous serez bientôt ministre à votre tour ! (*Rires.*)

M. Josselin de Rohan. Monsieur le Premier ministre, nous savons, vous connaissant, qu'au sein de cette équipe vous saurez faire prévaloir l'esprit de service sur les considérations personnelles, l'esprit de solidarité sur l'individualisme, l'esprit de sérieux et de travail sur le « médiatisme » et les effets d'annonce. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

Le Sénat, quant à lui, a été très sensible au fait que, par trois fois déjà, vous ayez tenu à vous présenter devant lui. Nous voyons dans cette démarche non seulement une marque de courtoisie, cette qualité étant l'une des caractéristiques de votre personne, mais encore un témoignage de considération pour notre assemblée et, à travers elle, pour les collectivités locales dont elle est la représentation.

Vous avez souhaité placer votre politique sous le double signe du redressement et de la réforme, en nous proposant - je reprends vos propos - de « bâtir un nouvel exemple français ».

Est-il besoin de vous le dire ? Nous souscrivons à vos objectifs et nous ne vous mesurerons pas notre appui.

Pour l'instant, vous nous permettrez quelques considérations, observations ou remarques, qui sont l'écho des préoccupations ou des réactions que nous avons enregistrées chez nos mandants et parmi nos concitoyens.

Le redressement de notre pays passé d'abord, comme vous l'avez souligné, par la restauration de l'Etat. L'Etat providence a cédé sous les coups des crises économiques. Il a, en particulier, perdu la bataille du plein emploi.

L'Etat régalien, dans ses fonctions traditionnelles, ne répond plus ou répond mal à l'attente et aux besoins des citoyens. Les Français ont perdu confiance dans un Etat devenu partisan, discrédité par le clientélisme, voire le clanisme. Il nous faut reconstruire l'Etat. (*Applaudissements sur les travées du RPR, ainsi sur certaines travées de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

Nos compatriotes ont droit à la sûreté de leur personne et de leurs biens. Ils veulent pouvoir aller et venir sans risque physique sur l'ensemble du territoire. Pour cela, il faut une police qui les garantisse contre les délinquants, les malfaiteurs, les trafiquants de drogue et tous les fauteurs de troubles, une police qui dispose des moyens de mettre hors d'état de nuire ceux qui attentent à l'ordre public.

Il faut, certes, que cette police agisse dans le respect des lois, mais, pour être efficace, elle doit bénéficier du soutien du pouvoir et de l'opinion. Nous vous remercions, monsieur le Premier ministre, d'avoir affirmé haut et fort qu'un policier mort en service était mort pour son pays et avait droit, ainsi que les siens, à la reconnaissance de la nation. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Nos compatriotes ont aussi le droit de vivre, vous l'avez souligné, dans une nation accueillante et solidaire, mais également sûre de son identité. La tradition d'accueil de notre pays n'a de sens que si elle est liée à sa tradition d'intégration. Cet objectif impose la mise en œuvre d'une politique cohérente et claire de contrôle des flux migratoires et d'accession à la nationalité.

Vous le savez, notre assemblée, s'inspirant notamment des travaux de la commission présidée par M. Marceau Long, a déjà travaillé et formulé des propositions sur ces dossiers.

Nos compatriotes ont également droit à une justice sereine, équitable et indépendante.

Si nous réaffirmons ces principes, c'est parce qu'ils n'ont pas été appliqués, tant s'en faut, ces derniers temps.

Des magistrats instructeurs ont été empêchés de conduire jusqu'au bout leurs dossiers. Quand ils n'ont pas été entravés ou mutés, ils ont été dessaisis par une loi d'amnistie qui constitue une déviation grave de la démocratie. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les mêmes travées.* - *M. René-Pierre Signé proteste.*)

L'idée s'est répandue que certaines catégories étaient à l'abri de toutes poursuites et que la loi n'était pas la même pour tous. Il n'y a pas de force injuste de la loi ; il y a, au contraire, une grande injustice quand la loi demeure sans force. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les mêmes travées.*)

Réformer le Conseil supérieur de la magistrature pour mieux assurer l'indépendance des juges apparaît aujourd'hui comme une urgence et une exigence de moralité. Un juge ne peut devoir sa carrière à la complaisance et au silence. Il ne saurait la voir brisée parce qu'il a eu le courage de parler quand on voulait le faire taire.

M. René-Pierre Signé. Et leur engagement politique ?

M. Josselin de Rohan. Nos compatriotes ont droit enfin à une administration impartiale, où les emplois soient attribués en fonction de la compétence et du mérite, et non au regard de l'appartenance à une formation politique, quelle qu'elle soit.

M. Jacques Bialski. Et le RPR ?

M. Josselin de Rohan. Servir l'Etat est un honneur, non un privilège. Il est une responsabilité, non une sinécure. L'Etat est la propriété de tous, non celle de quelques-uns. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les mêmes travées.*)

Nous vous félicitons, monsieur le Premier ministre, de réglementer les nominations au tour extérieur et de vous interdire de procéder à des nominations partisans à la veille des grandes échéances électorales. Nous souhaitons seulement que ceux qui n'ont pas eu cette pudeur ne soient pas, le moment venu, tentés d'opposer leurs pratiques à vos principes pour affaiblir votre action.

MM. Gérard Larcher et Adrien Gouteyron. Très bien !

M. Josselin de Rohan. De même, nous souhaitons une administration plus proche des administrés, plus attentive à leurs difficultés, moins pénétrée de ses pouvoirs.

Mais qu'est-ce que l'Etat ou les institutions pour ces quatre millions d'hommes et de femmes privés d'emploi, parfois de domicile, exclus de notre société ? Le chômage, aujourd'hui, frappe indistinctement jeunes et moins jeunes, cadres et ouvriers, qualifiés ou non, hommes et femmes. Lequel d'entre nous ne compte pas un chômeur parmi ses proches ?

Vous avez raison, monsieur le Premier ministre : tout doit donc être mis en œuvre pour enrayer une catastrophe économique qui est devenue un fléau social et qui met en péril la cohésion de notre société.

A moyen terme, une politique pour l'emploi relève d'une action de fond, du redressement de notre économie et de la reconstruction de notre système de formation et d'éducation. Mais, à court terme, des actions d'urgence s'imposent.

Nous devons améliorer l'environnement de l'entreprise en allégeant les contraintes financières et sociales qui pèsent sur elle. Le transfert au budget du financement des allocations familiales, la baisse des taux d'intérêt à court terme, la suppression du décalage d'un mois dans le paiement de la TVA et la réforme des droits de mutation vont dans le bon sens. Toutefois, comme le disait un de nos collègues, par ailleurs chef d'entreprise, ne croyez-vous pas que, si l'Etat lui-même consentait à être meilleur payeur, un très grand nombre de PME et de PMI de ce pays trouveraient une puissante bouffée d'oxygène ?

Au sein de l'entreprise même, toutes les initiatives doivent être encouragées pour permettre le dialogue et favoriser une organisation du travail facilitant le maintien ou le développement de l'emploi. La participation, à laquelle nous, gaullistes, sommes profondément attachés, peut être au service de cet objectif. (*Applaudissements sur les travées du RPR.*)

MM. Jean Chérioux et Gérard Larcher. Très bien !

M. Josselin de Rohan. M. le président de la commission des finances aura l'occasion, tout à l'heure, d'insister sur les moyens que peut apporter une politique maîtrisée des dépenses publiques à la lutte contre le chômage.

Je me bornerai à constater que, sans un assainissement de nos finances publiques et un meilleur équilibre des comptes sociaux, il sera vain d'escompter une reprise de l'emploi, même si la conjoncture internationale s'améliore.

La difficulté d'accéder à un logement décent constitue l'un des principaux facteurs d'exclusion contemporains. Avant de parler de la nécessité de repeindre les cages d'escaliers, encore faudrait-il qu'il y eût des escaliers et des maisons pour les abriter ! (*« Très bien ! » sur les travées du RPR.*)

La baisse constante des mises en chantier de logements sociaux ces dernières années, le fait que les loyers des HLM soient inaccessibles aux catégories les plus modestes, constituent l'un des plus grands scandales de l'après-guerre, une source d'insécurité et de troubles dans les villes mais aussi un frein à la revitalisation du monde rural.

La relance du logement social devra donc constituer une priorité de l'action gouvernementale, tant en raison de ses effets induits sur l'économie et sur l'emploi que par référence à cette exigence sociale.

Parmi les situations nouvelles de précarité ou d'exclusion sociale qu'aura à résoudre votre gouvernement, vous avez également cité, monsieur le Premier ministre, celles qui sont liées au grand âge ou à la maladie. Vous avez notamment évoqué les victimes de cette terrible épidémie mondiale qu'est le sida, levant ainsi le voile d'une clandestinité qui

aura été si préjudiciable à tous : aux malades comme à ceux qui sont indemnes ou menacés.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Josselin de Rohan. Nous tenions à rendre hommage à la volonté ainsi affirmée de mettre en œuvre sans relâche une politique de santé publique visant à la prévention de cette maladie ainsi qu'une politique d'accueil et une attitude de compassion à l'égard des victimes. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR.*)

Le redressement de notre pays passe aussi par le rétablissement de son audience dans le concert européen et international. La France n'est elle-même que lorsqu'elle a une voix dans le monde.

Au sein de la Communauté européenne, cette voix sera d'autant mieux entendue qu'elle s'appuiera sur la reprise de notre économie.

Nous ne voulons plus subir comme une fatalité la réforme de la politique agricole commune et les négociations du GATT.

La France est attachée à ses agriculteurs. Elle sait qu'elle leur doit à la fois un excédent aussi important que durable de sa balance commerciale et le maintien d'un monde rural vivant sur l'ensemble du territoire national.

Nous ne saurions nous résigner à la multiplication des terres en friches alors que s'étend la faim partout dans le monde, ni accepter de transformer en assistés les membres d'une profession méritante, entreprenante et indépendante. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, ainsi que sur certaines travées de l'UREI, de l'union centriste et du RDE.*)

Nous devons donc nous opposer à toute tentation de mettre fin à la préférence communautaire, qui n'est pour nous ni discutable ni négociable. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

De même, apparaît comme une exigence vitale l'existence d'une politique agricole commune.

Enfin, nous ne pouvons accepter d'isoler le dossier agricole de l'ensemble des problèmes en discussion au GATT. Toute concession doit être équilibrée et fondée sur la réciprocité.

Aucun arrangement n'est acceptable s'il doit conduire à la délocalisation de nos industries et à l'augmentation de nos importations en provenance de pays qui refuseraient à nos propres produits l'accès de leur marché. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Nous comptons sur vous, monsieur le Premier ministre, pour faire prévaloir ces points de vue et veiller à ce que le Conseil des ministres de la Communauté n'abandonne pas ses pouvoirs au profit d'une Commission qualifiée hier par M. Roland Dumas - je cite de bons auteurs ! - (*sourires*) de « mandataire infidèle », qui ferait une fois encore bon marché de nos intérêts. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Je n'ose pas vous demander la renégociation de la politique agricole commune, encore que, lorsque des hommes aussi distingués et aussi européens que M. François-Poncet le demandent, je n'aie pas trop de scrupules à le faire ! (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR.*)

Fidèle à sa vocation et à ses alliances, la France peut être fière de son action humanitaire et du rôle joué par ses soldats pour le maintien de la paix dans toutes les régions du monde où sa présence est nécessaire.

Cependant, la France ne saurait se satisfaire de voir son armée jouer les forces supplétives dans le cadre d'opérations militaires aux objectifs parfois confus. Lorsqu'elle engage ses forces, la France doit pouvoir faire entendre sa voix et parti-

ciper activement à la solution négociée des problèmes ou des conflits. Pour cela, monsieur le Premier ministre, vous trouverez auprès de nous des soutiens attentifs et actifs à la politique de rénovation de l'outil militaire de notre pays que vous voulez entreprendre pour adapter nos forces armées à la nouvelle donne géopolitique mondiale.

Vous l'avez vous-même souligné, monsieur le Premier ministre, la restauration de l'Etat serait incomplète sans la réforme d'un certain nombre de ses structures.

Plusieurs grands chantiers doivent être ouverts sans attendre, et d'abord celui de l'éducation et de la formation professionnelle. Nous retrouvons là, bien entendu, le problème du chômage, tout particulièrement celui du chômage des jeunes.

Comprenons-nous bien : il ne s'agit pas d'engager une nouvelle réforme pédagogique ; nous devons avoir le courage de nous attaquer enfin aux structures, au mode même d'administration de l'éducation nationale, pour permettre à ce grand corps de retrouver le sens et les moyens de sa mission, l'instruction.

Nous voyons deux clés à cette réforme de fond : décentralisation et responsabilisation.

Comme vous y avez vous-même insisté, il faut rendre plus autonomes les établissements, renforcer les pouvoirs propres des chefs d'établissement, associer plus largement les collectivités locales à la gestion et à l'animation du système éducatif, abroger enfin l'article 69 de la loi Falloux.

Vous avez justement rendu hommage au dévouement du corps enseignant de notre pays. Nous sommes convaincus que les enseignants, dans leur majorité, sont les premières victimes désarmées de la dégradation de notre système éducatif et qu'ils sont prêts à s'associer à l'indispensable effort de rénovation.

Quant à la formation professionnelle, dans une économie moderne et en permanente évolution, elle ne peut, à l'évidence, être organisée qu'en liaison étroite avec les organisations professionnelles et les entreprises elles-mêmes. Nous ne pouvons donc que saluer votre objectif d'un doublement rapide du nombre de jeunes en formation en entreprises, sachant que ce ne sera qu'une première étape.

Un autre grand chantier est celui de l'aménagement du territoire, dont notre collègue M. Yvon Bourges parlera plus amplement tout à l'heure.

Depuis dix ans, les gouvernements socialistes successifs ont semblé considérer que les lois de décentralisation dispensaient désormais l'Etat d'une intervention volontaire en ce domaine. Hélas ! on voit aujourd'hui le résultat de ce postulat : hyperconcentration urbaine dans les plus grandes métropoles, avec les coûts humains, économiques et financiers qui s'attachent à ce phénomène ; désertification accélérée des zones rurales ; étouffement de notre réseau de villes moyennes.

Il est plus que temps d'inverser ces processus, de retrouver les moyens d'une solidarité nationale territoriale dans le respect des principes de la décentralisation, faute de quoi le scénario de l'inacceptable deviendra vite le scénario de l'irréparable. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR.)

M. le président. Monsieur de Rohan, pour ne pas être accusé de partialité, je vous signale que vous atteignez le terme de votre temps de parole.

M. Josselin de Rohan. Je vais donc conclure, monsieur le président.

Il faut débrouiller l'écheveau d'une construction devenue confuse, clarifier les domaines de compétence des différents échelons de collectivités locales entre eux et par rapport à l'Etat, revoir les clés de répartition des charges et des

recettes, et cela sans compromettre, par ailleurs, le renforcement de l'intercommunalité.

Nos collectivités territoriales et locales ont souffert de la gestion précédente. Elles ont aujourd'hui besoin de plus de clarté et de sécurité tant juridique que financière pour pouvoir s'engager dans la durée au service de leurs administrés.

Voilà, monsieur le Premier ministre, bien des travaux à entreprendre, des obstacles à surmonter, des orages à affronter et, peut-être, des traverses à rencontrer.

Nous voulons vous aider dans votre tâche. Si vous sollicitez nos avis, nous répondrons avec franchise, au risque d'être parfois dérangeants, mais notre appui aura d'autant plus de poids qu'il ne devra rien au conformisme.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Jean-Pierre Masseret. On verra !

M. Josselin de Rohan. Vous avez su parler au pays le langage du courage et de la vérité. Le temps des illusions lyriques et des promesses fallacieuses est passé. Voici venu le temps de l'effort. Nous serons à vos côtés pour que la France, rassurée, redressée et unie, redevienne enfin un exemple pour le monde et un sujet de fierté pour ses habitants. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le Premier ministre, la semaine dernière et cet après-midi même encore, mes collègues du groupe de l'union centriste et moi-même avons écouté avec toute l'attention qu'elle méritait votre déclaration de politique générale – précise, modérée, objective – et apprécié tout à la fois votre détermination et la hauteur des ambitions que vous fixez à la France.

Vous offrez aujourd'hui au Sénat la possibilité d'un dialogue au terme duquel vous sollicitez son adhésion. Nous sommes particulièrement sensibles à ce respect des traditions républicaines.

Les 21 et 28 mars dernier, nos concitoyens ont formulé, avec une force rarement égalée, un choix politique fondamental. Ils ont exprimé deux refus et signifié trois attentes.

Le premier refus, même s'il n'a pas été expressément formulé, est d'ordre moral : la nation attend de ses élus qu'ils soient irréprochables, sinon exemplaires ; elle ne leur accordera sa confiance, demain, qu'à cette condition. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et de l'UREI.*)

Le second témoignage de la fin des idéologies. Aux sirènes des doctrines, aux carcans des différentes langues de bois, nos concitoyens préfèrent désormais le « parler vrai », froid, mais sûr, des bilans.

Mais ils ont également adressé au nouveau gouvernement trois demandes majeures : d'abord, contenir et, si possible, faire reculer le chômage. Ils attendent avec anxiété les premiers signes d'un mouvement en ce sens.

Il s'agit, non plus d'inventer de nouveaux mécanismes de solidarité dite sociale, mais de rendre à des femmes et à des hommes leur dignité, ce qui passe par la reprise de l'emploi.

Il convient, ensuite, de renforcer la sécurité des personnes et des biens, ce qui suppose une justice et une police respectées, des banlieues apaisées, une cohésion nationale mieux affirmée, une immigration accueillie conformément à nos traditions d'hospitalité mais respectueuse de nos lois, sauf à appliquer aux contrevenants, quels qu'ils soient, les sanctions prévues par nos textes.

Enfin, les Français attendent de l'Etat républicain qu'il soit d'abord et avant tout au service de la nation.

En premier lieu, l'Etat doit mettre en œuvre, en liaison avec les collectivités locales, une véritable politique d'amé-

nagement du territoire, garante de l'égalité des Français dans tous les domaines. Ainsi que l'a souligné à maintes reprises M. René Monory, président de la Haute Assemblée, la richesse de la France, c'est son espace. Il s'agit là d'un des principaux défis des années à venir.

Nous nous réjouissons, à ce sujet, de constater que l'aménagement du territoire est précisément placé sous la responsabilité de deux de nos anciens collègues, M. Charles Pasqua, ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et M. Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire et aux collectivités locales. Nous les saluons l'un et l'autre tout particulièrement. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Vous avez décidé, monsieur le Premier ministre, que toute suppression de service public en zone rurale serait suspendue jusqu'à nouvel ordre ; ce sont vos propres termes. Nous nous en félicitons, nous vous en félicitons.

Cette mesure était nécessaire et attendue, mais ne saurait suffire : à grand mal, il faut de grands remèdes ! Nous vous en suggérons trois.

Tout d'abord, il faudrait, autant que faire se peut, tempérer la croissance démographique et la concentration de matière grise en région parisienne. La première coûte cher à la collectivité nationale ; la seconde entrave la déconcentration universitaire.

Ensuite, la création des emplois en milieu rural devrait être soutenue par les voies fiscales et financières appropriées. La Communauté, qui vient de doter de moyens nouveaux sa politique de fonds structurels et qui doit revoir, pour la fin de l'année, la liste des zones susceptibles de recevoir son aide, ne devrait pas s'y opposer.

Enfin, il conviendrait d'assurer une meilleure péréquation des ressources accordées par l'Etat aux régions, en s'inspirant – pourquoi pas ? – du mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement appliqué aux communes, que notre assemblée connaît bien. Tenant compte du potentiel fiscal, mais aussi de l'effort fiscal et des charges supportées, elle mettrait sans doute fin au paradoxe qui fait que, aujourd'hui, l'argent de l'Etat va d'abord aux régions riches.

En outre, c'est à l'Etat de prévoir et d'accompagner les mutations accélérées de notre société. Mes collègues Jean Arthuis, Michel Souplet et Louis Jung évoqueront brièvement, tout à l'heure, les problèmes cruciaux qui résultent des délocalisations d'entreprises ainsi que la situation tragique dans laquelle se trouvent aujourd'hui bon nombre d'agriculteurs.

Au titre des mutations, il faut rappeler les réformes qui sont indispensables dans les domaines de l'éducation, de la formation et du développement de l'apprentissage ; en un mot, tout ce qui prépare les jeunes d'aujourd'hui à affronter le monde incertain de demain.

Enfin, et peut-être surtout, l'Etat doit rester le gardien et le garant de l'intérêt national.

J'évoquerai d'un mot ici les négociations du GATT. Elles ont été mal engagées, mais nos partenaires semblent avoir compris que, comme vous le demandiez, monsieur le Premier ministre, leur reprise exigerait un temps de réflexion. Puissiez-vous le mettre à profit pour convaincre nos partenaires : les causes défendues par notre pays – la sauvegarde de l'agriculture, les risques pour l'emploi d'un libéralisme commercial débridé – sont aussi celles de l'Europe tout entière.

Votre description de l'état de la France, monsieur le Premier ministre, s'est achevée sur un constat : la France est en crise. Le mot est fort, mais il est juste.

La crise que traverse notre pays est, effectivement, à la fois financière, sociale et morale. Elle n'épargne pas non plus l'Europe, avec laquelle le destin de notre pays se confond. Sa marche vers l'unité, qui aura été, avec l'effondrement du communisme, l'événement majeur de cette fin de siècle, se heurte à la renaissance et à la rivalité des intérêts à court terme, tandis qu'à ses frontières la passion nationaliste prend un caractère tragique et sanglant.

Cette crise a été aggravée par les erreurs du gouvernement d'hier – qui le nierait ? – mais elle frappe aussi nos voisins. Songeons ici à l'Italie, à la Grande-Bretagne, et même – fait nouveau et redoutable – à l'Allemagne. Elle est le résultat de la rupture qui a marqué la fin de la croissance économique, croissance que nous ne retrouverons pas avant longtemps. Cela impose la remise en cause d'habitudes nées de l'abondance, chose difficile entre toutes et qui demandera au Gouvernement lucidité, détermination, prudence et, en tout cas, un sens immense de la pédagogie, autant de qualités que l'opinion, au reste, est prête à vous reconnaître aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, ainsi qu'à votre gouvernement.

Le premier défi que vous allez devoir relever est financier. Avec sa rigueur habituelle, la commission des finances du Sénat vient d'en rappeler l'ampleur. Notre économie a, certes, vaincu l'inflation et sans doute acquis une meilleure compétitivité internationale, mais l'année 1993 risque d'être une « année noire », une année de récession, qui aura des conséquences néfastes sur l'emploi, sur le budget et sur les comptes sociaux. Leur déficit cumulé approcherait les 400 milliards de francs. Les petites et moyennes entreprises sont, pour bon nombre d'entre elles, à bout de souffle. Elles souffrent du poids trop élevé des charges sociales et fiscales ainsi que de taux d'intérêt qui les asphyxient. L'investissement productif recule.

Que dire, mes chers collègues, du chômage, ce traumatisme social sans précédent dans notre histoire ? Plus de trois millions de demandeurs d'emploi sont officiellement enregistrés, mais combien sont-ils, en réalité ? Des centaines de milliers de personnes sont sous-employées ; près de 500 000 RMistes sont recensés. Notons aussi les 900 000 contrats emploi-solidarité qui ont été souscrits par les administrations publiques et par les collectivités locales au cours de l'année dernière, et qui viendront à échéance dans les mois prochains.

Que dire encore du système de formation mis en place tant dans le cadre du RMI que dans celui du crédit-formation individualisée, qui ne débouche malheureusement le plus souvent que sur l'absence d'emploi ? L'Unedic est en cessation virtuelle de paiement. Il faudra, dans ce domaine, monsieur le Premier ministre, diligenter une expertise sérieuse.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Maurice Blin. La situation de la sécurité sociale n'est pas meilleure ; l'assurance vieillesse sera, cette année, déficitaire de 36 milliards de francs, l'assurance maladie de 24 milliards de francs.

La branche « famille » ne doit plus servir à « éponger » le déficit des autres branches. Il faudra, au contraire, envisager de relever les prestations qui lui sont destinées et développer, à terme, un système d'aide qui assure à la mère de famille un choix véritable entre une activité professionnelle et l'éducation des enfants.

Monsieur le Premier ministre, l'héritage que vous assumez est lourd, mais la détermination que vous avez manifestée, le large soutien dont vous disposez, les conférences nombreuses que vous allez ouvrir dans les prochains mois avec les représentants des organisations syndicales et professionnelles concernant les domaines essentiels de la vie du

pays, votre appel à l'imagination, à la volonté et à la tolérance, doivent permettre de recréer un climat de confiance, sans lequel rien n'est possible.

Le « grand effort de redressement, de rassemblement et de tolérance » auquel vous appelez les Français renoue avec l'image d'une France courageuse et audacieuse qui nous est chère. Vous avez placé votre action de renouveau sous le signe du respect d'autrui. Comment nous, qui nous situons très précisément au centre de la vie politique nationale, ne pourrions-nous pas être sensibles au sens de votre démarche ?

« La France, avez-vous dit, traverse une crise économique, sociale, morale, nationale qui est grande. Nul besoin, ajoutez-vous, d'y adjoindre une crise politique. »

Sur ce point, nous vous approuvons.

Je n'aurais garde d'oublier la situation des territoires et des départements d'outre-mer. Nous comptons dans nos rangs nombre de leurs élus. Il serait bon, monsieur le Premier ministre, que vous puissiez trouver les quelques instants qui vous permettraient de les recevoir et de les entendre : l'orage, là-bas, menace ; la situation économique et sociale y est encore plus dégradée qu'en métropole et la désespérance, à la Réunion comme aux Antilles, gagne les jeunes. Il faut que nos compatriotes d'outre-mer participent pleinement au nouvel exemple français que vous appelez de vos vœux.

En ce qui concerne la Polynésie, le gouvernement précédent s'était engagé envers les élus du territoire ; un pacte de progrès devait faire l'objet d'une loi d'orientation, étant entendu que des mesures transitoires seraient prises pour l'année 1993. Il est essentiel que votre gouvernement assume cet engagement. Pouvons-nous espérer que cette loi d'orientation sera débattue au cours de la présente session ?

Permettez-moi enfin, monsieur le Premier ministre, d'évoquer quelques autres priorités. Aux yeux de notre groupe, elles pouvaient sembler évidentes, raison pour laquelle j'ai un instant hésité à les évoquer. Cependant, dans le climat de crise actuel, qui peut troubler les esprits et obscurcir le jugement, ce n'est sans doute pas inutile.

Ainsi, le maintien de l'entente entre la France et l'Allemagne, moteur de la construction européenne, reste notre premier souci, en dépit d'intérêts qui peuvent, sur certains points particuliers, diverger.

De même, la sauvegarde de la parité du franc est le fondement du système monétaire européen, hors duquel, on le voit bien avec l'exemple de la Grande-Bretagne, notre économie irait très vite au-devant des pires difficultés. La crise doit conduire l'Europe non pas à se désunir mais, au contraire, à renforcer sa cohésion sur les plans politique, monétaire et militaire. La France aurait tout à perdre d'une remise en cause de l'acquis des trente dernières années. Elle doit, plus que jamais, rester l'avocat et le pionnier de la construction européenne.

Les régimes sociaux, dont la dérive provoque l'aggravation du coût du travail, et donc du chômage, et alimente le déficit budgétaire, doivent être – c'est un point important de votre programme – clarifiés et assainis.

Le logement, locatif ou non, sous ses deux formes, création et rénovation, financé, comme vous l'avez prévu, par une partie du produit des privatisations, sera relancé en priorité et nous nous en satisfaisons. N'oublions pas en la matière, en dépit de la crise que traversent les banlieues, le milieu rural.

Les fins et les moyens de notre appareil de défense seront redéfinis dans une loi de programmation militaire, attendue depuis plus de deux ans. Celle-ci devra répondre à une question simple et fondamentale, que nous ne pourrions plus toujours esquiver : à quelles conditions la France, puissance

moyenne, peut-elle assumer les missions héritées de son statut de puissance mondiale ?

Notre système éducatif, lourde machine, doit être aéré, assoupli, pour avoir une chance de se renouveler en profondeur.

Enfin, comme vous l'avez dit, les chaînes de radio et de télévision seront rappelées au respect de leur mission propre. A cette entreprise, devraient être associées, non seulement leurs responsables, mais aussi, permettez-moi de l'ajouter, monsieur le Premier ministre, le Parlement et plus particulièrement M. le rapporteur spécial de la commission des finances du Sénat, qui a fait en l'occurrence des propositions remarquables et remarquées.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Blin.

M. Maurice Blin. Je conclus, monsieur le président.

La diversité des problèmes qui vous attendent, monsieur le Premier ministre, est telle qu'elle pourrait impressionner un gouvernement moins déterminé, moins resserré, moins bien préparé que le vôtre.

Votre action, dont les effets n'apparaîtront qu'avec le temps, les efforts qu'il vous faudra demander au pays supposent, pour être compris de lui, que vous restiez à son écoute.

Le Parlement, que vous envisagez d'associer étroitement à vos travaux, peut vous y aider. Depuis le 28 mars dernier, son appui vous est acquis. Soyez assuré qu'au Sénat celui du groupe de l'union centriste ne vous manquera pas. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(**M. Jean Faure remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENTE DE M. JEAN FAURE vice-président

M. le président. La parole est à M. Masseret. (*Applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Jean-Pierre Masseret. Monsieur le Premier ministre, je voudrais tout d'abord vous remercier, au nom du groupe socialiste, de votre présence au Sénat pour présenter votre politique.

Mon intervention sera d'une autre nature que celles que vous venez d'entendre successivement. (*Exclamations ironiques sur les travées du RPR.*)

M. Jean Chérioux. Est-ce vrai ?

M. Jean-Pierre Masseret. J'irai en quelques minutes à l'essentiel sur un débat de principe. En effet, je crois, contrairement à M. Blin, que des débats idéologiques traversent ce pays, le Parlement et, par conséquent, le Sénat.

Au risque de surprendre, je commencerai par faire un sort aux gouvernements précédents (« Ah ! » sur les travées du RPR) et donner mon opinion personnelle, afin que l'on ne puisse plus dire : « C'est la faute au socialisme. » (*Exclamations sur les mêmes travées.*) On n'en parlera plus.

Les gouvernements précédents ont été sanctionnés parce qu'ils ont cédé à la logique du capitalisme mondial en manquant d'audace.

M. Jean Chérioux. Quelle façon d'écrire l'histoire !

M. Jean-Pierre Masseret. En préconisant, monsieur le Premier ministre, un renforcement de ce système, vous connaîtrez l'échec et vous aggraverez les problèmes de la société française. Mon intervention, par conséquent, prend date pour l'avenir. Quelles que soient vos paroles généreuses

et la tenue de votre discours, cela n'y changera rien : votre politique, à l'évidence, détruira les quelques digues que vos prédécesseurs ont su bâtir pour freiner la vague libérale.

En choisissant, par conviction et par idéologie, la logique capitaliste,...

M. Emmanuel Hamel. Ce n'est pas une logique !

M. Jean-Pierre Masseret. ... vous devez en accepter les conséquences.

Ces conséquences, nous les connaissons, car ce type de société fonctionne en dimensions réelles, notamment aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, en Amérique du Sud et en Asie.

Le capitalisme, mes chers collègues, dessine le monde de Mad Max, celui de toutes les violences, de tous les dangers pour la démocratie. (*Exclamations sur les travées du RPR.*) Tel est l'enjeu qui nous oppose.

M. Jacques Oudin. Quel retour en arrière !

M. Jean-Pierre Masseret. Tous vos efforts, monsieur le Premier ministre, pour faire subsister l'exemplarité française seront vains.

L'emploi, la formation, la protection sociale, le sort des personnes dépendantes, les retraites, la question des sans-abri, du logement social, ...

M. Désiré Debavelaere. Qu'avez-vous fait ?

M. Jean-Pierre Masseret. ... la sécurité, le devenir des banlieues seront soumis, que vous le vouliez ou non, aux réalités des lois du marché.

A l'évidence, vous serez prisonnier de vos choix et des revendications des éléments les plus radicaux de votre électorat.

Aujourd'hui, les chefs d'entreprise vous soutiennent parce qu'ils attendent de vous moins d'impôt, une réduction du coût du travail ainsi que des mesures pour éliminer ce qu'ils nomment « les rigidités du marché du travail ».

Moins de charges, plus de souplesse, moins d'impôt ! Les mots d'ordre ont le mérite de la clarté. En toute logique, la recherche du moins-disant fiscal conduit au moins-disant social et à moins d'actions publiques.

Qui, parmi votre électorat, voudra payer pour les banlieues, pour l'insertion et pour l'intégration ? Qui voudra partager le pouvoir dans l'entreprise ?

Comment ferez-vous, monsieur le Premier ministre, pour tenir vos engagements économiques et financiers, alors que la situation mondiale ne vous laisse qu'une marge de manœuvre insignifiante et que tous les secteurs d'activité soumis à la concurrence mondiale perdront des emplois ?

M. Désiré Debavelaere. C'est ridicule !

M. Jean-Pierre Masseret. Cette fragilité et la prise en considération des rapports de force mondiaux expliquent sans doute vos déclarations sur la PAC et le GATT.

La plate-forme RPR-UDF prévoyait la remise en cause de la politique agricole commune. A entendre votre déclaration, monsieur le Premier ministre, à l'Assemblée nationale la semaine dernière - la tonalité de votre propos a été légèrement différente au Sénat - il ne s'agissait plus que d'éviter l'application tâtilonne de la PAC, et non de la remettre en cause. Par ailleurs, les perspectives que vous donnez aux négociations de l'*Uruguay Round* semblent en tous points conformes à celles qui ont été formulées par votre prédécesseur. En quelque sorte, vous vous faites fort de faire accepter les mesurés d'hier en les habillant du langage d'aujourd'hui.

M. Désiré Debavelaere. C'est ridicule !

M. Jean-Pierre Masseret. L'avenir le dira ! Votre propos figurant au *Journal officiel*, il pourra être comparé dans quel-

ques semaines ou quelques mois avec un certain nombre de décisions.

Les mesures d'accompagnement en matière agricole qui seront prises à l'échelon national sont nécessaires, monsieur le Premier ministre, et chacun en convient. Quelle que soit la majorité au pouvoir, celles-ci auraient été prises puisque, déjà, il en était question.

Je dirai quelques mots sur des dossiers franco-français et sur la place de la France en Europe et dans le monde. Ces deux points ont déjà été évoqués par M. Claude Estier.

Pour les questions touchant à la sécurité, la justice, l'immigration ou le code de la nationalité, nous jugerons sur pièces, à la lumière des principes républicains et des règles de droit. Pour nous, la règle de conduite est simple : la loi doit protéger, la loi doit être respectée. Ce principe vaut pour toutes celles et tous ceux qui vivent sur notre territoire. (*Applaudissements sur les travées socialistes et exclamations sur les travées du RPR.*)

M. Jean Chérioux. C'est un progrès !

M. Jean-Pierre Masseret. Cela a toujours été le cas !

M. Jean Chérioux. On ne s'en est pas aperçu !

M. Jean-Pierre Masseret. Dans votre déclaration, la semaine dernière, monsieur le Premier ministre, évoquant la culture, vous avez cité une très belle phrase d'André Malraux : « Donner les clés du trésor ».

M. Joseph Ostermann. Il n'y a plus de trésor !

M. Jean-Pierre Masseret. Mais cette phrase, qui exprime le rôle de la République, il faut l'appliquer aussi à l'entreprise, à toutes les activités de la société, c'est-à-dire l'offrir aux citoyens en inventant non pas la participation au sens capitaliste du terme, ...

M. Jean Chérioux. Il n'y a pas de sens capitaliste du terme !

M. Jean-Pierre Masseret. Mais si, M. Chérioux !

M. Jacques Bialski. Cela existe !

M. Jean-Pierre Masseret. ... la participation telle que la préconise vos amis, et l'appliquer à la démocratie participative à tous les niveaux.

S'agissant de la place de la France en Europe et dans le monde, les questions que vous posez en matière de défense, monsieur le Premier ministre, me paraissent pertinentes. De même avez-vous eu raison d'insister sur la nécessité de maintenir les frontières actuelles en Europe, sous réserve du dispositif des accords d'Helsinki qui permettent, dans certaines conditions, des modifications. On l'a constaté lorsque la République fédérative tchèque et slovaque s'est scindée en deux Etats indépendants.

Votre souhait de maintenir la coopération avec l'Afrique, continent envers lequel nous avons des devoirs particuliers, est louable. Il faudra toutefois que cette coopération soit soucieuse du droit et des principes de la démocratie.

Dans le domaine européen, j'ai entendu avec intérêt votre proposition de conférence internationale. Mais je vous rappelle, s'il en est besoin, qu'un sommet des chefs d'Etat des pays membres du Conseil de l'Europe est d'ores et déjà prévu en octobre prochain, à Vienne. Personnellement, en tant que représentant du Sénat, membre de la délégation française au Conseil de l'Europe, comme plusieurs de mes collègues, notamment M. Jung, je souhaite que, comme votre prédécesseur, vous portiez une grande attention à cette institution, qui est importante dans le cadre de la construction de l'Europe continentale.

Il ne suffit pas de vingt milliards de francs, soit 0,003 p. 100 de la richesse nationale annuelle, pour mener une autre politique en 1993.

Il ne suffit pas de gagner du temps en proposant des commissions, des conférences, des sommets, à Matignon. Il faut discuter, certes. Vous proposez des plans quinquennaux. Permettez-moi de penser qu'à travers cette méthode vous avez l'œil rivé - ou d'autres que vous ont l'œil rivé - sur l'horizon 1995 et que, d'ici là, la méthode consiste surtout à éviter les écueils, à poser les problèmes, à discuter, mais surtout à ne rien bousculer qui pourrait porter préjudice au candidat de la majorité.

M. Jacques Carat. Très bien!

M. Jean-Pierre Masseret. Vous allez probablement profiter des circonstances actuelles - après des élections gagnées - pour avancer sur des dossiers sensibles comme celui de la sécurité et de l'immigration. Nous jugerons sur pièces.

Dans cette conjoncture, votre tentative est donc grande d'utiliser quelques artifices, je dirai quelques « ficelles », passez-moi cette expression! (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

M. Jean Chérioux. Vous parlez en expert!

M. Jean-Pierre Masseret. Je vais vous donner un exemple, monsieur Chérioux, car cela a déjà commencé! A vous entendre, on vous a laissé les comptes sociaux dans un tel état qu'il faut tout de suite augmenter la TVA, la taxe intérieure sur les produits pétroliers, les droits sur les alcools et les tabacs! (*Nouvelles exclamations sur les mêmes travées.*)

Le choix de ces impôts n'est pas neutre. Qui paie la taxe sur la valeur ajoutée plus durement que d'autres, et qui ne peut pas déduire de ses frais généraux les pleins d'essence à la pompe?

N'est-ce pas vos amis, ou vous-même d'ailleurs, qui ont incité les professions médicales à s'opposer, en descendant dans la rue, aux mesures de maîtrise des dépenses de santé préconisées par votre prédécesseur? (*Applaudissements sur les travées socialistes et protestations sur les travées du RPR.*) Et que penser, monsieur le Premier ministre, de la première déclaration de votre ministre délégué à la santé, qui se définit lui-même comme le ministre des professions de santé?

La France se serait-elle donnée des ministres corporatistes?

M. Jean-Louis Carrère. Ils l'ont déjà fait!

M. Jean-Pierre Masseret. L'habileté ne suffit pas pour réussir. Il faut d'abord que la politique économique et sociale réponde effectivement aux besoins de l'heure - M. Claude Estier l'a indiqué tout à l'heure. Dans le cadre du débat républicain au sein des assemblées, nous assumons pleinement nos responsabilités.

Ne vous faites pas trop d'illusions : nous avons connu un échec électoral, c'est vrai! (*Exclamations sur les travées du RPR et de l'union centriste.*)

M. Marcel Daunay. C'est bien vrai!

Un sénateur du RPR. Une déroute!

M. Jean-Pierre Masseret. Mais les idées socialistes et de progrès conservent toute leur pertinence et toute leur valeur.

M. Emmanuel Hamel. Mais le progrès, c'est nous!

M. Jean-Pierre Masseret. J'emprunterai la dernière phrase de mon intervention à un article signé par M. le professeur Maurice Duverger, publié dans *Le Monde* daté d'aujourd'hui. (*Exclamations sur les travées du RPR.*)

Je cite M. Duverger parce que ce qu'il écrit correspond précisément ni plus ni moins à ce que je pense.

M. Jean Chérioux. Il est génial!

M. Yves Guéna. Il s'est toujours trompé!

M. Christian de La Malène. Il est de votre groupe!

M. Jean-Pierre Masseret. Nous pensons la même chose. M. le professeur Duverger écrit ceci : « L'extension du chômage, la concurrence de produits à bas prix reposant sur des bas salaires, le transfert des entreprises vers les pays à plus faible protection sociale, le déclin d'une agriculture... sont les prodromes d'un nouveau capitalisme sauvage d'une échelle inconnue jusqu'ici. »

C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous invite à bien réfléchir, en émettant votre vote, et vous indique que nous prenons date pour l'avenir, car le débat idéologique entre nous n'est pas mort! (« Très bien! » et applaudissements sur les travées socialistes, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. le président. La parole est à M. Habert.

M. Jacques Habert. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, parlant au nom de la plus modeste fraction de la majorité sénatoriale, devenue fort heureusement majorité nationale, je ne reprendrai pas les grands thèmes exprimés dans la déclaration de politique générale du Gouvernement, comme le déficit budgétaire, la lutte contre le chômage - priorité des priorités - l'action pour la justice et la sécurité. Tous les orateurs qui m'ont précédé s'étant déjà longuement exprimés sur ces questions, je bornerai mon propos à quelques points particuliers qui n'ont guère fait l'objet de commentaires, mais qui, cependant, me paraissent dignes de mention.

Les indépendants non inscrits sont peu nombreux au Parlement. Mais les Français qui ne sont pas inscrits à un parti politique constituent bien plus de 90 p. 100 du pays.

MM. François Delga et André Maman. Bravo! Très bien!

M. Jacques Habert. Je suis sûr, monsieur le Premier ministre, qu'ils concourront tous à la poursuite des objectifs que vous avez énoncés : affermir l'Etat républicain, assainir notre économie pour développer l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société, mieux assurer la place de la France dans le monde.

A propos de la première de ces orientations, vous avez souhaité « reconstruire une démocratie équilibrée où les règles de la morale et les principes de tolérance et d'impartialité » seraient mieux respectés. Morale, tolérance et impartialité sont des mots qui vous honorent, monsieur le Premier ministre, et auxquels les propos que nous venons d'entendre ne sont guère conformes. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et des sénateurs non inscrits.*)

Vous avez plusieurs fois répété ces mots. Vous avez dit que vous alliez les faire respecter pour ce qui concerne l'administration de notre pays, longtemps admirée mais aujourd'hui très critiquée, car gravement contaminée par la politisation.

Nous avons tous été témoins, récemment, des nominations scandaleuses...

M. Jean-Louis Carrère. Lesquelles?

M. Jacques Habert. ... qui ont défrayé la chronique. Il faut qu'elles cessent. « Dépolitiser les nominations et avancements doit être une tâche prioritaire », avez-vous dit, monsieur le Premier ministre. Nous vous faisons confiance pour cela.

Dans le même esprit, une autre de vos phrases m'a frappé : vous vous proposez, dans les prochains jours, d'inviter à vous rencontrer « toutes les forces politiques ayant dans notre pays une audience incontestable, même quand elles ne sont pas représentées au Parlement ». Voilà qui est bien. Vous le savez, mes chers collègues, aussi satisfaisants qu'aient été aux yeux de la majorité d'entre nous les résultats des élections législatives, force est de constater que certaines

tendances exprimées dans le pays par les votes des 21 et 28 mars ne sont nullement représentées à l'Assemblée nationale.

A cet égard, je pense notamment aux écologistes, tant redoutés avant les élections et immédiatement oubliés après. Mais il faut que l'on sache que leurs espérances, leurs soucis que partagent un grand nombre de Français, dont nous sommes, ne sont pas indifférents aux élus ; ils ne le sont d'ailleurs pas non plus au Gouvernement, puisque la déclaration de politique générale comportait l'affirmation suivante, que je souligne avec plaisir : « la défense de l'environnement exprime un souci légitime, celui de ne pas voir l'homme détruire la nature et par là même menacer l'avenir ».

Cette volonté de préserver la nature devra être conciliée avec la relance annoncée de la politique de la construction et des travaux publics. Que de fautes ont été commises dans ce domaine ! Il faut d'abord construire des logements, des logements sociaux notamment, pour mettre fin au scandale des mal-logés et des sans-abri, et non pas des bureaux, comme cela été fait à grande échelle, puisque des millions de mètres carrés de bureaux restent vides.

Pour ce qui est des travaux publics, nous devons privilégier l'utilité, la nécessité et non plus le prestige, comme cela a été fait dans ces « grands travaux » qui nous ont coûté si cher : des milliards, des dizaines de milliards de francs, pour des résultats esthétiques très contestables. Je pense, par exemple, à cette fameuse grande arche de La Défense, plantée dans un extraordinaire agglomérat de ciment, qui mutile la plus belle perspective du monde et qui, avec sa béquille de fer, a été, de plus, posée de guingois. Elle devrait être un symbole. Eh bien ! oui, elle restera comme le symbole d'une époque où, finalement, tout a été de travers ! (*Sourires et applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

Il faut préserver nos villes et nos provinces, garder à nos campagnes leur beauté et leur vie.

Le temps qui m'est imparti ne me permet pas d'évoquer la politique agricole commune ni la lutte nécessaire contre les menaces de désertification, sur laquelle, à juste titre, on a tant insisté. Je note, monsieur le Premier ministre, que vous avez répété que « nous ne saurions nous résigner à une agriculture française affaiblie » et que « nous ne saurions accepter l'inacceptable ».

Beaucoup de nos collègues représentant de grandes régions agricoles ou côtières pensent que des dangers peuvent venir de Bruxelles. Il y a là-bas de hauts fonctionnaires pour lesquels la France n'est pas la préoccupation essentielle !

M. Emmanuel Hamel. C'est certain !

M. Jacques Habert. Aussi se félicitent-ils de vous avoir entendu dire qu'il sera donné vie aux dispositions qui ont été votées par le Parlement français au printemps de 1992 et qui prévoient que les textes émanant de la Communauté seront soumis à un contrôle plus strict du législateur français.

Dans ces problèmes de construction européenne, où se confrontent des intérêts primordiaux, notre pays doit montrer sa fermeté, sa cohésion.

Parlant, à un autre endroit, de l'« unité de la République », vous avez évoqué d'un mot, monsieur le Premier ministre, une autre question qui a fait l'objet, voilà deux ou trois ans, de regrettables vaticinations. « La métropole » avez-vous dit, « comprend la Corse » : évidence bien sûr, mais qu'il n'était pas inutile de rappeler. M. le sénateur-maire d'Ajaccio, membre de notre groupe, m'a chargé de vous en remercier.

Enfin, la quatrième orientation du Gouvernement se résume dans cette phrase : « mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde ». Dans cette tâche d'intérêt national, vous savez tous, mes chers collègues, le rôle essentiel que jouent les Français établis à l'étranger.

M. Charles de Cuttoli. Très bien !

M. Jacques Habert. Vous le connaissez mieux que quiconque, monsieur le Premier ministre, puisque vous êtes vous-même né dans une famille expatriée dont la fidélité à la France ne s'est jamais démentie. (*MM. François Delga, André Maman, Alain Poher et Emmanuel Hamel applaudissent.*)

Deux millions de nos compatriotes vivent à l'extérieur de nos frontières. Leur importance vient d'être soulignée, une fois de plus, mardi dernier, dans un article d'un grand quotidien économique et financier parisien qui préconise « pour relancer la création d'emplois, le renforcement de l'implantation commerciale des entreprises françaises à l'étranger ». Ce journal titre : « 2,5 p. 100 seulement de notre population active est expatriée. Si, comme chez nos concurrents, ce taux atteignait 8 p. 100, cela créerait 1,2 million d'emplois supplémentaires.

Voilà, monsieur le Premier ministre, une perspective intéressante pour votre gouvernement, dont la priorité essentielle est évidemment la lutte contre le chômage. Nous en reparlerons à une autre occasion, car nous ne pouvons pas entrer maintenant dans les détails.

Notre pays a tout intérêt à la présence à l'étranger de communautés françaises fortes et nombreuses. Nous devons donc favoriser l'expatriation de nos compatriotes et, surtout, les maintenir dans notre mouvance. Pour cela, ils doivent pouvoir aisément conserver la nationalité française ; cela paraît évident, et, pourtant, ce n'est pas toujours le cas.

Le code de la nationalité comporte un article odieux, l'article 144, qui enlève automatiquement la citoyenneté française à ceux de nos compatriotes qui, pendant cinquante ans, n'ont pas établi de rapports constants avec les autorités françaises, notamment par l'immatriculation dans les consulats.

M. Charles de Cuttoli. Et dont le Sénat a déjà voté la suppression !

M. Jacques Habert. C'est exact, mon cher collègue. Or, cette immatriculation n'est même pas obligatoire. Non seulement le Sénat a voté la suppression de cet article, mais tous les Français de l'étranger la réclament et la commission présidée par M. Marceau Long s'est prononcée favorablement sur ce point.

Aussi est-ce avec une vive satisfaction que nous vous avons entendu dire, monsieur le Premier ministre, que le « code de la nationalité sera révisé comme l'a préconisé la commission présidée par M. Marceau Long en 1987, dont les propositions ont déjà été acceptées par le Sénat ».

Il faudra également faire cesser toutes les tracasseries administratives auxquelles sont soumis les Français de l'étranger ; on leur réclame ainsi à tout propos des certificats de nationalité, alors que, heureusement, on ne le fait pas pour les Français de France ! C'est même parfois le cas - il en est ainsi au Chili, notamment - quand ils se présentent dans un consulat avec une carte d'identité nationale et un passeport français en règle.

Résultat : les services du tribunal de première instance de Paris, chargés de délivrer ces certificats, sont actuellement encombrés par plus de 15 000 demandes en instance : ils ne peuvent y suffire. Il faudra donc apurer ce passif et accorder quelques moyens supplémentaires à ces services ; mais surtout, il faudra réformer les méthodes - celles du ministère des affaires étrangères en particulier - et faire en sorte que

des ordres soient donnés pour que les consulats cessent de réclamer à nos compatriotes des certificats de nationalité ou d'autres documents nullement requis en France métropolitaine. Cela permettra une grande économie de temps et d'argent.

Il existe, bien sûr, d'autres préoccupations majeures pour les Français de l'étranger. Je n'ai pas le temps de parler des questions d'enseignement, de la scolarisation de nos enfants, il faudra y revenir.

Nos établissements français s'étaient développés pendant des années sur le fondement d'une large autonomie. Or, voilà trois ans, pour gérer ce réseau, une agence pour l'enseignement français a été créée par un projet de loi voté par la seule Assemblée nationale et que le Sénat s'est toujours, avec raison, refusé à entériner. Cette agence, établie contrairement au principe le plus élémentaire de décentralisation prôné en métropole, a, certes, favorisé une catégorie d'enseignants, mais elle s'est montrée désastreuse pour les établissements et les parents d'élèves entraînés dans une hausse vertigineuse des coûts de la scolarité.

Dans l'immédiat, une augmentation des bourses scolaires sera nécessaire pour faire face à cette situation mais il faudra ensuite, sur le fond, supprimer dans les plus brefs délais cette agence ou, au moins, en modifier radicalement les structures et, surtout, rendre sa liberté à l'enseignement français à l'étranger. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et des sénateurs non inscrits.*)

En terminant, vous avez souhaité, monsieur le Premier ministre, que le plus grand nombre de Français se rassemblent pour l'action de redressement que vous entreprenez, sans aucun esprit partisan, dans l'intérêt du pays. Croyez bien que, dans cet effort, nous serons à vos côtés. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et des sénateurs non inscrits, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Leyzour.

M. Félix Leyzour. Monsieur le Premier ministre, une semaine après avoir sollicité et obtenu la confiance de l'Assemblée nationale sur votre déclaration de politique générale, vous êtes venu soumettre la politique de votre gouvernement à la discussion et au vote du Sénat.

En une semaine, un certain nombre de grands dossiers - des dossiers « chauds » - placent déjà votre gouvernement au pied du mur.

Dans le « discours de la méthode » que vous avez prononcé à l'Assemblée nationale et dont vous avez repris ici les thèmes, vous avez indiqué que les mesures que vous proposez devront s'inscrire dans une perspective quinquennale, mais qu'il faut amorcer le mouvement dès maintenant, pendant les deux années qui vont précéder la future grande échéance nationale, qui - tout le monde l'a compris - est celle de l'élection présidentielle.

C'est donc l'œil fixé sur l'horizon de 1995 et l'oreille tendue en direction du profond mécontentement qui vient de s'exprimer lors des dernières élections que vous avancez à pas feutrés dans la définition des contours de votre politique et des étapes que vous cherchez à fixer pour sa mise en œuvre.

Je voudrais, dans le temps qui m'est imparti, traiter de l'agriculture, de la pêche, de la politique d'aménagement du territoire, notamment du maintien des services publics en milieu rural, autant de sujets qui renvoient à la question centrale de l'emploi, qu'il soit direct ou induit.

Abordons, d'abord, l'agriculture.

Vous avez devant vous, monsieur le Premier ministre, deux dossiers d'importance : la réforme de la PAC et le préaccord du GATT, deux grandes questions qui, avec le

traité de Maastricht, ont été au centre des débats qui ont précédé le référendum et les élections législatives.

Chacun sait ici, même si tout le monde ne le dit pas, que les décisions concernant ces deux dossiers visent à permettre aux multinationales de l'agro-alimentaire, de plus en plus liées à la finance internationale, de s'approvisionner en matières premières agricoles aux prix les plus bas possible, sur n'importe quel point de la planète, afin d'augmenter leurs profits.

C'est la raison fondamentale pour laquelle a été réformée la politique agricole commune, en abaissant les prix à la production de 15 à 30 p. 100 et en mettant des terres en friches. La compensation promise pour limiter les pertes de revenu des agriculteurs est tout à fait aléatoire ; on le sait dans les ministères sans doute mieux qu'ailleurs.

Le préaccord du GATT vient encore aggraver la situation, puisque la réduction des exportations aura de lourdes conséquences, qui s'ajouteront à celles de la réforme de la PAC, pour nos productions de céréales, d'oléagineux, d'agrumes, pour notre élevage bovin et porcin et pour les volailles.

Avant les élections, les porte-parole du RPR et de l'UDF déclaraient haut et fort que tout cela était inacceptable, que la réforme de la PAC serait renégo-ciée et qu'opposition serait faite à l'accord américano-européen du GATT accepté par les négociateurs de Bruxelles.

A vous lire et à vous entendre, aujourd'hui, il en irait différemment.

Il est vrai que si, avec vos amis, vous aviez déposé une motion de censure contre la réforme de la PAC, vous vous étiez arrangés avec quelques-uns d'entre eux pour que la réforme ne soit finalement pas repoussée.

Il est vrai aussi que, quelque temps après, vous ne votiez pas le texte engageant le Gouvernement à opposer son veto à tout projet d'accord contraire aux intérêts de la France.

Soucieux, sans doute, de capter une partie du mécontentement populaire provoqué par la politique des précédents gouvernements, vous vouliez garder les mains libres pour l'avenir.

L'avenir d'alors est devenu le présent ! Qu'allez-vous faire, monsieur le Premier ministre ?

Le ton a changé. L'apparente fermeté d'hier est devenue recherche d'accommodement. Vous avez adopté le profil bas. Il devient presque sacrilège de parler de veto. Vous ne dénoncez plus le préaccord du GATT. Ce que vous reprochez à la réforme de la PAC, ce n'est pas son objectif, c'est seulement d'avoir été mal conduite et mal présentée.

Vous avez rencontré certaines organisations syndicales professionnelles. vous devez les revoir. « On met les dossiers à plat », dit-on. Mais tout se passe comme si, en cherchant à découpler le volet oléagineux du compromis agricole américano-européen, en recherchant quelques aménagements au niveau de la réforme de la PAC, cette dernière et le préaccord du GATT seraient déclarés compatibles pour préparer la reddition de la France.

Vous espérez peut-être, de la sorte, tirer momentanément votre épingle du jeu. Mais il y a fort à parier que les agriculteurs ne l'entendent pas et ne l'entendront pas ainsi ! Ils attendent une action ferme dans les négociations du GATT,...

Mme Hélène Luc. Absolument !

M. Félix Leyzour. ... dans les discussions avec les partenaires européens et ils attendent des mesures nationales améliorant le revenu et favorisant l'installation de jeunes.

Mme Paulette Fost. Très bien !

M. Félix Leyzour. La France se grandirait en faisant preuve de la plus grande fermeté, en opposant son veto au

projet d'accord du GATT pour défendre notre agriculture et les intérêts fondamentaux de notre pays. Ce n'est pas en capitulant sur le volet agricole que la France se mettra en meilleure position pour négocier les autres volets, bien au contraire !

Dans le même temps, il faut s'orienter vers une autre politique agricole européenne qui fasse respecter le principe de la préférence communautaire et ne confie pas à des technocrates, non élus, les intérêts de nos pays.

Par ailleurs, la France doit agir pour démocratiser le fonctionnement du GATT, dont on sait qu'il ne correspond pas à la situation du monde d'aujourd'hui.

Enfin, il importe que notre pays fasse appel aux peuples du monde car il est urgent d'apporter des solutions au problème alimentaire et au développement agricole. Il doit agir dans ce sens au sein de l'ONU.

Alors, oui, en ce monde où tout change, comme vous le disiez voilà huit jours, monsieur le Premier ministre, on pourrait faire à nouveau de la France un exemple.

L'attente des agriculteurs est aussi celle des marins-pêcheurs et je serais très heureux, monsieur le Premier ministre, que vous prêtiez quelque attention à mon propos.

La tension est un peu tombée dans les ports. Avec les fêtes de Pâques, les cours ont légèrement augmenté, mais tous les éléments constitutifs de la crise sont toujours là et il est urgent non pas d'attendre, mais d'agir.

Si l'on veut sauver ce secteur d'activité et tous ceux qui en vivent, on ne fera pas l'économie d'une action gouvernementale vigoureuse pour obtenir l'application de la clause de sauvegarde, la réglementation des importations des pays tiers et l'institution d'un système de prix planchers dans le cadre d'une réglementation européenne.

Les marins pêcheurs et leurs familles attendent aussi des mesures concernant les charges sociales. Nous considérons que la demande d'exonération que justifie la gravité de la situation doit être prise en compte. Elle doit, bien entendu, être ciblée et limitée dans le temps.

Avec l'agriculture et les pêches maritimes, nous sommes au cœur d'activités génératrices d'emplois, dont dépend l'aménagement du territoire.

Vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, que, sur proposition de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, serait suspendue jusqu'à nouvel ordre toute suppression de services publics en zone rurale, aussi bien pour les administrations de l'Etat que pour les entreprises publiques.

J'aimerais, monsieur le Premier ministre, connaître les instructions que vous avez données aux différents ministres concernés et aux préfets.

Voilà qui me paraît tout à fait important pour tout ce qui concerne l'école, La Poste, l'EDF, la SNCF, les services hospitaliers...

Méfions-nous d'objectifs affichés à l'abri desquels continueraient de pleuvoir les mesures pratiques de réduction et de suppression de postes.

Puisque vous avez indiqué que toute suppression de services publics en zone rurale serait suspendue « jusqu'à nouvel ordre », je renouvelle ma question : « ordre » a-t-il été donné d'arrêter les suppressions ? Je vise celles qui étaient annoncées et qui ne sont pas encore effectives, celles sur lesquelles les menaces planaient.

Par ailleurs, qu'entendez-vous par : « jusqu'à nouvel ordre » ?

En outre, nous ne doutons pas un instant de la détermination de votre Gouvernement à appliquer la totalité du

programme de l'UPF, à accélérer l'intégration européenne façon Maastricht.

Mais vous savez ne pouvoir vous comporter comme en terrain conquis. Pour se défendre, le mouvement populaire n'est pas sans ressources !

M. Robert Pagès. Très bien !

M. Félix Leyzour. Toutes celles et tous ceux qui vont être en point de mire de votre politique, qui va continuer de nourrir les causes de la crise, pourront compter sur la ferme opposition de gauche des communistes, notamment au Sénat. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Fourcade.

M. Jean-Pierre Fourcade. Monsieur le Premier ministre, la déclaration de politique générale que vous venez de présenter au Sénat – nous y avons été très sensibles – marque un grand changement dans les relations entre le Gouvernement et les citoyens. La simplicité, la vérité, la tolérance – vous avez beaucoup insisté sur ce dernier mot – ont retrouvé droit de cité. Nous devons tous vous en remercier.

Vous avez su établir un programme ambitieux, cohérent et courageux, sur lequel vous pouvez être assuré du soutien d'un grand nombre de sénateurs, mais aussi de l'appui de l'opinion publique.

Pour des raisons qui tiennent aux responsabilités qui sont les miennes, en matière sociale comme en matière de finances locales, je bornerai mon propos à trois remarques.

La première concerne la nécessaire réforme de notre régime d'assurance vieillesse.

J'ai bien compris que les dimensions essentielles de votre programme étaient le dialogue et la durée. Mais, s'agissant des régimes de retraite, notre pays est en retard par rapport à tout ce qui a été fait dans les autres grands pays industrialisés. Nous ne pouvons donc, sans risquer d'aggraver encore notre retard, passer notre temps à établir des diagnostics et à rechercher des consensus.

Pendant la campagne électorale, le précédent gouvernement a voulu, dans la précipitation, gêner votre action en multipliant des projets contradictoires et mal étudiés.

Il importe aujourd'hui, alors que les partenaires sociaux ont su mieux définir et équilibrer les régimes complémentaires de retraite – nous ne devons pas l'oublier – de rééquilibrer le régime général et les régimes particuliers, qui sont structurellement déficitaires.

Toutes les manœuvres auxquelles on s'est livré depuis quelques années – sur le BAPSA, sur le régime des mineurs, sur celui de la SNCF, sur celui des fonctionnaires – doivent être mises à plat et il convient, aujourd'hui, de s'attaquer de manière approfondie au règlement de ce problème.

Par ailleurs, tous les hommes de bonne volonté reconnaîtront, me semble-t-il, qu'il convient de donner une place plus grande aux mécanismes de capitalisation, qui auront le double intérêt de développer une épargne longue, absolument nécessaire pour financer le développement industriel de notre pays, et de garantir plus efficacement le niveau de retraite d'une grande partie de la population.

A cet égard, la commission des affaires sociales examinera prochainement, sur le rapport de M. Marini, une proposition de loi relative aux fonds de pension. J'ai apporté mon soutien à cette proposition et je compte bien que le Gouvernement la retiendra, pour permettre à notre système original de retraite – original par rapport à celui des autres pays européens – de fonctionner dans de bonnes conditions.

Nous préconisons ainsi l'instauration d'un régime général de base, de régimes complémentaires équilibrés par les partenaires sociaux et d'un régime d'épargne-capitalisation. C'est du fonctionnement harmonieux de ces trois régimes – ce qui

suppose une réforme rapide – que dépendra demain le paiement des retraites à l'ensemble de nos concitoyens.

M. Philippe Marini. C'est essentiel !

M. Jean-Pierre Fourcade. Ma deuxième remarque concerne les finances locales.

Vous avez déclaré, monsieur le Premier ministre, qu'il fallait « parvenir à un meilleur partage des ressources entre collectivités pauvres et collectivités riches, grâce à l'affirmation du rôle de l'Etat comme organisateur de la solidarité nationale et répartiteur des moyens financiers, dans le respect des principes de la décentralisation ».

Comme l'a clairement fait tout à l'heure M. Lucotte, j'adhère pleinement à cette formule. Je suis partisan de la solidarité, même si j'ai administré naguère une commune qui a dû supporter le poids de cette solidarité en tant que donateur. Toutefois, pour que cette solidarité soit acceptée et pour qu'elle fonctionne bien, il y faut deux conditions. C'est sur celles-ci que je voudrais insister quelques instants.

La première condition, c'est que les critères du partage reposent sur des bases incontestables et que, notamment, ils s'appuient sur des valeurs locatives révisées et non pas sur une photographie ancienne de la répartition de la richesse nationale.

M. Marcel Lucotte. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade. Depuis vingt ans, il y a eu beaucoup de changements, les choses ont évolué : les critères du partage entre régions, départements et communes doivent donc être des critères modernes et non pas des critères anciens, révisés de façon permanente.

La seconde condition, encore plus importante à mes yeux, c'est que les mécanismes de péréquation soient transparents pour les contribuables.

Rien n'est pire que des prélèvements discrets, cachés, camouflés, dont l'affectation n'est pas clairement précisée. Il faut que les contribuables de nos régions, de nos départements et de nos communes sachent qu'en versant leurs impôts ils participent, et pour combien, à la solidarité vis-à-vis des collectivités les plus pauvres, ce que ne font nullement apparaître les dispositifs complexes qui ont été mis en place au cours des dernières années.

M. Christian Poncelet. Ce n'est pas de la péréquation, c'est du gaspillage !

M. Jean-Pierre Fourcade. Mes chers collègues, vous savez que la dotation globale de fonctionnement a failli exploser, cette année. En effet, en raison de l'application, sur la même base, de la péréquation intercommunale ou interdépartementale et de l'incitation au regroupement intercommunal, la DGF a pratiquement perdu sa fonction péréquatrice, et il s'en est fallu de peu qu'on ne puisse la mettre en distribution parce que le total des garanties et des concours particuliers a failli excéder, à 100 millions de francs près, la masse disponible.

M. Christian Poncelet. Absolument !

M. Jean-Pierre Fourcade. Il y a donc, là aussi, urgence à modifier cette grande masse que représente la DGF – 100 milliards de francs.

De même, pour la politique d'aménagement du territoire que vont conduire MM. Pasqua et Hoeffel, c'est au niveau de la répartition de la taxe professionnelle, qui représente aussi 100 milliards de francs – soit un total de 200 milliards de francs – que l'on pourra arriver à mettre en œuvre une politique plus dynamique et plus juste de répartition des ressources entre l'ensemble de nos collectivités.

Je crois que nous sommes tous prêts, ici, à accepter une réforme d'ensemble de cette politique, mais à condition que

ce soit dans la sagesse, dans la clarté, dans la sérénité et dans le cadre d'une grande politique d'aménagement du territoire que nous réclamons tous, quels que soient notre région, notre département ou notre commune. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Ma troisième et dernière remarque est à la confluence de la politique sociale et de la politique des finances locales. Il s'agit de la réponse qu'appelle le problème préoccupant des personnes âgées dépendantes, dont je vous sais gré, monsieur le Premier ministre, d'avoir fait l'une de vos priorités.

Voilà un sujet essentiel pour un grand nombre de familles – hélas ! un nombre de plus en plus grand – et pour l'équilibre financier des départements, qui sont, au premier chef, appelés à financer cette opération.

Voilà un sujet pour lequel l'élargissement de l'aide sociale ne réglera pas tous les problèmes et pour lequel il convient d'envisager tant des mécanismes de participations croisées entre l'Etat et les collectivités que la mise en place d'un système d'assurance « dépendance », qui permettra à un certain nombre de chefs de famille de s'assurer contre les risques de plus en plus importants de cette dépendance.

Là encore, c'est le mixage d'une politique de répartition et d'une politique de capitalisation qui permettra de conjurer ce fléau dû au vieillissement continu de notre population.

La commission des affaires sociales a longuement étudié, avec le concours de l'association des présidents de conseils généraux, les problèmes de la dépendance et ceux de la répartition des charges nouvelles entre les collectivités locales et l'Etat.

A l'instar de l'initiative prise à l'Assemblée nationale, où vous avez accepté l'organisation d'un débat sur la politique de la ville dans lequel le Gouvernement viendra non pas apporter la vérité, mais entendre l'ensemble des opérateurs, je vous propose, monsieur le Premier ministre, qu'un débat puisse être organisé au Sénat, sur ce sujet des personnes âgées dépendantes, à partir des questions de nos collègues, dans les prochaines semaines. Le Gouvernement pourra ainsi recueillir le fruit des nombreuses expériences en cours et mieux définir la politique qu'il devra conduire dans les prochaines années.

Ces quelques remarques, monsieur le Premier ministre, n'avaient d'autre objet que de marquer l'adhésion qu'entraînent de ma part les orientations que vous nous avez exposées avec beaucoup de précision tout à l'heure.

Je constate avec plaisir que vous bénéficiez d'un énorme capital de confiance.

Vous avez une large majorité pour mettre en œuvre les projets que vous avez esquissés.

Sachez que nous vous appuierons de toutes nos forces pour que la société française, par-delà les idéologies, retrouve sa cohésion, son dynamisme, en un mot ses espérances. (*Applaudissements sur les travées de l'UREI, du RPR et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Paul Girod.

M. Paul Girod. Monsieur le Premier ministre, comme tous ici, c'est avec beaucoup d'attention que, la semaine dernière, par la bouche de notre ancien collègue M. le ministre d'Etat Charles Pasqua et, aujourd'hui, en vous écoutant vous-même, j'ai pris connaissance des deux déclarations que vous avez faites devant le Parlement pour présenter l'ensemble de la politique que vous entendez suivre à la tête de votre gouvernement.

J'ai été de ceux – je vous prie de m'excuser de vous le dire en toute simplicité – qui ont quelque peu regretté que, dans ces deux discours, les collectivités territoriales, qui sont pourtant un élément très important de l'administration de

notre pays, n'aient peut-être pas eu la place que certains pouvaient attendre compte tenu du rôle qu'elles peuvent jouer dans une œuvre de redressement dont nous savons bien, nous les responsables de collectivités territoriales, qu'elle se présente dans des conditions particulièrement difficiles.

Nous le savons, car nous sommes en prise directe avec la réalité de la désindustrialisation rampante de notre pays, avec l'écroulement des espérances que la France pouvait avoir en son agriculture, sa seule richesse naturelle omniprésente, avec les problèmes de l'aide sociale, en particulier à l'échelon du département.

Nous pouvons donc mesurer, mieux que d'autres peut-être, à quel point la désespérance de nos concitoyens monte en même temps que les difficultés de leur vie s'accroissent.

Or, il nous apparaît que, dans l'œuvre de redressement que vous voulez mener et qui, vous l'avez dit vous-même, va amener nombre de nos concitoyens à consentir des sacrifices auxquels, pour l'instant, ils ne s'attendent pas toujours et dont l'intensité n'est pas toujours mesurée avec la rigueur qui s'impose, le rôle des collectivités territoriales sera très important, en raison d'abord, de leur fonction de contact et ensuite de leur fonction de gestion.

S'agissant de la fonction de gestion, si certaines orientations affichées au début des deux septennats, dont l'un s'est écoulé et l'autre s'écoule - trop lentement au gré de certains ! - à savoir une véritable décentralisation et, par conséquent, une responsabilité accrue des collectivités territoriales, avaient été effectivement suivies, nous pourrions avoir des marges de manœuvre. Force est de constater que, depuis quelques années - cinq ans, en l'espèce - cette décentralisation s'est obscurcie sur de nombreux points.

M. Fourcade, voilà quelques instants, a parlé de la dotation globale de fonctionnement. Puis-je me permettre, monsieur le Premier ministre, de vous rappeler qu'elle a été l'objet d'un véritable *hold-up* et que, dans l'état actuel des choses, ce sont pratiquement 8 milliards de francs par an qui manquent dans les caisses des collectivités territoriales !

Vous me répondez, bien sûr, que l'état des finances de l'Etat n'étant pas réjouissant non plus, ce n'est pas de ce côté-là que nous avons beaucoup à attendre ! Nous en sommes bien d'accord.

Il existe cependant des domaines où le brouillard n'est pas seulement financier et où un certain nombre de lois d'inspiration, paraît-il, fortement sociale sont venues totalement perturber la fonction de gestion des collectivités territoriales.

Je prendrai deux exemples.

Il résulte de la catastrophique loi Besson sur le logement des défavorisés que plus rien ne peut se faire à l'échelon des départements par cogestion partagée entre le préfet et les présidents de conseils généraux, qui se trouvent maintenant totalement ligotés. Ils ne peuvent même plus mettre en œuvre les sommes qu'on les oblige à voter et qui se trouvent ainsi bloquées au même titre que celles que l'Etat a consacrées à la même action.

Second exemple : le RMI, réforme importante, nous a-t-on dit, et probablement nécessaire dans certains cas douloureux. Il n'empêche que, comme la loi Besson a troublé les initiatives prises par les collectivités territoriales en matière de logement, elle est venue perturber ce qui avait été mis en place à l'appel de M. Méhaignerie il y a quelques années en ce qui concerne les compléments locaux de revenus.

Nous aboutissons actuellement à une dilapidation,...

M. Christian Poncelet. A un blocage !

M. Paul Girod. ... que chacun connaît, des deniers publics en matière de RMI et que chacun constate en ce qui

concerne l'insertion, elle aussi copilotée avec les services de l'Etat dans une atmosphère d'irresponsabilité totale.

Savez-vous, monsieur le Premier ministre, qu'on estime à près de 2 milliards de francs, à l'échelon national, les sommes, votées par les conseils généraux au titre de l'insertion, qui sont bloquées et qu'on nous interdit pratiquement de dépenser, ne serait-ce qu'en faveur du logement social, dont on aurait bien besoin ?

Ainsi, dans toute une série de domaines, les collectivités territoriales pourraient facilement mener des actions qui, sans mettre en péril les finances de l'Etat, nous permettraient de contribuer, nous, responsables de ces collectivités territoriales, à cette œuvre de redressement que vous voulez entamer et dont nous savons qu'elle est plus que jamais nécessaire du fait de l'accumulation d'un certain nombre d'erreurs que nous ne connaissons que trop. C'est à cette œuvre que nous voudrions participer, en vous épaulant, et nous vous serions reconnaissants de nous en donner les moyens juridiques. (*Applaudissements sur certaines travées du RDE, ainsi que sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous propose d'interrompre nos travaux quelques instants. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures quarante, est reprise à dix-sept heures cinquante.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Poncelet.

M. Christian Poncelet. Monsieur le Premier ministre, rompre avec le désarroi, restaurer la confiance et assurer à notre société le progrès, l'équilibre et la justice, telles sont les lignes directrices de votre action. Je ne vous cacherai pas que je les approuve.

De même, j'apprécie tout particulièrement la tonalité républicaine de vos propos. (« Très bien ! » sur les travées du RPR.)

J'approuve également les principes qui guideront la démarche de votre gouvernement : « renouveau, tolérance et rassemblement pour bâtir » - avez-vous dit - « un nouvel exemple français ».

Je vous mesurerai d'autant moins mon soutien, monsieur le Premier ministre, que la tâche à laquelle vous vous êtes attelé sera difficile, très difficile.

Vous héritez, en effet, de finances exsangues, avec des déficits publics très élevés qu'il faudra résorber, et le plus rapidement possible.

M. Jacques Sourdille. Très bien !

M. Christian Poncelet. La commission des finances du Sénat vient de procéder à un audit de la situation des finances publiques et des comptes sociaux de la nation : elle évalue à 312 milliards de francs, au minimum, le déficit budgétaire pour l'année 1993 ; pour les comptes sociaux, les déficits cumulés s'établiront, au minimum, à 100 milliards de francs. Quel passif !

M. Gérard Larcher. Terrifiant !

M. Christian Poncelet. La seconde source de difficultés pour votre action réside dans la conjoncture économique, qui s'est sensiblement détériorée.

Aujourd'hui, la plupart des instituts de prévision situent la croissance pour 1993 dans une fourchette oscillant entre 0,5 p. 100 et 0,8 p. 100. L'un d'entre eux prévoit même une récession de l'ordre de 0,5 p. 100.

Je rappelle que le budget pour 1993 a été construit sur une hypothèse de croissance de 2,6 p. 100. Quelle erreur !

M. Gérard Larcher. Illusionnisme !

M. Christian Poncelet. Ces perspectives sont inquiétantes, car nous savons tous qu'à croissance égale la France crée moins d'emplois que les autres pays. C'est ainsi que notre économie a besoin d'un taux de croissance d'environ 3 p. 100 pour que le chômage cesse de progresser, ce qui est votre objectif.

Votre tâche sera donc très difficile, monsieur le Premier ministre. Mais je ne doute pas de votre détermination, de votre courage et de votre compétence !

Les lignes d'action que vous vous êtes assignées en portent le témoignage : affermir l'Etat républicain, assainir notre économie pour développer l'emploi, garantir les solidarités essentielles à notre société et mieux assurer la place de la France en Europe et dans le monde.

Comment, mes chers collègues, ne pas souscrire à un tel programme ?

En ma qualité de président de la commission des finances, j'examinerai plus particulièrement les deux premiers des quatre objectifs de votre action, les autres ayant d'ailleurs été traités longuement et excellemment par mon collègue Josselin de Rohan.

Tout d'abord, il faut affermir l'Etat républicain, c'est-à-dire réformer l'Etat pour le rendre plus efficient.

Devant l'ancien élève du lycée Thiers de Marseille, je ne puis m'empêcher de penser à cette phrase de Mirabeau qui disait : « Si l'Etat est fort, il nous écrase ; s'il est faible, nous périssons. » Tel est effectivement le dilemme.

Par un paradoxe de son histoire, la France est aujourd'hui malade de son Etat, alors que l'Etat a fait la France.

M. Marc Lauriol. Très juste !

M. Christian Poncelet. Pourtant, l'Etat demeure indispensable.

M. Marc Lauriol. Oh oui !

M. Christian Poncelet. Mais sa réhabilitation passe par l'avènement d'un Etat moderne, c'est-à-dire d'un Etat modeste, recentré sur ses fonctions régaliennes et son rôle irremplaçable de garant des grands équilibres économiques, géographiques et sociaux : moins d'Etat, oui, mais mieux d'Etat.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Christian Poncelet. N'oublions pas qu'aujourd'hui les dépenses de l'Etat régalien ne représentent qu'à peine 43 p. 100 du budget de la nation.

Cette cure d'amaigrissement de l'Etat nécessite une réduction de son train de vie. Monsieur le Premier ministre, il faut réduire les frais de fonctionnement de l'entreprise France. Vous vous y employez. Nous attendons beaucoup maintenant du réexamen des services votés des différents ministères, examen auquel vous ferez procéder lors de la préparation du projet de budget pour 1994. (*« Oh oui ! » sur les travées du RPR.*)

Il est urgent d'enrayer le processus de creusement continu, depuis 1988, du déficit budgétaire, qui alourdit la charge de la dette.

Les 200 milliards de francs du service de la dette opèrent une ponction stérile sur une épargne déjà insuffisante et exercent constamment une pression à la hausse sur des taux d'intérêt déjà trop élevés.

Il est grand temps de rompre le cercle vicieux de l'endettement cumulatif dans lequel est entrée la France.

Dans l'immédiat, le désendettement de l'Etat passe par une reprise des privatisations à 100 p. 100, dont le produit devrait être affecté, en priorité et dans une large mesure, à la réduction du déficit budgétaire.

Moderniser l'Etat, c'est aussi tirer toutes les conséquences de la décentralisation qui apparaît aujourd'hui, à la plupart d'entre nous, comme bloquée au milieu du gué.

Au-delà d'un renforcement de l'autonomie et des compétences des collectivités locales, la décentralisation est avant tout une réforme de l'Etat. Or celle-ci se heurte à l'inertie de l'appareil étatique. Le vaste mouvement de transfert de compétences, opéré, voilà dix ans déjà, en direction des collectivités locales, n'a eu d'incidences ni sur les effectifs des fonctionnaires de l'Etat ni sur l'organisation des structures des administrations centrales. L'Etat, il faut le dire, n'a pas été au rendez-vous de la décentralisation.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, il est indispensable d'effectuer une radiographie des structures de l'Etat central.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, il est urgent de rationaliser l'action de l'Etat à l'échelon local par la mise en œuvre d'une vigoureuse politique de déconcentration. Une telle démarche apparaît comme le corollaire indispensable d'une véritable décentralisation.

Les bienfaits, dont on parle souvent, de la gestion dite de proximité ne sont pas réservés aux seules collectivités locales : l'Etat doit lui aussi s'en inspirer dans son action, par le biais de ses représentants à l'échelon local.

Une poursuite harmonieuse de la décentralisation - réforme bénéfique s'il en est - dépend également de la conclusion - j'y insiste - d'un pacte financier entre l'Etat et les collectivités locales.

Aujourd'hui, les exécutifs territoriaux sont échaudés par les ruptures du contrat de 1982, telles que l'essoufflement du rythme de progression de la dotation globale de fonctionnement, les atteintes au principe de la compensation intégrale des exonérations et dégrèvements d'impôts locaux décidés par la loi et la multiplication des transferts de charges non compensés.

M. Lucien Neuwirth. Il faut réunir le comité des finances locales !

M. Christian Poncelet. En effet, au même moment, les collectivités locales sont confrontées - M. Fourcade l'a rappelé à l'instant - à la progression inexorable de certaines dépenses comme l'aide sociale, et elles sont aux limites de la pression fiscale.

Tous les élus aspirent à une certaine stabilité dans la perception de leurs ressources.

A ce propos, monsieur le Premier ministre, je me fais l'écho des inquiétudes que suscitent chez les élus locaux les perspectives d'évolution de la dotation globale de fonctionnement et ses risques d'implosion pour l'exercice 1994 si aucune mesure n'intervient.

Comme l'Etat, les élus locaux ont besoin de programmer leurs investissements et d'établir des plans de financement à moyen terme. Nous avons, ces dernières années, été trop souvent ballotés de loi de finances en loi de finances, de reniements en manquements à la parole donnée, pour supporter plus longtemps cet état d'instabilité et d'insécurité financière, incompatible à l'évidence avec un souci de bonne gestion. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Les collectivités locales connaissent, elles aussi, le temps dit des vaches maigres.

C'est pourquoi s'impose l'impérieuse nécessité de conclure un pacte financier pluriannuel entre l'Etat et les collectivités locales.

Recentrer l'Etat sur ses missions essentielles de garant des grands équilibres implique également la mise en œuvre d'une politique vigoureuse et volontaire d'aménagement du

territoire et de reconquête de l'espace rural. A cet égard, monsieur le Premier ministre, un meilleur partage des ressources entre collectivités pauvres et collectivités riches, par une péréquation qui ne doit pas être une prime à la mauvaise gestion, ne saurait exonérer l'Etat de sa responsabilité essentielle en matière d'aménagement du territoire. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et de l'UREI.)

J'en viens maintenant à votre deuxième objectif : assainir notre économie pour lutter contre le chômage, qui constitue la pire des inégalités sociales.

Comme vous, monsieur le Premier ministre, je suis convaincu que la stabilité et la solidité de notre monnaie constituent la première condition d'un assainissement durable de notre économie. Une monnaie forte, c'est en effet « l'ardente obligation », comme aurait pu le dire le général de Gaulle, de maintenir et d'améliorer, en permanence, la compétitivité de notre économie.

L'expérience de ces derniers jours montre que votre volonté clairement affirmée de maintenir la parité entre le franc et le mark diminue, dans le même temps, ce que j'appellerai, mais je n'insisterai pas, « la prime de risque » et permet donc, nous le voyons, une détente des taux d'intérêt.

L'objectif national d'une monnaie forte, c'est aussi le prélude à l'avènement de la monnaie unique européenne.

Il est donc indispensable que notre économie respecte à nouveau les critères de convergence définis par le Traité sur l'Union européenne. Ce traité a été ratifié par la France et plus aucune voix ne s'élève aujourd'hui pour s'opposer à son application.

Votre plan quinquennal de maîtrise des déficits publics et de l'endettement de l'Etat devrait nous permettre de relever ce terrible défi.

Lutter contre le chômage, c'est aussi relancer l'activité des secteurs sinistrés comme le bâtiment et l'immobilier. Très prochainement, le Sénat, par l'intermédiaire de sa commission des finances, vous fera des propositions à ce sujet.

Lutter contre le chômage, c'est également diminuer le coût du travail et dynamiser les petites et moyennes entreprises, qui constituent un gisement d'emplois.

Toutes ces mesures seront financées, nous dit-on, par les 20 milliards de francs d'économies réalisées dans le prochain collectif budgétaire. Ces 20 milliards de francs, monsieur le Premier ministre, s'ajouteront-ils aux 15 milliards de francs d'économies que le gouvernement précédent a laissé à son successeur le soin de réaliser pour gager le solde de la subvention versée à la Caisse nationale d'assurance vieillesse - je vous rappelle que, sur les 20 milliards de francs prévus, le gouvernement précédent n'a réalisé que 5 milliards de francs d'économie - ou bien ces 15 milliards de francs seront-ils financés par le fonds « destiné à solder les comptes de la gestion précédente », qui sera alimenté par des recettes provenant d'une augmentation de la fiscalité indirecte ?

Pouvez-vous éclairer le Sénat sur ce sujet, monsieur le Premier ministre ?

Enfin, il est indispensable de créer de nouvelles formes de placement attractives, afin d'orienter l'épargne monétaire vers les secteurs productifs.

Plus que jamais, l'imagination, la volonté et le courage sont indispensables pour redresser notre pays et réconcilier nos concitoyens avec le et la politique après ces cinq années d'occasions manquées et d'illusions perdues.

Monsieur le Premier ministre, la majorité sénatoriale ne vous ménagera pas son soutien ; soyez attentif à ses préoccupations. En effet, à travers « le grand conseil des collectivités locales de France », ce sont des élus locaux en proie à des difficultés et en prise directe avec les problèmes de notre

société qui expriment, ici, leurs préoccupations, leurs attentes et leur espoir. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Arthuis.

M. Jean Arthuis. Monsieur le Premier ministre, vous avez appelé la France à l'effort, et les interventions qui ont précédé la mienne témoignent suffisamment de l'approbation de notre assemblée.

M. Emmanuel Hamel. Avec quel talent !

M. Jean Arthuis. Comme l'a rappelé M. Poncelet, le Sénat vient de procéder à une analyse de la situation de nos finances publiques qui, en soulignant la gravité des problèmes auxquels nous serons confrontés, met en évidence l'étroitesse de notre marge de manœuvre.

Cet exercice d'évaluation prudente pourrait bien nous conduire à une aggravation du déficit si la consommation venait à baisser encore et si, en 1993, les résultats des entreprises étaient inférieurs à ceux de l'année précédente. Il y aurait alors, en matière d'acompte d'impôt sur les sociétés, des moins-values fiscales significatives.

L'état des finances publiques, tel que nous venons de le révéler, justifie la position solennelle que nous avons prise au mois de novembre dernier, à savoir l'opposition d'une question préalable au projet de loi de finances. Cette décision sans précédent n'était pas fondée sur des considérations que certains auraient pu qualifier de politiciennes puisqu'elle intervenait à la veille d'une consultation électorale. Notre appréciation reposait sur une analyse que je crois pouvoir qualifier d'objective, de solide et d'argumentée.

Nous avons aussi tenu à assortir cette position d'ensemble de « propositions de réflexion pour l'alternance », que je rappellerai brièvement.

Il s'agissait globalement de répondre à un impératif de réindustrialisation pour recréer des emplois. Trois mesures venaient appuyer cet objectif fondamental : la fiscalisation aussi rapide que possible des allocations familiales, le développement progressif des retraites par capitalisation et la suppression du décalage d'un mois de la TVA.

Pour compenser le coût budgétaire de ces mesures, le Sénat avait exploré trois voies.

La première entendait réhabiliter un Etat qui en est réduit à qualifier ses tâches régaliennes de « priorités ». Pour cela, notre assemblée lui assignait un double objectif de réduction de la dette et de la charge qui en résulte, et de réduction de ses dépenses, favorisant une redéfinition de son rôle.

La deuxième voie visait à réformer notre fiscalité. Elle supposait, entre autres, une hausse modérée et limitée des impôts sur la consommation, notamment de la TVA, une réconciliation du particulier et de l'impôt par la réduction des droits de mutation et la réforme de l'impôt sur le revenu, la dynamisation de la fiscalité immobilière et la nécessité de diriger l'épargne longue dans un cadre approprié.

Enfin, une troisième voie de réflexion appelait à mener une nouvelle politique tarifaire communautaire, étendue aux flux immatériels - en effet, l'économie se dématérialise - et à la réforme de la procédure budgétaire de la Communauté, tant il est vrai que la solution de nos problèmes ne trouvera pas d'issue dans le seul cadre hexagonal.

Notre réflexion n'a pas été vaine ; le projet de loi de finances rectificative devrait sans doute reprendre en partie certaines de ces propositions.

Je me réjouis donc, monsieur le Premier ministre, de notre convergence de vues sur l'analyse de la situation actuelle, même si celle-ci est alarmante, et sur les premières mesures à prendre.

Toutefois, je reste très inquiet, car je me pose deux questions : si le pire restait encore à venir et si l'essentiel était ailleurs ?

En effet, nous continuons de faire confiance à l'entreprise pour sauvegarder l'emploi. Or, il ne faut pas nous cacher que nous assistons, depuis quelques années, à un véritable exode industriel, à un exode des services à haute valeur ajoutée.

L'exode industriel, c'est d'abord une logique économique implacable.

Le gestionnaire cherche à produire ou à s'approvisionner là où c'est le moins cher et à vendre là où il y a encore du pouvoir d'achat. Les chiffres sont connus : pour le prix d'un salarié français, on emploie vingt-cinq Thaïlandais ou soixante-dix Géorgiens.

La démarche de l'acheteur, qu'il soit consommateur individuel, entreprise ou administration publique, est en phase avec celle du gestionnaire : il cherche à acheter au prix le plus bas, sous réserve d'un minimum de qualité, et le fait d'autant plus facilement qu'il se trouve confronté à des contraintes budgétaires de plus en plus sévères. Même l'armée est amenée à passer des commandes qui aboutissent à des délocalisations d'activités.

M. Lucien Neuwirth. Tout à fait.

M. Jean Arthuis. Cette logique se développe d'autant plus aisément que le terrain s'y prête sous l'influence de deux séries de facteurs, nationaux ou internationaux.

En premier lieu, il s'agit de l'absence de frein communautaire. Par rapport à ses partenaires, l'Europe accuse un grave handicap commercial.

Au regard des dispositions américaines – la section 301 de l'acte commercial – les deux procédures européennes d'anti-dumping et de contingentement semblent inefficaces – quelques mois aux Etats-Unis, de dix-huit mois à trois ans en Europe. Les dispositions de l'article 115 du traité de Rome sont souvent illusoire, compte tenu des détournements de trafic par le biais de pays moins exigeants sur les contrôles aux frontières. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI.*)

M. Maurice Schumann. C'est vrai !

M. Jean Arthuis. De surcroît, la Commission des communautés n'a jamais dissimulé son souhait de supprimer ces mesures de protection nationale.

Le risque est grand de voir substituer à une procédure nationale rarement mise en œuvre une procédure communautaire purement virtuelle.

M. Maurice Schumann. Comme c'est vrai !

M. Jean Arthuis. J'ajoute que l'absence de monnaie commune nous prive d'un instrument de politique commerciale. Les Japonais sont très heureux lorsque le yen est faible. Les Américains sont satisfaits lorsque le dollar est en dessous de sa valeur, car la monnaie est un instrument de politique commerciale dans ce qui pourrait bien devenir rapidement une guerre commerciale.

A cette absence de frein communautaire s'ajoute une série d'accélérateurs propres à notre pays. Notre système de prélèvements obligatoires pénalise la production, alors que seuls les impôts pesant sur la consommation peuvent égaliser les conditions de la concurrence.

Quel dommage que ceux qui défendent la production n'aient pas été aussi persuasifs que les milieux bancaires et financiers lorsqu'il s'est agi de libérer les mouvements de capitaux ! On n'a pas imposé les revenus mobiliers parce que l'on risquait de voir les capitaux et les investissements se délocaliser. Mais, aujourd'hui, l'emploi est, lui aussi, parfaitement délocalisable.

On doit également évoquer le rôle de certains distributeurs. J'apprécie, monsieur le Premier ministre, votre intention de calmer le jeu en matière d'urbanisme commercial et de création de grandes surfaces.

Certains distributeurs, véritables courroies de transmission des produits d'importation, ont réussi l'exploit de se présenter à la fois comme des temples de consumérisme et des champions de la défense des consommateurs, en oubliant peut-être un peu vite que, quand il n'y aura plus de production et plus d'emploi, il n'y aura plus de pouvoir d'achat et plus de consommateur. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées de l'union centriste, de l'UREI et du RPR.*)

Il est urgent de réconcilier, en chaque Français, le consommateur, le producteur et l'assuré social. Nous sommes atteints d'une sorte de schizophrénie. A défaut, le pacte social pourrait bien, demain, se déchirer.

Enfin, on assiste aujourd'hui à deux phénomènes imprévus : le premier est la progression des délocalisations par vagues successives ; le second est l'extension des concurrences aux services autrefois réputés imprenables.

Telle compagnie aérienne délocalise son service comptable en Inde, où l'on trouve des analystes, des programmeurs, dont la compétence professionnelle n'a rien à envier aux professionnels français et européens.

La délocalisation est un mouvement continu qui ne se stabilise ni ne s'arrête jamais. Dès que, dans un secteur, la brèche est ouverte, il est absolument impossible de résister. Qui pourrait concurrencer une société qui propose un produit quasi identique au vôtre mais deux fois moins cher ? En déplaçant vos activités, vous vendrez moins cher et vous gagnerez plus.

Adidas, aujourd'hui, vaut beaucoup d'argent...

Plusieurs sénateurs du RPR. Ah !

M. Jean Arthuis. ... parce que, désormais, toute la production est délocalisée en Chine populaire.

M. Jean Chérioux. Merci, Tapie !

M. Gérard Larcher. Si seulement on pouvait le délocaliser lui aussi ! (*Rires sur certaines travées du RPR.*)

M. Jean Arthuis. Si, dans les secteurs traditionnels, les verrous sautent les uns après les autres, le phénomène le plus important de ces dernières années est l'extension des concurrences à des activités réputées imprenables, notamment dans le domaine des services.

Ma crainte, que dis-je, mon angoisse que j'exprime est que l'Europe se transforme peu à peu, au mieux en une usine d'assemblage, au pire en un vaste supermarché où s'échangeraient des produits fabriqués ailleurs.

Mais combien de temps pourra durer ce face-à-face entre 300 millions de consommateurs et 3 milliards de producteurs ? Si nous voulons que l'Union européenne vive, il nous faut refuser ce combat inégal et accepter enfin l'idée d'une protection communautaire. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste et du RPR.*)

Je n'imagine pas que les problèmes que j'ai évoqués puissent avoir des réponses « hexagonales ». Les réponses que l'on peut aujourd'hui apporter – qu'il s'agisse de politique commerciale, monétaire ou tarifaire, étendue aux flux incorporels, aux flux immatériels – sont forcément des réponses européennes et communautaires.

En conclusion, je souhaite que nous puissions débattre de cette question dans les mois à venir, car elle me paraît cruciale.

Le temps presse. Nous vous faisons confiance, monsieur le Premier ministre, pour ne pas nous proposer des demi-

mesures. Nous vous aiderons à fortifier l'espoir que les Français mettent dans la réussite de votre politique. *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. le président. Mes chers collègues, M. le Premier ministre devant partir plus tôt que prévu, j'invite les orateurs suivants à faire preuve de concision.

La parole est à M. Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, mes chers collègues, tout concourt, y compris l'actuel débat sénatorial, à exiger que le Gouvernement, mandaté par la nation, fasse ses preuves sans désemparer.

Vous ne vous êtes pas contenté, monsieur le Premier ministre, de le comprendre. C'est, en effet, sur cette idée directrice que vous avez bâti vos deux déclarations liminaires, la semaine dernière devant l'Assemblée nationale et, aujourd'hui, devant le Sénat. Celles-ci n'appellent, selon moi, ni réserve, ni critique, ni réticence. Cependant, l'accord que je m'appête à vous donner par mon suffrage, comme le fera la grande majorité d'entre nous, est non pas nuancé mais renforcé par un souhait.

Dans le louable souci d'éviter les fausses promesses et de n'ajouter à aucun prix la défiance à la déception, vous vous êtes assigné pour but immédiat d'arrêter, à la fin de 1993, la progression du chômage et d'entreprendre, dès le début de 1994, la rupture du cycle infernal. On se gardera de vous reprocher d'avoir poussé le scrupule jusqu'à l'extrême prudence ; c'est sur cette honnêteté que repose votre crédit.

Mais la relecture attentive de votre précédente déclaration ainsi que l'audition de celle qui sera, dans un moment, approuvée par l'écrasante majorité du Sénat, m'ont convaincu que, s'il était sage de ne pas en dire plus, il n'était pas interdit d'en espérer davantage.

Je réclame depuis trop longtemps je ne suis pas le seul la suppression progressive du fameux « décalage d'un mois », qui transforme la TVA en une avance de trésorerie imposée par l'Etat aux entreprises, pour ne pas attacher une importance primordiale à la plus efficace des réformes fiscales annoncées le 8 avril dernier.

L'effet de cette réforme sera notamment accru par la budgétisation, également progressive, des allocations familiales, intangibles et toujours perfectibles, dont le poids pèse sur les entreprises comme une charge indue, et par une juste mise en garde contre les licenciements abusifs qu'entraîne la rage de la productivité. Je ne parle pas de l'annonce de la baisse des taux d'intérêt.

C'est pourquoi je ne suis pas sûr qu'il sera nécessaire de retarder jusqu'à l'automne la présentation et le vote de la loi d'orientation quinquennale en faveur de l'emploi. Vous avez laissé entendre que vous pourriez être amené à demander la réunion du Parlement en session extraordinaire. Vous prolongeriez l'état de grâce dont vous bénéficiez à très juste titre si vous appelez les parlementaires à retarder leurs vacances ordinaires dans le seul dessein d'abrèger les loisirs forcés des trop nombreuses victimes de la pire des injustices sociales. *(« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

Voilà tout juste trois siècles mourait un académicien, Bussy-Rabutin, qui serait oublié s'il n'avait brossé de Turenne un portrait dont la dernière phrase est dans bien des mémoires : « Sa prudence venait de son caractère, sa hardiesse de son expérience. »

En rendant derechef hommage à la prudence de votre caractère, je m'assure avec confiance que l'expérience vous a déjà conseillé la hardiesse. *(« Très bien ! » et applaudissements*

sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. le président. La parole est à M. Souplet.

M. Michel Souplet. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, le groupe de l'union centriste m'a prié de rappeler, en un laps de temps extrêmement court, l'inquiétude des agriculteurs, leur foi en leur profession et leur volonté de participer à la relance.

Les agriculteurs ont toujours répondu à leur vocation, qui est de nourrir les hommes. Au lendemain de la guerre, ils ont relevé le défi de la pénurie alimentaire et garantissent ainsi, depuis plus de vingt ans, la sécurité alimentaire, en quantité et en qualité, et réalisent un excédent annuel de plus de 50 milliards de francs de la balance commerciale qui a déjà, plusieurs fois ce soir, été évoqué.

Les paysans sont des libéraux, des chefs d'entreprise, des européens. Ils continuent de croire à la responsabilité individuelle et à l'entreprise familiale. Ils continuent de croire au « libéralisme » mais se posent la question de savoir « jusqu'où l'on peut être libéral ».

La concurrence commerciale actuelle qu'ils subissent tient plus de la « loi de la jungle » par l'application de méthodes indignes, telles que dumping, exploitation des travailleurs sous-payés et non-protégés des pays en voie de développement, que du respect de l'acte de production et de la reconnaissance des coûts réels qu'induit une politique de protection sociale avancée.

Enfin, ils demeurent fondamentalement européens, reconnaissant ce que la Communauté leur a apporté à l'époque où les principes fondamentaux de marché unique et de prix unitaires, de préférence et de financement communautaires étaient respectés.

Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, selon un récent sondage BVA, 85 p. 100 des agriculteurs des douze pays de la CEE sont opposés à la réforme de la PAC. Ce taux est de 61 p. 100 en Grande-Bretagne, de 92 p. 100 en France et de plus de 80 p. 100 dans tous les autres pays. Il faut donc, monsieur le Premier ministre, que le Gouvernement de la France exige une nouvelle copie de cette réforme. Les organismes professionnels agricoles font des propositions intelligentes et efficaces, il faut les entendre. On fera l'Europe non pas contre les paysans, mais avec eux.

Dans la France de demain, les agriculteurs seront le « fer de lance » de l'aménagement du territoire, les protecteurs de l'environnement et les acteurs d'une meilleure qualité de vie. Ils rempliront ainsi pleinement leur nouvelle fonction à l'égard de la société. Ce nouveau défi, ils sont prêts, aujourd'hui, à le relever.

Mais une nouvelle menace pèse sur notre avenir, à savoir les négociations du GATT. Ce n'est pas à l'agriculture de l'Europe de payer la note du déficit budgétaire des Etats-Unis et ce ne sont pas les pays exportateurs qui supporteront le coût de notre protection sociale !

Le gel des terres est une insulte à la vocation des agriculteurs. Les pays occidentaux risquent de payer très cher, un jour, le fait que des millions d'individus meurent de faim à leur porte...

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Michel Souplet. ... alors que, par égoïsme, la seule solution qui nous est proposée est de réduire notre production. En tant que paysan et en tant que chrétien, je ne puis accepter une telle situation ! *(Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.)*

M. Jacques Genton. Très bien !

M. Michel Souplet. Nous avons fait – nous les renouvelerons – des propositions, à savoir : allègement des charges fiscales et sociales, encouragement aux investissements, étalement de la dette, soutien aux secteurs les plus fragiles tels que les productions animalières, fruitières et légumières, sans oublier le secteur de la pêche, financement mieux adapté à un secteur plus comparable à l'industrie lourde qu'aux entreprises classiques, aménagement de la retraite et transmission des entreprises, renforcement du rôle des agriculteurs dans la protection de l'environnement, adaptation à la pluriactivité pour maintenir le plus d'agents économiques possible en milieu rural et, enfin, débouchés nouveaux, alimentaires et non alimentaires, en utilisant de grandes masses de production, seules matières premières renouvelables de notre pays.

Nous avons la potentialité, il faut la conserver. Il faut investir dans un vaste programme de transformations, et cela dans le cadre d'une politique contractuelle. Je pense à l'utilisation des produits agricoles ou de leurs dérivés dans la chimie, la pharmacie, le plastique biodégradable, les carburants de substitution, en particulier en remplacement du plomb et des autres matières nocives pour la santé et l'environnement.

J'ajouterai quelques mots sur le rapport Lévy. Il ne nous condamne pas ; il pêche par omission et il est beaucoup trop timoré.

Monsieur le Premier ministre, que penseriez-vous d'un rapport traitant de l'agriculture pour la préparation duquel on aurait sollicité un dirigeant agricole ? Chacun penserait, avec raison, qu'il pourrait manquer d'objectivité.

C'est ce que nous pensons de la personne choisie pour établir ce rapport, qui est un homme trop impliqué, par ses fonctions, dans l'industrie automobile et pétrolière, et donc éloigné des problèmes agricoles.

Il n'a pas pris soin, par exemple, de consulter les groupes de travail de chacune des deux assemblées qui, depuis des années, étudient ce sujet. Le Sénat a même voté une proposition de loi relative à l'incorporation du carburant.

Le rapport Lévy nous paraît incomplet. Aux Etats-Unis, en Suède et dans bien d'autres pays, on incorpore 10 p. 100 de carburants d'origine agricole au carburant national sans incidence sur les moteurs ; pourquoi en serait-il autrement dans notre pays ?

Pour répondre aux inquiétudes grandissantes et justifiées, suscitées par l'effet de serre et la dégradation de notre atmosphère, nous pouvons réduire les conséquences des combustions de produits fossiles, mais nous pouvons également – cela me paraît important – aider les pays en voie de développement à assumer leur propre développement en leur évitant une dépendance énergétique onéreuse par la valorisation de leurs propres richesses. En leur fournissant nos technologies, nous contribuerons à mieux protéger l'environnement mondial.

En conclusion, monsieur le Premier ministre, pourriez-vous nous rassurer en nous promettant qu'une nouvelle loi d'orientation agricole française sera mise en chantier très rapidement et qu'un grand débat parlementaire sur l'agriculture aura lieu avant toute décision définitive ?

Par ailleurs, une révision, voire une renégociation de la réforme de la PAC est-elle sérieusement envisagée ? A cet égard, certains fonctionnaires de la CEE nous cachent la vérité sur les incidences réelles de son application. Nous pouvons le prouver ! Certains ne sont-ils pas allés au-delà de leurs prérogatives ?

Enfin, pourriez-vous nous assurer qu'un refus catégorique sera opposé au diktat américain sur les négociations du GATT, pouvant aller, s'il le fallait, jusqu'au veto ?

Tel est, monsieur le Premier ministre, le message du groupe de l'union centriste. Celui-ci attend de vous des décisions difficiles, courageuses, pouvant redonner espoir aux jeunes, qui se refusent à être des assistés, et permettant à notre agriculture dynamique et performante de jouer pleinement son rôle. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

(**M. René Monory remplace M. Jean Faure au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENT DE M. RENÉ MONORY

M. le président. La parole est à M. Bourges.

M. Yvon Bourges. Du programme clair, courageux et cohérent que vous nous proposez, monsieur le Premier ministre, je retiendrai la politique d'aménagement du territoire.

L'aménagement du territoire, qui avait tenu, au cours des années soixante, une si large place, a été totalement abandonné pendant les dix années de pouvoir socialiste.

M. Claude Estier. Mais non !

M. Yvon Bourges. Nous avons d'ailleurs plusieurs fois dénoncé ici même, sans succès, cet abandon.

Aussi, nous adhérons pleinement à votre décision de mener une politique nationale volontariste en matière d'aménagement du territoire, dont vous avez défini et le but et la méthode.

Par un programme d'équipements et d'infrastructures – vous nous l'avez confirmé voilà quelques instants – vous entendez permettre à toutes les régions de mettre en valeur leurs atouts propres.

A cet égard, l'ouverture vers l'Europe de l'Est ne doit pas pénaliser les façades maritimes du pays. La France, de par sa situation, doit s'ouvrir largement aux liaisons et aux trafics européens, ce qui implique la réalisation d'axes de communication dans l'Ouest et le Centre, axes qui seront aussi des facteurs puissants de développement endogène.

En proposant une association plus étroite des collectivités territoriales à la préparation des décisions, vous faites preuve d'un souci de réalisme et d'efficacité. Il est clair que, dans le cadre des orientations retenues par le Gouvernement, nos collectivités sont les mieux à même de définir les voies et les moyens propres à en assurer la mise en œuvre et le succès. Cette concertation est d'autant plus nécessaire que les ressources publiques sont limitées.

La situation est, d'une région ou d'un département à l'autre, très différente. C'est pourquoi la solidarité nationale comme l'équilibre du développement rendent non seulement souhaitable mais nécessaire un meilleur partage des ressources. Comme vous l'avez souligné, c'est le devoir de l'Etat de l'assurer.

Cinquième des vingt-deux régions métropolitaines par sa population, la Bretagne se classe au dix-neuvième rang pour le potentiel fiscal. Si nous ne nous sommes pas découragés pour autant, nous ne pouvons qu'apprécier votre volonté d'une plus équitable répartition des moyens financiers.

En tout état de cause, les contraintes budgétaires imposent des choix dans les objectifs et des priorités dans les programmes. Il est opportun qu'ils soient décidés en commun.

Peut-être est-il trop tôt pour que vous puissiez, monsieur le Premier ministre, nous indiquer les procédures et le calendrier selon lesquels la concertation avec les collectivités territoriales sera conduite et nous préciser si la conclusion de contrats avec l'Etat en sera le moyen. Il est, en tout cas, souhaitable que les missions dévolues à chaque niveau d'administration soient mieux définies.

Associer la responsabilité de l'aménagement du territoire à la tutelle des collectivités locales doit justement permettre une évolution globale des possibilités et faciliter une harmonieuse répartition des tâches.

Que le ministre d'Etat qui devra coordonner les programmes relevant des différents ministères et le ministre délégué qui l'assiste soient l'un et l'autre issus du Sénat, l'assemblée des collectivités locales, n'est pas sans signification. Et si M. Pasqua est l'un des acteurs majeurs de la région parisienne, il n'en a que plus d'autorité pour faire accepter, dans la fidélité à ses origines provinciales comme à ses convictions, que nous connaissons bien, les limites qui doivent être données à une expansion sans contrôle de la région capitale. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Monsieur le Premier ministre, vous fixez à votre gouvernement l'objectif d'un développement équilibré de la France. Ce n'est pas un pari impossible. Pour qu'il soit gagné, à travers une décentralisation mieux responsabilisée, nous serons à vos côtés. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. La parole est à M. Jung.

M. Louis Jung. Monsieur le Premier ministre, messieurs les ministres, mes chers collègues, afin de vous faire gagner du temps à tous, je ne prononcerai pas, à cette heure, l'intervention que j'avais préparée. Je me permettrai, en toute brièveté, monsieur le Premier ministre, d'attirer votre attention sur trois points.

S'agissant, tout d'abord, de la nécessaire coopération entre tous les pays d'Europe, je vous rappelle qu'une conférence des chefs de gouvernement des membres du Conseil de l'Europe doit se tenir à Vienne au début du mois d'octobre. L'ancien président du Conseil de l'Europe que je suis ne peut, vous le comprendrez, qu'attacher une grande importance à cette réunion.

Le deuxième point concerne une proposition de loi que j'ai déposée, tendant à instituer une cour de justice sociale, qui devrait permettre de limiter le droit de grève dans les services publics.

Enfin, je vous demande de faire procéder, en liaison avec nos partenaires européens, à une étude sur le principe d'une « TVA sociale », applicable aux frontières de la Communauté, de manière à combattre le chômage. (*Applaudissements sur les travées de l'union centriste, du RPR et de l'UREI, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Je vous félicite, monsieur Jung, de l'abnégation dont vous avez su faire preuve en renonçant à prononcer le discours que vous aviez préparé.

Il n'y a plus d'orateurs inscrits dans le débat organisé par la conférence des présidents.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, c'est avec la plus grande attention et le plus grand intérêt que j'ai écouté les interventions de dix-sept d'entre vous.

La plupart des orateurs ont bien voulu apporter leur soutien au Gouvernement ; je les en remercie très chaleureusement.

D'autres ont déclaré, comme c'était leur droit et leur responsabilité, qu'ils demeureraient très attentifs à la politique que va conduire le Gouvernement mais qu'ils ne lui faisaient pas, *a priori*, de procès d'intention ; je les en remercie également.

Vous me permettez de ne répondre que brièvement aux uns et aux autres - j'espère qu'aucun n'en prendra ombrage - car les sujets qui ont été évoqués sont si nombreux que je ne saurais faire sur tous de longs développements.

Monsieur le président Estier, j'ai eu le sentiment - je vous en prie, ne voyez là aucune malice - que ce que vous trouviez positif dans mes propos et dans la politique du Gouvernement, c'était la continuité et que ce qui vous inquiétait, c'était la nouveauté. (*Sourires.*)

J'ai le regret de vous dire, sans aucune acrimonie, monsieur Estier, qu'il ne s'agit nullement de vous inquiéter : ma volonté déterminée est de mener une politique différente de celle qui a été conduite de 1988 à 1993. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

J'ai toujours dit, en effet, depuis 1988 - et, j'ai été bien seul, au début du moins, dans une époque de consensus où on nous expliquait qu'on ne pouvait conduire d'autre politique que celle que menait le gouvernement d'alors - qu'une autre politique était possible. D'ailleurs, monsieur Estier, je pense que si on l'avait menée, notre pays serait aujourd'hui dans une meilleure situation.

M. Philippe de Bourgoing. Bien sûr !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Mais enfin, le passé est le passé !

Ce que je souhaite, c'est, sans provocation, sans intolérance et sans grands mots, montrer à notre pays qu'une autre politique est possible, qui lui permette d'éviter de s'enfoncer davantage encore dans le déficit, dans la stagnation économique, dans l'aggravation du chômage, bref, dans tous ces maux qui atteignent si cruellement notre société.

Cela étant, monsieur Estier, vous me dites que vous me laissez seul avec la majorité sénatoriale. Vous me permettez de vous dire que je n'ai pas un très grand sentiment de solitude ! (*Rires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mme Luc se demande où est la rupture avec l'argent roi, critiquant ainsi, implicitement, les gouvernements précédents, que son parti et son groupe ont, me semble-t-il, constamment soutenus. (*Nouveaux applaudissements sur les mêmes travées.*)

Mme Hélène Luc. Ah non ! Vous travestissez la vérité, monsieur le Premier ministre.

M. Gérard Larcher. Mais si ! Vous ne les avez jamais censurés !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Je me permets de vous rappeler, madame, que, depuis 1988, la fiscalité de l'épargne a été allégée de 15 milliards de francs, alors que la fiscalité qui pèse sur le revenu du travail a été augmentée de 70 milliards de francs.

Mme Hélène Luc. Absolument ! Et c'est ce que nous avons critiqué !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Cela, madame le président, ce n'est pas le nouveau gouvernement qui en est responsable, vous ne m'en voudrez pas de le souligner.

M. Christian Poncelet. Très bien !

Mme Hélène Luc. Ce n'est pas ce que j'ai dit, mais ne dites pas que nous sommes responsables de cette situation.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Je dis simplement que c'est la majorité et les gouvernements que vous avez constamment soutenus. (*Vifs applaudissements sur les travées du RPR.*)

Madame le président, vous affirmez trouver dans ma déclaration les ingrédients d'une politique d'austérité.

Je plaiderai ma cause devant vous en me référant au passé. Le gouvernement de Jacques Chirac a mené, de 1986 à

1988, une politique de redressement économique qui a eu des effets sociaux positifs.

Je rappellerai tout d'abord que, de 1987 à 1989, 800 000 emplois ont été créés dans notre pays. Certes, cela ne s'explique pas seulement par la politique que nous menions : ces créations d'emplois tenaient aussi à la croissance mondiale, c'est vrai. En tout cas, cela montre qu'il n'y a aucune incompatibilité entre l'indispensable redressement économique et financier et une politique sociale dynamique, dont le premier devoir est de fortifier l'emploi.

Je vous rappelle également, madame Luc, que l'augmentation de la taxe sur l'essence qui prend effet aujourd'hui même n'a pas été décidée par l'actuel gouvernement ; néanmoins, je ne la remets pas en cause. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'union centriste.*)

J'ai été naturellement très sensible à l'approbation de M. le président Lucotte. Les propos qu'il a tenus sur la nécessaire restauration de l'autorité de l'Etat rencontrent tout à fait la conviction du Gouvernement.

Puisque M. Lucotte a évoqué les problèmes financiers, je tiens, dès maintenant, à rendre hommage au travail qu'a effectué votre commission des finances, sous la présidence de M. Poncelet. Le rapport général établi par M. Jean Arthuis nous est déjà fort utile pour l'établissement du collectif budgétaire.

Le président Lucotte a insisté sur la crise morale et sociale que connaît notre pays ainsi que sur la désertification de l'espace rural, sujet sur lequel plusieurs orateurs sont revenus. Que cela soit bien clair, le Gouvernement est déterminé à ne pas accepter la détérioration constante de la situation que nous connaissons à cet égard. Les décisions que j'ai annoncées en son nom sont bien la marque de notre volonté, volonté dont la renaissance de l'aménagement du territoire est en outre la preuve. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Vous n'avez, mesdames, messieurs, qu'à vous louer de voir confié le ministère de l'aménagement du territoire à un élu qui a longtemps été des vôtres et qui saura mieux que tout autre faire comprendre aux collectivités qui sont le mieux pourvues la nécessité pour elles de contribuer à l'aménagement du territoire. (« Très bien ! » et vifs applaudissements sur les mêmes travées.)

M. Lucotte a indiqué que de nombreuses propositions de loi relatives à ces questions étaient d'ores et déjà prêtes. Je tiens à le répéter : chaque fois que ce sera possible, le Gouvernement aura à cœur de prendre en considération les propositions des parlementaires et de les inscrire à l'ordre du jour.

M. Cartigny a bien voulu me donner acte de mon souci d'éviter l'excès. D'autres orateurs ont évoqué une prudence qui leur semblait parfois trop grande, j'y reviendrai tout à l'heure.

En tout cas, M. Cartigny a eu tout à fait raison de souligner que le nouveau gouvernement avait besoin de votre soutien. Je le remercie d'avoir bien voulu lui apporter le sien.

En ce qui concerne la rationalisation des dépenses de l'Etat, dans ma déclaration devant l'Assemblée nationale – dont il vous a été donné lecture par M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire – j'ai indiqué que, lors de la préparation du projet de budget pour 1994, tous les services votés seraient révisés, de manière à lutter contre les doubles emplois administratifs et les dépenses inutiles. (*Applaudissements sur les travées du RPR et de l'UREI.*) Il s'agit d'une tâche extraordinairement lourde et complexe, il faut le savoir, mais nous avons la volonté de nous atteler à cette indispensable remise en cause dès que le

Parlement aura bien voulu voter le collectif budgétaire que nous allons lui soumettre.

M. Etienne Dailly. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. En ce qui concerne l'apprentissage, je vous rappelle également, monsieur Cartigny, que je me suis engagé à doubler le nombre de jeunes en formation dans l'entreprise et à instituer un crédit d'impôt pour les entreprises qui prennent des jeunes en apprentissage.

Et que l'on ne me demande pas comment nous comptons financer une telle mesure ! Je précise une nouvelle fois qu'un jeune chômeur coûte plus cher à la collectivité qu'un apprenti. Par conséquent, il est bien préférable d'aider une entreprise à former des apprentis plutôt que de lui faire payer des impôts supplémentaires censés permettre aux chômeurs de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI, de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Monsieur de Rohan, vous avez manifesté votre approbation et votre confiance dans des termes auxquels j'ai été extrêmement sensible.

M. Jean-Pierre Masseret. Des termes élogieux !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Elogieux, peut-être, mais ils m'ont fait plaisir ! (*Rires.*)

Je vous assure, de mon côté, de ma reconnaissance, monsieur de Rohan.

Vous avez évoqué la restauration de l'autorité de l'Etat en citant la décision que j'ai prise, au nom du Gouvernement, concernant les enfants des membres des forces de l'ordre tués en service : ils se verront désormais reconnaître la qualité de pupille de la nation.

J'ai donné instruction à M. le ministre du budget de bien vouloir faire en sorte que cette notion de pupille de la nation ne soit pas purement morale mais qu'elle ait un contenu véritable et concret pour les familles, afin que ces jeunes privés de leur père puissent, notamment, poursuivre des études. Vous aurez, mesdames, messieurs les sénateurs, à en débattre, je l'espère, au moment de la discussion du collectif budgétaire. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Je souhaite que la Haute Assemblée, monsieur de Rohan, se saisisse rapidement de deux textes constitutionnels relatifs respectivement à la Haute Cour de justice et au Conseil supérieur de la magistrature. La crise que traverse notre pays n'est pas seulement matérielle, économique ou financière. C'est aussi, d'une certaine manière, une crise de l'esprit républicain, une crise morale. Tout doit être fait, et très vite, pour restaurer l'adhésion des citoyens à l'Etat républicain. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

M. Jean-Pierre Fourcade. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. M. Blin a bien voulu évoquer les problèmes de l'aménagement du territoire, demandant au Gouvernement de soutenir la création d'emplois en milieu rural. Il a insisté, à juste titre, sur le fait que 1993 serait une année extrêmement difficile pour l'économie comme pour le budget. Nous n'avons pas l'intention de noircir systématiquement les perspectives économiques pour l'année 1993. Qu'aurions-nous à y gagner ? Qui dit économie en stagnation dit recettes en diminution, et qui dit recettes en diminution dit déficit en aggravation.

Nous ferons donc tout pour relancer l'économie. Tel sera l'objet du collectif budgétaire qui vous sera prochainement soumis ; je tenais à en donner l'assurance à M. Blin, qui fut

longtemps rapporteur général de la commission des finances du Sénat et avec lequel j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler durant deux années.

Concernant maintenant les départements et territoires d'outre-mer, bien évidemment des contacts seront noués avec chacun des élus de ces départements et de ces territoires, afin que leurs problèmes respectifs soient examinés.

M. Masseret a indiqué que son intervention serait d'une nature quelque peu différente des précédentes. Elle m'a semblé, certes, différente de certaines mais, finalement, peu éloignée des propos de M. Estier et de Mme Luc. Et, après tout, c'était bien légitime ! (*Sourires.*)

M. Masseret formule des griefs à l'encontre du Gouvernement. Il estime, de surcroît, que le débat idéologique a encore un sens. Je suis de son avis, et je l'en félicite ! (*Rires et applaudissements sur les travées du RPR.*) J'ai toujours été ennemi de l'affadissement intellectuel, monsieur Masseret. Chacun est libre d'avoir ses propres convictions et de les défendre, tant il est vrai qu'un problème n'a jamais une solution unique.

Vous affirmez que le Gouvernement s'engage dans une « logique capitaliste », et, sans avoir employé le terme, vous ne devez pas être éloigné de penser que c'est une logique inhumaine.

Je suis contraint de vous redire, monsieur Masseret, ce que j'indiquais à Mme Luc dès lors que j'ai relevé une certaine parenté d'inspiration dans vos interventions. (*Rires sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*) Il n'y a aucune incompatibilité, bien au contraire, et les résultats de l'action que nous avons menée de 1986 à 1988 le prouvent – entre redressement économique et progrès social. L'un conforte l'autre, l'un doit aller du même pas que l'autre.

Pour M. Masseret, le socialisme aurait encore un avenir. Actuellement, il ne le semble pas ! (*Rires sur les mêmes travées.*) Certes, l'histoire nous apprend que ses mouvements, pour être longs, parfois, sont aussi réversibles. Cependant, monsieur Masseret, j'ai bien peur que vous ne soyez qu'au début du mouvement (*nouveaux rires sur les mêmes travées*), mais enfin, comme vous êtes fort jeune encore, je souhaite que vous voyiez son terme ! (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Citant André Malraux, que j'avais moi-même cité, vous avez déclaré qu'il fallait « donner à chacun les clefs du trésor », notamment dans les domaines économique et social. Vous avez tout à fait raison. Puis-je vous demander, cependant, pourquoi, en 1989, la majorité de l'époque à l'Assemblée nationale a remis en cause l'intéressement, que nous avions institué, et l'a diminué ? Est-ce ainsi que vous comptez donner aux salariés « les clefs du trésor » pour participer au progrès des entreprises ? (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

Vous me reprochez d'organiser des consultations avec les agriculteurs et avec les syndicats pour gagner du temps. Non, monsieur Masseret, il ne s'agit pas de gagner du temps, il s'agit d'être éclairé.

M. Jean-Pierre Masseret. Ah bon ?

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Oui, monsieur Masseret, car, moi, je n'ai pas la science infuse ! J'ai des convictions, solides et durables, mais, ensuite, je dois m'adapter aux circonstances et à la situation que je trouve. Or, pour ce faire, j'ai besoin d'écouter, d'entendre et de consulter les uns et les autres. Ainsi, lorsque j'ai fixé un cadre quinquennal à notre action, c'était pour associer les forces du pays à l'élaboration d'une sorte de contrat pluriannuel destiné à son redressement.

Vous me reprochez, par ailleurs, tout à la fois de fixer un cadre quinquennal à mon action et de ne penser qu'aux élections de 1995. Mais, voyons, de 1993 à 1995, le compte n'y est pas, me semble-t-il ! (*Rires sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

J'ai pour habitude de ne jamais tirer argument de la situation que je trouve pour justifier mon action. Cependant, la situation est telle aujourd'hui que je ne vois pas comment je pourrais faire autrement.

Permettez-moi un bref rappel. Lorsque nous avons quitté le pouvoir en 1988, nous avons laissé un déficit budgétaire de l'ordre de 120 milliards de francs, nous allons en trouver un aujourd'hui qui est supérieur à 330 milliards de francs. De même, nous avons laissé une sécurité sociale équilibrée, et nous retrouvons un déficit cumulé supérieur à 100 milliards de francs pour les comptes sociaux. Mais je ne pourrais pas ce débat, sinon pour conclure que, somme toute, il vaut mieux nous succéder que vous succéder ! (*Rires et applaudissements sur les mêmes travées.*)

M. Habert a évoqué – combien il a eu raison – les problèmes des Français établis hors de France. J'avais moi-même été frappé, lors d'un voyage, de constater qu'il n'y avait pas un seul lycée français en Israël bien qu'un sixième de la population soit francophone – 500 000 personnes, sans doute originaires d'Afrique du Nord.

Or, je considère que la meilleure façon d'aider ces Français établis hors de France, c'est de mener une politique infiniment plus active et plus dynamique en matière de création et d'implantation de lycées. (« Très bien ! » et *applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste.*)

Cette politique serait, finalement, assez peu coûteuse, aussi bien en investissement qu'en fonctionnement, et pourrait donner à notre action une profondeur, un rayonnement, une durée, bref, une force qui me paraît absolument essentielle.

M. Leyzour m'a demandé pourquoi je fixais une perspective quinquennale à mon action. Je pense lui avoir répondu dans ma réponse à M. Masseret.

Certains observateurs ont voulu déceler dans mes propos comme l'annonce d'une renaissance du Plan, ce qui, au demeurant, tendrait à prouver que je ne suis pas un adepte de ce capitalisme sauvage qui vous fait tellement peur, monsieur Masseret. (*Sourires.*)

J'accepte volontiers de me situer dans le droit-fil de la planification telle qu'elle fut conçue à l'origine, les pouvoirs publics fixant quelques grands objectifs à cinq ans, sans prétendre réglementer dans le détail l'évolution des revenus ou la vie quotidienne.

Nos objectifs sont clairs : rétablir, en cinq ans, l'équilibre tant des finances publiques que des comptes sociaux et élaborer une loi quinquennale sur l'emploi répertoriant toutes les mesures possibles dont la mise en œuvre progressive permettrait de faire diminuer le chômage.

J'indique, en outre, à M. Leyzour, que, concernant ce que l'on pourrait appeler la « suppression de la suppression » des services administratifs en zone rurale, j'ai d'ores et déjà donné des instructions. Elles seront mises en œuvre dès la semaine prochaine. Quant à savoir combien de temps cette politique durera, monsieur Leyzour, je ne puis que vous répondre ceci : elle durera aussi longtemps que moi ! Je ne peux pas me porter fort pour ceux qui me succéderont ! (*Rires et applaudissements sur les travées du RPR, de l'union centriste et de l'UREI.*)

M. Fourcade a évoqué, tout d'abord, le problème des régimes de retraite. Je partage tout à fait son analyse, notam-

ment sur la nécessité de développer des régimes complémentaires fondés sur l'épargne longue.

Soyons clairs : il n'est absolument pas question, dans l'esprit du Gouvernement, de remettre en cause les régimes de répartition. Ils demeurent la base de notre système de protection sociale et de retraite. En revanche, il est également clair que les régimes complémentaires, qui sont fondés sur la liberté et le choix individuels et qui apportent, comme leur nom l'indique, un complément fort utile, ont été gérés convenablement. Je pense donc, comme M. Fourcade, qu'ils doivent être développés.

M. Fourcade a également souhaité un meilleur partage entre collectivités pauvres et collectivités riches. Il a eu autant de mérite à le faire que M. le ministre d'Etat aura de mérite à mettre la mesure en œuvre ! (*Sourires.*)

Il a mis un certain nombre de conditions à ce partage, conditions que je trouve justes, pour l'essentiel. Cependant, rappelons que le partage comme la compensation ne sauraient constituer une incitation à la facilité ou à la mauvaise gestion, pas plus qu'à l'endettement.

M. Fourcade a évoqué enfin le problème des personnes âgées dépendantes. Il a souhaité l'organisation, au Sénat, d'un débat sur le sujet, à l'image du débat sur la ville qui doit avoir lieu à l'Assemblée nationale. Le Gouvernement ne voit que des avantages à pareil débat.

M. Paul Girod s'est dit quelque peu déçu par la part, restreinte selon lui, que j'ai réservée aux collectivités locales dans mon propos. Il a souhaité que leur rôle en matière de formation professionnelle soit affirmé. Il le sera. Encore faudra-t-il vérifier que les dispositions fiscales et budgétaires ne feront pas peser sur l'Etat une charge supplémentaire, peu souhaitable dans ces temps de difficultés.

Il a également souhaité qu'en ce qui concerne le RMI, des pouvoirs plus grands soient donnés aux collectivités locales, un peu à l'instar de ce qui a été fait pour les départements en matière d'aide sociale. Je partage son sentiment ; M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, voudra bien, en liaison avec M^{me} le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville, étudier les modalités de cette nécessaire décentralisation.

M. Poncelet a insisté sur les perspectives budgétaires et l'état de l'économie. Il est bien vrai que ces perspectives ne sont pas riantes, c'est le moins que l'on puisse dire. De même il est exact que nous assistons, depuis quelques mois, à une baisse des recettes fiscales de l'Etat qui est très préoccupante. D'ailleurs, vous aurez à en connaître rapidement.

Je vous rappelle que si j'ai demandé au procureur général près la Cour des comptes d'établir un rapport pour la fin du mois de mai, je lui ai aussi demandé de faire état, avant la fin du mois d'avril, de ses constatations sur les finances publiques et sur les finances sociales, afin que, sur le fondement du rapport qu'il va présenter, le collectif budgétaire puisse vous être soumis, mesdames, messieurs les sénateurs.

Je rappelle également à M. Poncelet que le réexamen des services votés, qu'il appelle de ses vœux, a été décidé pour 1994.

Je voudrais enfin indiquer au Sénat que la baisse des taux d'intérêt que nous avons pu constater depuis quinze jours n'a qu'un effet relativement faible sur le service de la dette. Chacun le comprendra lorsque j'aurai indiqué que les trois quarts de la dette sont placés à moyen et à long terme, et donc que seul le quart de la dette, qui est placé à court terme, bénéficie de la baisse des taux d'intérêt à court terme.

M. Poncelet a également évoqué les principes de la décentralisation et le nécessaire allègement des services de l'Etat. Il s'agit d'un problème permanent, qui concerne tant l'Etat que les collectivités locales. Quand on abroge une législa-

tion, on pense alléger le fonctionnement des services. Or il n'en est rien. Lorsque j'ai supprimé le contrôle des prix, à la fin de 1986, j'avais imaginé que les mille sept cents fonctionnaires de la direction générale des prix pourraient être affectés dans d'autres services. On m'a alors expliqué qu'ils devaient tout de même surveiller le bon respect des règles de la concurrence et que l'on ne pourrait donc alléger les effectifs que de deux cents à trois cents personnes. Je suis parti ensuite et je ne sais pas ce qu'il est advenu.

M. Jean Chérioux. Leur nombre a dû augmenter !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Dussé-je paraître trop prudent à M. Schumann, je dirai qu'il ne peut pas être dans mon intention, aujourd'hui, de soumettre au Parlement une réforme de la fiscalité locale. Des élections, notamment municipales, auront lieu en 1995.

Ce n'est qu'ensuite que l'on pourra procéder à un examen d'ensemble de la fiscalité dans notre pays. Cela concerne la fiscalité d'Etat et la fiscalité locale, mais aussi la fiscalité sociale. En effet, le montant des prélèvements sociaux représente quasiment la somme des prélèvements de l'Etat et des prélèvements des collectivités locales.

Quant aux économies de 20 milliards de francs que nous envisageons de faire, je suis particulièrement reconnaissant à la commission des finances du Sénat pour le travail qu'elle a accompli. Elle acceptera, j'en suis sûr, d'éclairer la commission que j'ai désignée, en lui communiquant le résultat de ses travaux et de ses études.

M. Christian Poncelet. C'est fait, monsieur le Premier ministre.

M. Edouard Balladur, Premier ministre. M. Arthuis a analysé la situation des finances publiques ; il y était admirablement préparé par le travail qu'il avait accompli en tant que rapporteur général de la commission des finances.

Il a ensuite évoqué trois problèmes. J'ai déjà répondu en ce qui concerne la réduction des dépenses de l'Etat. Quant à la nécessaire réforme de notre fiscalité, je viens d'indiquer à M. Poncelet quel était mon état d'esprit. Que l'on me comprenne bien : il ne s'agit pas de ne rien faire, mais nous ne pouvons pas envisager une remise à plat générale de notre fiscalité dans les deux années à venir.

Enfin, en des termes qui m'ont beaucoup frappé, M. Arthuis a évoqué l'évolution de la situation économique du monde et la place qu'y occupe la France en posant deux questions : « Et si le pire était à venir ? Et si l'essentiel était ailleurs ? » Il a très brillamment développé les interrogations qu'il y a lieu de se poser à ce sujet.

Cela met en cause toute la question de l'évolution du commerce mondial, dont la liberté doit être fondée sur l'égalité des règles, l'égalité des droits et la relative égalité des situations.

Si nous n'y prenons garde, nous risquons d'assister à un dérèglement du commerce mondial et à des délocalisations qui peuvent avoir des effets dramatiques sur l'activité économique française.

M. Lucien Neuwirth. C'est vrai !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. C'est pourquoi - plusieurs d'entre vous ont évoqué les problèmes du GATT - il faut avoir présente à l'esprit cette idée. La France est favorable à la liberté du commerce mondial, mais à l'égalité dans la liberté. Personne ne doit avoir de privilèges, ni un droit de sanction unilatéral. Il faut surtout prendre en compte tous les intérêts économiques : ceux des agriculteurs auxquels vous êtes, comme nous-mêmes, très sensibles, mais aussi ceux des industriels et des prestataires de services. C'est l'économie française tout entière qui doit être défendue.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Dès lors, il me paraît infiniment souhaitable de ne pas mettre exclusivement l'accent sur l'aspect agricole. Je suis persuadé que les agriculteurs me comprennent très bien et qu'ils ne souhaitent pas eux-mêmes être mis chaque fois en avant, comme si le seul problème de l'économie européenne était l'agriculture française. Non, il y a aussi les industries française et allemande ou les services italiens. Bref, tous les pays européens sont concernés par une bonne organisation de la liberté du commerce international.

M. Schumann a indiqué – j'y ai été extrêmement sensible – qu'il n'avait à émettre ni réserves ni critiques sur mon propos. Il a considéré, si j'ai bien compris, que l'objectif que je m'étais fixé, à savoir l'arrêt de la progression du chômage avant la fin de l'année, méritait sans doute d'être renforcé.

Monsieur Schumann, ma conviction a été fondée par les chiffres et par les études selon lesquels nous allons assister, dans les prochains mois, à une dégradation supplémentaire du chômage dans notre pays.

M. Christian Poncelet. Hélas, oui !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Viendront ensuite les mois d'été. Si la situation s'améliore un peu, avant que ce léger mieux, que nous espérons prolonger et renforcer, ne produise ses effets sur l'emploi, nous devons attendre la fin de cette année ou le début de l'année prochaine.

Il ne s'agit là ni de prudence ni du souci de ne pas faire de promesses excessives qui pourraient m'être reprochées. C'est une simple question d'honnêteté intellectuelle.

Cependant, on peut être prudent tout étant déterminé. Bien que vous ne soyez pas inquiet, monsieur le sénateur, je veux vous rassurer : ma détermination est entière et j'espère même que ma hardiesse vous surprendra parfois. (*Applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. Souplet a évoqué les problèmes de l'agriculture. En tant que paysan et comme chrétien, a-t-il dit, je ne peux accepter la situation actuelle.

Le Gouvernement a bien montré sa détermination. Je rappelle que la première réunion ministérielle que j'ai présidée, voilà maintenant plus de huit jours, était consacrée à l'agriculture et aux négociations du GATT. Je rappelle aussi que j'ai donné la première audience, qui a eu lieu également voilà plus d'une semaine, aux organisations agricoles. Le 7 mai prochain, je vais d'ailleurs passer toute la journée avec elles afin de préparer la réunion des ministres européens de l'agriculture, qui doit avoir lieu le 10 mai prochain.

J'ai dit et répété que nous ne saurions accepter l'inacceptable et que nous entendions pouvoir compter sur la solidarité de nos partenaires.

Que M. Souplet me pardonne si je me cite de nouveau. Pour ce qui est de la politique agricole commune, nous devons faire en sorte que la préférence communautaire soit réaffirmée et nous devons demander les compensations indispensables pour nos agriculteurs.

M. Bourges s'est réjoui que la politique de l'aménagement du territoire revienne au premier rang des priorités nationales. C'est en effet ce que nous avons tous voulu, ce que nous avons tous déclaré au cours des mois où nous avons réussi à convaincre les Français de nous faire confiance. L'aménagement du territoire doit redevenir une grande ambition pour notre pays. C'est une politique nationale et volontariste. (« Très bien ! » et applaudissements sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.)

Par pitié, qu'on échappe au faux débat : ou bien on est libéral et contre l'aménagement du territoire, ou bien on est

pour l'aménagement du territoire et étatiste ou dirigiste déguisé. Evadons-nous de ces schémas aussi simplistes.

Nous voulons une France équilibrée, qui se développe dans tous les domaines, une France dans laquelle il n'y ait ni déserts d'un côté, ni concentrations inhumaines de l'autre. C'est cela l'aménagement du territoire. C'est la mission que j'ai fixée à M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire. Je sais qu'il l'accomplira et que les collectivités locales seront étroitement associées à la préparation des décisions.

Je peux vous annoncer – cela n'est pas extraordinaire, mais démontre quel est notre état d'esprit – que le prochain CIAT, le comité interministériel pour l'aménagement du territoire, se tiendra en province, je l'espère avant la fin du mois de mai.

M. Lucien Neuwirth. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. Nous veillerons à un meilleur partage des ressources. Nous veillerons aussi à ce que la procédure et le calendrier de nos travaux soient alors fixés avant l'été, grâce à une très large consultation et concertation. Vous me pardonneriez de ne pas vous en dire davantage aujourd'hui.

M. Jung m'a posé brièvement trois questions. S'il n'y voit pas d'inconvénient, je lui répondrai par écrit. (*M. Jung acquiesce.*)

Mesdames, messieurs les sénateurs, permettez-moi, après avoir répondu aux différents intervenants, d'ajouter quelques mots.

Je vous ai exposé les grandes orientations de la politique de réforme que le Gouvernement a, sans perdre de temps, commencé à mettre en œuvre : ambition pour notre pays, tolérance, rassemblement et efforts en sont les maîtres mots.

La France a besoin d'une nouvelle ambition tant dans le domaine politique que dans le domaine économique. Cette ambition nous l'avons tous pour elle et je suis sûr que vous nous soutiendrez dans nos efforts.

La France a besoin de tolérance. Les problèmes auxquels elle doit faire face sont tels que l'opinion de tous doit pouvoir s'exprimer et être prise en considération. La tradition de sagesse, de compétence et de modération de la Haute Assemblée, jamais démentie, sera, encore une fois, précieuse pour notre pays. Afin qu'elle puisse pleinement s'exprimer, vos prérogatives législatives seront scrupuleusement respectées et, au-delà, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, votre droit d'initiative sera favorisé.

M. Christian Poncelet. Très bien !

M. Edouard Balladur, Premier ministre. La France a aussi besoin de se rassembler dans l'effort pour le redressement.

Une lourde tâche nous attend. Soyons-en conscients. Je ne doute pas que, par vos débats tant en séance publique qu'au sein de vos commissions dont je connais la grande qualité, vous aiderez le Gouvernement dans son action pour redresser durablement notre pays. Mesdames, messieurs les sénateurs, je compte sur votre soutien. Par avance, au nom du Gouvernement, je vous en remercie. (*Applaudissements prolongés sur les travées du RPR, de l'UREI et de l'union centriste, ainsi que sur certaines travées du RDE.*)

M. le président. Je vous remercie, monsieur le Premier ministre, de vos réponses très complètes. Vous avez fait un gros effort, que nous apprécions.

(**M. Roger Chinaud remplace M. René Monory au fauteuil de la présidence.**)

PRÉSIDENCE DE M. ROGER CHINAUD**vice-président**

M. le président. Le Sénat va procéder maintenant au vote sur la déclaration de politique générale du Gouvernement.

En application de l'article 39, alinéa 2, du règlement, le scrutin public est de droit.

Conformément à l'article 60 *bis* du règlement, il va être procédé à un scrutin public à la tribune, dans les conditions fixées par l'article 56 *bis* du règlement.

Je vais tirer au sort la lettre par laquelle commencera l'appel nominal.

(Le sort désigne la lettre K.)

M. le président. Le scrutin sera clos quelques instants après la fin de l'appel nominal.

Le scrutin est ouvert.

Huissiers, veuillez commencer l'appel nominal.

(L'appel nominal a lieu.)

M. le président. Le premier appel nominal est terminé.

Il va être procédé à un nouvel appel nominal.

(Le nouvel appel nominal a lieu.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

MM. les secrétaires vont procéder au dépouillement.

(Il est procédé au comptage des votes.)

M. le président. Voilà le résultat du dépouillement du scrutin n° 53 sur la demande d'approbation de la déclaration de politique générale, formulée par M. le Premier ministre :

Nombre de votants	246
Nombre de suffrages exprimés	238
Majorité absolue	120
Pour l'approbation	225
Contre	15

Le Sénat a approuvé la déclaration de politique générale du Gouvernement. *(Applaudissements.)*

4

COMMUNICATION DE M. LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

M. le président. M. le président a reçu de M. le président de l'Assemblée nationale la lettre suivante :

« Paris, le 14 avril 1993.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous informer qu'au cours de la séance du 14 avril 1993 M. Eric Raoult a été désigné comme vice-président du bureau de l'Assemblée nationale, en remplacement de M. Pierre Mazeaud.

« A la suite de cette nomination, le bureau est ainsi composé :

« <i>Président</i> :	M.	Philippe Séguin,
« <i>Vice-présidents</i> :	M.	Gilles de Robien,
	Mme	Nicole Catala,
	MM.	Loïc Bouvard,
		Eric Raoult,
		Pierre-André Wiltzer,
		Jacques Brunhes.
« <i>Questeurs</i> :	MM.	Jacques Godfrain,
		Ladislav Poniatowski,
		Bernard Derosier.

« *Secrétaires* :

MM. René André,
Jean Besson,
Thierry Cornillet,
Léonce Deprez,
Hubert Falco,
Jean de Gaulle,
Philippe Legras,
Arnaud Lepercq,
Michel Meylan,
Mme Monique Papon,
MM. Jean Proriol,
Roger-Gérard Schwartzberg.

« Je vous prie, monsieur le président, de croire à l'assurance de ma haute considération.

« *Signé* : PHILIPPE SÉGUIN »

Acte est donné de cette communication.

5

DÉPÔT D'UNE QUESTION ORALE AVEC DÉBAT PORTANT SUR DES SUJETS EUROPÉENS

M. le président. J'informe le Sénat que j'ai été saisi de la question orale avec débat portant sur des sujets européens suivante :

M. Charles Lederman demande à M. le ministre délégué aux affaires européennes comment les parlementaires et le peuple français pourront intervenir sur la politique monétaire dans le cadre de la création d'une Banque Centrale Européenne, prévue par le traité de Maastricht. (N° QE 4.)

Conformément aux articles 79, 80 et 83 *bis* du règlement, cette question orale avec débat portant sur des sujets européens a été communiquée au Gouvernement et la fixation de la date de la discussion aura lieu ultérieurement.

6

DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI CONSTITUTIONNELLE

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Larché une proposition de loi constitutionnelle tendant à améliorer l'efficacité de la procédure législative.

La proposition de loi constitutionnelle sera imprimée sous le numéro 258, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

7

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu de MM. Jean Chérioux, Camille Cabana, Robert Calmejane, Jean-Pierre Camoin, Gérard César, Maurice Couve de Murville, Désiré Debavelaere, Luc Dejoie, Jean-Paul Delevoye, Philippe de Gaulle, Emmanuel Hamel, Roger Husson, Christian de La Malène, Lucien Lanier, Gérard Larcher, Marc Lauriol, Michel Maurice-Bokanowski, Jean-Jacques Robert, Mme Nelly Rodi, MM. Maurice Schumann, Jean Simonin, René Tréguët et

Jacques Valade une proposition de loi tendant à simplifier le remplacement des sénateurs élus au scrutin proportionnel.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 257, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Jacques Larché une proposition de loi portant modification de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 259, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

J'ai reçu de M. Paul Girod une proposition de loi portant diverses mesures prioritaires en matière de finances départementales et locales.

La proposition de loi sera imprimée sous le numéro 261, distribuée et renvoyée à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement.

8

DÉPÔT DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

M. le président. J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de directive du Conseil modifiant la directive 77-93 CEE concernant les mesures de protection contre l'introduction dans les Etats membres d'organismes nuisibles aux végétaux ou produits végétaux.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-69 et distribuée.

J'ai reçu de M. le Premier ministre la proposition d'acte communautaire suivante, soumise au Sénat par le Gouvernement, en application de l'article 88-4 de la Constitution :

Proposition de décision du Conseil concernant la ratification de l'amendement du protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone adopté à Copenhague, en novembre 1992, par les parties au Protocole.

Cette proposition d'acte communautaire sera imprimée sous le numéro E-70 et distribuée.

9

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Jacques Golliet un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de

la République française et le Gouvernement de la République populaire de Mongolie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 206, 1992-1993).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 255 et distribué.

J'ai reçu de M. Bernard Guyomard un rapport, fait au nom de la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, sur le projet de loi autorisant l'approbation d'un accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Yémen relatif à la coopération culturelle, scientifique et technique, signé à Sanaa le 31 octobre 1991 (n° 229, 1992-1993).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 256 et distribué.

10

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au mardi 27 avril 1993, à seize heures :

- Eloge funèbre de M. Jean Lecanuet.

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures.)

*Le Directeur
du service du compte rendu intégral,
DOMINIQUE PLANÇON*

ÉLECTION ET NOMINATION DE MEMBRES DU BUREAU D'UNE COMMISSION PERMANENTE

Dans sa séance du mercredi 14 avril 1993, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a procédé à l'élection de son président et à la nomination d'un secrétaire :

M. Xavier de Villepin a été élu président.

M. Jacques Golliet a été nommé secrétaire.

Le bureau de la commission est ainsi composé :

Président : M. Xavier de Villepin.

Vice-présidents : MM. Yvon Bourges, Michel d'Aillières, François Abadie, Guy Penne.

Secrétaires : MM. Jean Garcia, Michel Alloncle, Roland Bernard, Jacques Golliet.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN

M. Jean Pépin a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 245 (1992-1993) de MM. Jean Puech et Henri Collard, relative à la décentralisation de la politique du développement rural.

COMMISSION DES FINANCES, DU CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET DES COMPTES ÉCONOMIQUES DE LA NATION

M. Alain Lambert a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 220 (1992-1993) de M. Alain Lambert, visant à restaurer la confiance nécessaire au sauvetage du secteur locatif privé.

M. Jacques Mossion a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 223 (1992-1993) de MM. Pierre Vallon et Serge Mathieu visant à modifier l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1992 (n° 92-1476 du 31 décembre 1992).

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 227 (1992-1993) de M. Xavier de Villepin visant à démocratiser l'impôt de solidarité sur la fortune.

M. Jean Arthuis a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 238 (1992-1993) de M. Paul Caron, visant à abroger l'article 27 de la loi de finances pour 1993 (n° 92-1376 du 30 décembre 1992).

M. Jean-Pierre Masseret a été nommé rapporteur de la proposition de loi n° 246 (1992-1993) de M. Philippe Richert instituant une taxe de servitude pour le passage des réseaux de transport souterrain.

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

établi par le Sénat dans sa séance du 15 avril 1993 à la suite des conclusions de la conférence des présidents

Mardi 27 avril 1993, à seize heures :

Eloge funèbre de M. Jean Lecanuet.

Mercredi 28 avril 1993, à dix-sept heures :

Question orale avec débat portant sur un sujet européen n° QE 1 de M. Michel Poniatowski à M. le ministre délégué aux affaires européennes sur le principe de subsidiarité.

(La discussion de cette question orale avec débat s'effectuera selon les modalités prévues à l'article 83 ter du règlement, le temps de parole de chaque orateur étant, sauf pour le Gouvernement, limité à dix minutes.)

Jeudi 29 avril 1993, à seize heures quarante-cinq :

Questions d'actualité au Gouvernement.

Vendredi 30 avril 1993, à quinze heures :

Questions orales sans débat.

QUESTION ORALE

REMISE A LA PRÉSIDENTE DU SÉNAT
(Application des articles 76 à 78 du règlement)

*Production du Rafale
sur le site d'Argenteuil (Val-d'Oise)*

4. - 15 avril 1993. - **Mme Marie-Claude Beaudou** attire l'attention de **M. le ministre d'Etat, ministre de la défense**, sur l'urgence des mesures à prendre concernant le financement, l'industrialisation, c'est-à-dire la production du *Rafale* par les usines Dassault sur le site d'Argenteuil (Val-d'Oise). Elle lui demande quelles mesures envisage le Gouvernement pour respecter les engagements pris sur la production du *Rafale* à Argenteuil par les différents gouvernements qui se sont succédé.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

de la séance

du jeudi 15 avril 1993

SCRUTIN (N° 53)

*sur la demande d'approbation de la déclaration
de politique générale formulée par M. le Premier ministre*

Nombre de votants : 246
 Nombre de suffrages exprimés : 238
 Pour : 223
 Contre : 15

Le Sénat a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Communistes (15):

Contre : 15.

Rassemblement démocratique et européen (24):

Pour : 18.

Abstentions : 5. - MM. André Boyer, Louis Brives, Yvon Collin, François Lesein, Jean-Marie Rausch.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. François Abadie.

R.P.R. (89):

Pour : 87.

N'ont pas pris part au vote : 2. - MM. Charles Pasqua, Roger Romani (membres du Gouvernement).

Socialistes (71):

Abstentions : 3. - MM. Jacques Rocca Serra, André Vallet, Robert Vigouroux.

N'ont pas pris part au vote : 68.

Union centriste (65):

Pour : 63.

N'ont pas pris part au vote : 2. - M. René Monory, président du Sénat. - M. Daniel Hoeffel (membre du Gouvernement).

U.R.E.I. (47):

Pour : 46.

N'a pas pris part au vote : 1. - M. Jean Puech (membre du Gouvernement).

Ont voté pour

Philippe Adnot
 Michel d'Aillières
 Michel Alloncle
 Louis Althapé
 Maurice Arreckx
 Jean Arthuis
 Alphonse Arzel
 Honoré Baillet
 José Ballarello
 René Ballayer
 Bernard Barbier
 Bernard Barraux
 Jacques Baudot
 Henri Belcour
 Claude Belot
 Jacques Bérard

Georges Berchet
 Jean Bernadaux
 Jean Bernard
 Daniel Bernardet
 Roger Besse
 André Bettencourt
 Jacques Bimbenet
 François Blaizot
 Jean-Pierre Blanc
 Paul Blanc
 Maurice Blin
 André Bohl
 Christian Bonnet
 James Bordas
 Didier Borotra
 Joël Bourdin

Yvon Bourges
 Philippe
 de Bourgoing
 Raymond Bouvier
 Eric Boyer
 Jean Boyer
 Louis Boyer
 Jacques Braconnier
 Paulette Brisepierre
 Camille Cabana
 Guy Cabanel
 Michel Caldagues
 Robert Calmejane
 Jean-Pierre Camoin
 Jean-Pierre Cantegrit
 Paul Caron

Ernest Cartigny
 Louis de Catuelan
 Joseph Caupert
 Auguste Cazalet
 Gérard César
 Jean Chamant
 Jean-Paul Chambriard
 Jacques Chaumont
 Jean Chérioux
 Roger Chinaud
 Jean Clouet
 Jean Cluzel
 Henri Collard
 Francisque Collomb
 Charles-Henri
 de Cossé-Brissac
 Maurice
 Couve de Murville
 Pierre Croze
 Michel Crucis
 Charles de Cuttoli
 Etienne Dailly
 Marcel Daunay
 Désiré Debavelaere
 Luc Dejoie
 Jean Delaneau
 Jean-Paul Delevoeye
 François Delga
 Jacques Delong
 Charles Descours
 André Diligent
 Michel Doublet
 Alain Dufaut
 Pierre Dumas
 Jean Dumont
 Ambroise Dupont
 Hubert
 Durand-Chastel
 André Egu
 Jean-Paul Emin
 Pierre Fauchon
 Jean Faure
 Roger Fossé
 André Fosset
 Jean-Pierre Fourcade
 Alfred Foy
 Philippe François
 Jean François-Poncet
 Jean-Claude Gaudin
 Philippe de Gaulle
 Jacques Genton
 Alain Gérard
 François Gerbaud
 François Giacobbi
 Charles Ginésy
 Jean-Marie Girault
 Paul Girod
 Henri Goetschy
 Jacques Golliet
 Daniel Goulet
 Adrien Gouteyron
 Jean Grandon

Henri Bangou
 Marie-Claude
 Beaudéau
 Jean-Luc Bécart
 Danielle
 Bidard-Reydet

Paul Graziani
 Georges Gruillot
 Yves Guéna
 Bernard Guyomard
 Jacques Habert
 Hubert Haenel
 Emmanuel Hamel
 Anne Heinis
 Marcel Henry
 Rémi Herment
 Jean Huchon
 Bernard Hugo
 Jean-Paul Hugot
 Claude Huriet
 Roger Husson
 André Jarrot
 Pierre Jeambrun
 Charles Jolibois
 André Jourdain
 Louis Jung
 Pierre Lacour
 Pierre Laffitte
 Pierre Lagourgue
 Christian
 de La Malène
 Alain Lambert
 Lucien Lanier
 Jacques Larché
 Gérard Larcher
 Bernard Laurent
 René-Georges Laurin
 Marc Lauriol
 Henri Le Breton
 Dominique Leclerc
 Jacques Legendre
 Jean-François
 Le Grand
 Edouard Le Jeune
 Max Lejeune
 Guy Lemaire
 Charles-Edmond
 Lenglet
 Marcel Lesbros
 Roger Lise
 Maurice Lombard
 Simon Loueckhote
 Pierre Louvot
 Roland du Luart
 Marcel Lucotte
 Jacques Machet
 Jean Madelain
 Kléber Malécot
 André Maman
 Philippe Marini
 René Marqués
 André Martin
 Paul Masson
 François Mathieu
 Serge Mathieu
 Michel
 Maurice-Bokanowski
 Jacques de Menou

Ont voté contre

Michelle Demessine
 Paulette Fost
 Jacqueline
 Fraysse-Cazalis
 Jean Garcia
 Charles Lederman

Louis Mercier
 Daniel Millaud
 Michel Miroudot
 Hélène Missoffe
 Louis Moinard
 Paul Moreau
 Jacques Mossion
 Georges Mouly
 Philippe Nachbar
 Lucien Neuwirth
 Charles Ornano
 Paul d'Ornano
 Joseph Ostermann
 Georges Othily
 Jacques Oudin
 Sosefo
 Makapé Papilio
 Bernard Pellarin
 Jean Pépin
 Robert Piat
 Alain Pluchet
 Alain Pohér
 Guy Poirieux
 Christian Poncet
 Michel Poniatowski
 Jean Pourchet
 André Pourny
 Henri de Raincourt
 Henri Revol
 Philippe Richert
 Roger Rigaudière
 Guy Robert
 Jean-Jacques Robert
 Nelly Rodi
 Jean Roger
 Josselin de Rohan
 Michel Rufin
 Pierre Schiélé
 Maurice Schumann
 Bernard Seillier
 Jean Simonin
 Raymond Soucaret
 Michel Souplet
 Jacques Sourdil
 Louis Souvet
 Pierre-Christian
 Taittinger
 Martial Taugourdeau
 Jean-Pierre Tizon
 Henri Torre
 René Tréguët
 Georges Treille
 François Trucy
 Alex Turk
 Jacques Valade
 Pierre Vallon
 Philippe Vasselle
 Albert Vecten
 Xavier de Villepin
 Serge Vinçon
 Albert Voilquin

Félix Leyzour
 Hélène Luc
 Louis Minetti
 Robert Pagès
 Ivan Renar
 Robert Vizet

Se sont abstenus

MM. André Boyer, Louis Brives, Yvon Collin, François Lesein, Jean-Marie Rausch, Jacques Rocca Serra, André Vallet et Robert Vigouroux.

N'ont pas pris part au vote

François Abadie	Gérard Delfau	Pierre Mauroy
Guy Allouche	Jean-Pierre Demerliat	Charles Metzinger
François Autain	Rodolphe Désiré	Gérard Miquel
Germain Authié	Marie-Madeleine	Michel Moreigne
Jacques Bellanger	Dieulangard	Albert Pen
Monique Ben Guiga	Michel	Guy Penne
Maryse Bergé-Lavigne	Dreyfus-Schmidt	Daniel Percheron
Roland Bernard	Josette Durrieu	Louis Perrein
Jean Besson	Bernard Dussaut	Jean Peyrafitte
Jacques Bialski	Claude Estier	Louis Philibert
Pierre Biarnès	Léon Fatous	Claude Pradille
Marc Bœuf	Claude Fuzier	Roger Quilliot
Marcel Bony	Aubert Garcia	Paul Raoult
Jacques Carat	Gérard Gaud	René Regnault
Jean-Louis Carrère	Roland Huguet	Gérard Roujas
Robert Castaing	Philippe Labeyrie	André Rouvière
Francis	Tony Larue	Claude Saunier
Cavalier-Benezet	Robert Laucournet	Françoise Seligmann
Michel Charasse	Paul Loridant	Franck Sérusclat
Marcel Charmant	François Louisy	Michel Sergent
William Chervy	Philippe Madrelle	René-Pierre Signé
Claude Cornac	Michel Manet	Fernand Tardy
Raymond Courrière	Jean-Pierre Masseret	André Vezinhet
Roland Courteau	Jean-Luc Mélenchon	Marcel Vidal

N'a pas pris part au vote

M. René Monory, président du Sénat.

Ne peuvent prendre part au vote

(En application de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1099 du 17 novembre 1958 portant loi organique pour l'application de l'article 23 de la Constitution.)

MM. Daniel Hoeffel, Charles Pasqua, Jean Puech et Roger Romani.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.

Ont délégué leur droit de vote

(Application de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958)

MM. Michel Alloncle à Philippe de Gaulle.
Maurice Arreckx à Jean-Marie Girault.
Alphonse Arzel à Edouard Le Jeune.
Honoré Baillet à Charles Ginésy.
José Ballarello à James Bordas.
Henri Bangou à Mme Hélène Luc.
Bernard Barraux à François Mathieu.
Jacques Baudot à Louis Moinard.
Henri Belcour à Gérard Larcher.
Claude Belot à Louis Jung.
Jacques Bérard à Jacques Oudin.
Georges Berchet à Paul Girod.
Jean Bernadaux à Philippe Richert.
Daniel Bernardet à Marcel Lesbros.
Roger Besse à Bernard Hugo.
Jean-Pierre Blanc à Alain Lambert.
André Bohl à Jacques Machet.
Raymond Bouvier à Bernard Pellarin.
André Boyer à André Martin.
Eric Boyer à Alain Vasselle.
Louis Boyer à Jean-Pierre Tizon.
Guy Cabanel à Jean Roger.
Paul Caron à Louis Mercier.
Joseph Caupert à Henri de Raincourt.
Gérard César à Christian Poncelet.
Jean-Paul Chambriard à Guy Poirieux.

Jean Cluzel à Xavier de Villepin.
Henri Collard à Yvon Collin.
Francisque Collomb à Pierre Lagourgue.
Charles-Henri de Cossé-Brissac à Marcel Lucotte.
Michel Crucis à Henri Torre.
Charles Descours à Josselin de Rohan.
Michel Doublet à Roger Husson.
Pierre Dumas à Lucien Neuwirth.
Jean Dumont à Pierre-Christian Taittinger.
André Egu à Kléber Malécot.
Jean-Paul Emin à Jean Pépin.
Roger Fossé à Roger Rigaudière.
André Fosset à Jean Pourchet.
Alfred Foy à André Maman.

Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis à Raymond Soucaret.
Mme Jean Garcia à Mme Danielle Bidard-Reydet.

Jean-Claude Gaudin à André Bettencourt.
François Giacobbi à Georges Othily.
Jacques Golliet à Michel Souplet.
Daniel Goulet à Michel Rufin.
Adrien Gouteyron à Jean-Pierre Camoin.
Paul Graziani à Paul d'Ornano.
Hubert Haenel à Paul Masson.
Marcel Henry à Daniel Millaud.
Jean Huchon à Guy Robert.
Claude Huriet à Albert Vecten.
André Jarrot à Serge Vinçon.
Pierre Jeambrun à Jacques Bimbenet.
André Jourdain à Maurice Schumann.
Pierre Lacour à Georges Treille.
Pierre Laffitte à Etienne Dailly.
Jacques Larché à Christian Bonnet.
René-Georges Laurin à Jacques Sourdille.
Henri Le Breton à René Ballayer.
Charles Lederman à Mme Marie-Claude Beaudeau.
Jacques Legendre à Camille Cabana.
Jean-François Le Grand à Yvon Bourges.
Guy Lemaire à Jean Chamant.
Charles-Edmond Lenglet à Max Lejeune.
Roger Lise à Didier Borotra.
Simon Loueckhote à Mme Paulette Brisepierre.
Pierre Louvot à Joël Bourdin.
Roland du Luart à Michel d'Aillières.
Jean Madelain à Jean Faure.
René Marqués à Marcel Daunay.
Serge Mathieu à Bernard Barbier.
Jacques de Menou à Alain Gérard.
Louis Minetti à Mme Paulette Fost.
Michel Miroudot à Philippe de Bourgoing.
Mme Hélène Missoffe à Jean-Paul Hugot.
MM. Paul Moreau à Yves Guéna.
Jacques Mossion à Pierre Fauchon.
Georges Mouly à Ernest Cartigny.
Charles Ornano à Jacques Habert.
Sosefo Makapé Papilio à Luc Dejoie.
Robert Piat à Louis de Catuelan.
Alain Pluchet à Michel Caldaguès.
Alain Poher à Jacques Genton.
Michel Poniatowski à Roger Chinaud.
André Pourny à Pierre Croze.
Jean-Marie Rausch à François Lesein.
Ivan Renar à Jean-Luc Bécart.
Henri Revol à Jean Delaneau.
Jean-Jacques Robert à Georges Gruillot.
Jacques Rocca Serra à Robert Vigouroux.
Mme Nelly Rodi à Jean Chérioux.
MM. Pierre Schiélé à Henri Gœtschy.
Bernard Seillier à Jean Boyer.
Jean Simonin à Maurice Lombard.
Louis Souvet à Philippe François.
René Trégouët à Emmanuel Hamel.
François Trucy à Jean Clouet.
Alex Türk à François Delga.
Jacques Valade à Maurice Couve de Murville.
André Vallet à Louis Brives.
Pierre Vallon à Bernard Guyomard.
Albert Voilquin à Jean-Pierre Fourcade.